



# **rapport de transparence**

---

# **2023**

---

L'ANGOA, Agence Nationale de Gestion des Œuvres Audiovisuelles, est une société civile à capital variable qui comptait 726 membres associés au 31 décembre 2023 (cf. Note 5 aux états financiers au 31 décembre 2023). Elle est administrée par une Commission Exécutive telle que prévue à l'article 9a et suivants de ses statuts, sous le contrôle d'un Conseil de Surveillance tel que prévu à l'article 13 des statuts.

La Commission Exécutive est composée de 20 membres associés de la société ou représentants de personnes morales associées de la société, élus par l'Assemblée Générale, et d'un Président gérant de la société, également élu par l'Assemblée Générale. L'ensemble des membres de la Commission Exécutive, y compris le Président gérant, ne sont pas rémunérés.

Le Conseil de Surveillance est quant à lui composé de 8 membres associés de la société ou représentants de personnes morales associées de la société, qui ne sont pas par ailleurs membres ou représentés au sein de la Commission Exécutive, et qui sont élus par l'Assemblée Générale. Les membres du Conseil de Surveillance ne sont pas rémunérés.

Les membres de la Commission Exécutive et du Conseil de Surveillance de l'ANGOA sont listés en fin du Rapport d'activité 2023 ci-après.

Le présent rapport de transparence est constitué des éléments suivants établis précédemment de façon distincte, ainsi que des rapports correspondants des commissaires aux comptes de la société :

---

- I. Rapport d'activité 2023 de l'ANGOA**
- II. Attestation du Commissaire aux comptes sur les aides à la création 2023 des Commissions Cinéma et Télévision de l'ANGOA**
- III. Commission d'aide à la création Cinéma ANGOA - Bilan et détail des aides 2023**
- IV. Commission d'aide à la création Télévision ANGOA - Bilan et détail des aides 2023**
- V. Rapport général du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels de l'ANGOA clôturés au 31 décembre 2023**
- VI. Comptes annuels au 31 décembre 2023 de l'ANGOA**



Agence Nationale de Gestion  
des Œuvres Audiovisuelles

# rapport d'activité

---

# 2023

## **S O M M A I R E**

<b>Introduction – Synthèse</b>	p. 3
<b>I. Perceptions de droits de retransmission par l'ANGOA en France</b>	p. 5
A. <u>Mandat de l'ANGOA en matière de retransmission de programmes TV</u>	p. 5
B. <u>Perceptions des droits de retransmission en France</u>	p. 5
C. <u>Perceptions des droits de retransmission par Satellite en Afrique</u>	p. 6
<b>II. Perceptions de droits de retransmission à l'étranger via l'AGICOA</b>	p. 7
A. <u>Territoires d'intervention de l'Alliance AGICOA</u>	p. 7
B. <u>Perceptions des droits collectés hors de France via l'AGICOA</u>	p. 9
C. <u>Transposition de la Directive « Cab-Sat 2 »</u>	p. 10
<b>III. Répartitions des droits par l'ANGOA</b>	p. 11
A. <u>Modalités de répartition des droits de retransmission France &amp; Sat.Afrique</u>	p. 11
B. <u>Paiements de droits ANGOA-AGICOA par l'ANGOA</u>	p. 14
C. <u>Participation aux activités de l'Agence Française ISAN</u>	p. 15
D. <u>Prescriptions et budgets des commissions d'aide à la création</u>	p. 16
<b>IV. Aide à la Création ANGOA</b>	p. 18
A. <u>Commission d'aide à la création Cinéma</u>	p. 18
B. <u>Commission d'aide à la création Télévision</u>	p. 20
<b>V. Charges de gestion &amp; placements 2023 – Traitement des produits financiers et budget 2024</b>	p. 24
A. <u>Frais de gestion - Réalisé 2023</u>	p. 24
B. <u>Produits financiers - Placements</u>	p. 27
C. <u>Budget prévisionnel 2024</u>	p. 30
D. <u>Fonds de garantie</u>	p. 32
E. <u>Organigramme et composition des commissions</u>	p. 33
<b>Annexe :</b>	
○ Titres obligataires en portefeuille sous mandat de gestion au 31.12.2023.	

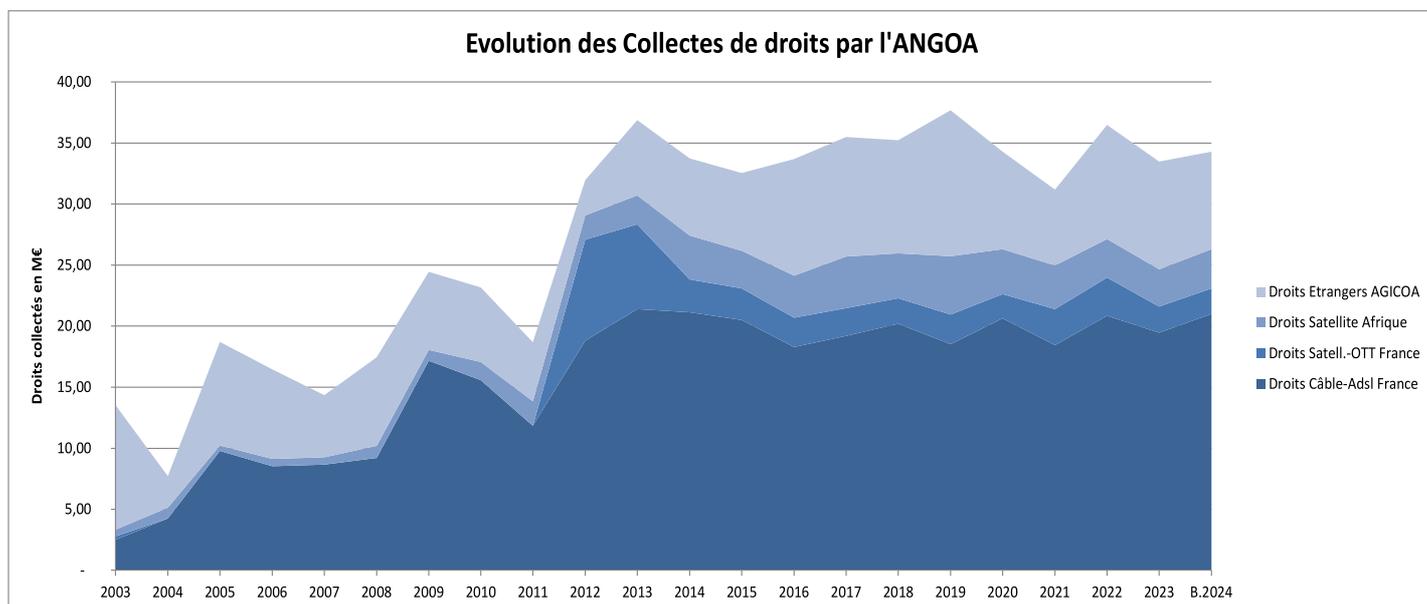
**Les collectes de droits ANGOA auprès des opérateurs français au titre de la retransmission de chaînes en France**, liées à la proportion des foyers qui reçoivent la télévision par le biais d'un organisme tiers (opérateur câble, télécoms, satellite ou OTT), **restent résilientes**, à près de **23 M€ HT** en 2023 (comme en 2022). Du fait de retards de recouvrement, qui ont été en grande partie résorbés début 2024, un montant total de droits de 21,6 M€ HT a été effectivement encaissé en 2023.

**Les autres sources de collectes, issues de la retransmission à l'étranger, sont plus fluctuantes.** Celles relatives à la **retransmission de certaines chaînes françaises en Afrique** sont encore en baisse, avec un peu plus de 3 M€ HT collectés en 2023 (contre 3,16 M€ en 2022 et plus de 3,6 M€ en 2020 et 2021), du fait de la renégociation des conditions de reprise de certaines chaînes. Mais elles devraient progresser de nouveau légèrement en 2024.

Pour ce qui concerne les **droits collectés à l'étranger via l'AGICOA** au profit des ayants droit français, elles restent depuis 2020 en deçà des années antérieures (2016-2019) du fait de la situation en **Belgique**, même si elles ont bénéficié en 2022 et 2023 de rattrapages de paiements d'acomptes en provenance de ce territoire (cf. 4,3 M€ encaissés en décembre 2022, et de nouveau 3,5 M€ en décembre 2023). On rappelle en effet que la situation en Belgique est bloquée depuis plusieurs années du fait notamment des revendications de la société de gestion collective des artistes-interprètes belges (Playrights) en application de la nouvelle loi sur les droits d'auteur entrée en vigueur en juillet 2019. Or, comme rappelé régulièrement, la Belgique est une source de collecte de droits très significative pour les producteurs français (cf. *infra* § II. B.).

Du fait de la non récurrence des rattrapages intervenus en 2022 concernant le recouvrement de droits en France et des régularisations en provenance de Belgique, le **total des droits effectivement encaissés par l'ANGOA en 2023** s'inscrit en baisse par rapport à 2022, à **33,5 M€** (versus 36 M€ en 2022 et un pic historique de 37,7 M€ en 2019), tout en restant supérieur au niveau de 2021. Il devrait cependant progresser en 2024 pour se situer à nouveau au-delà de 34 M€.

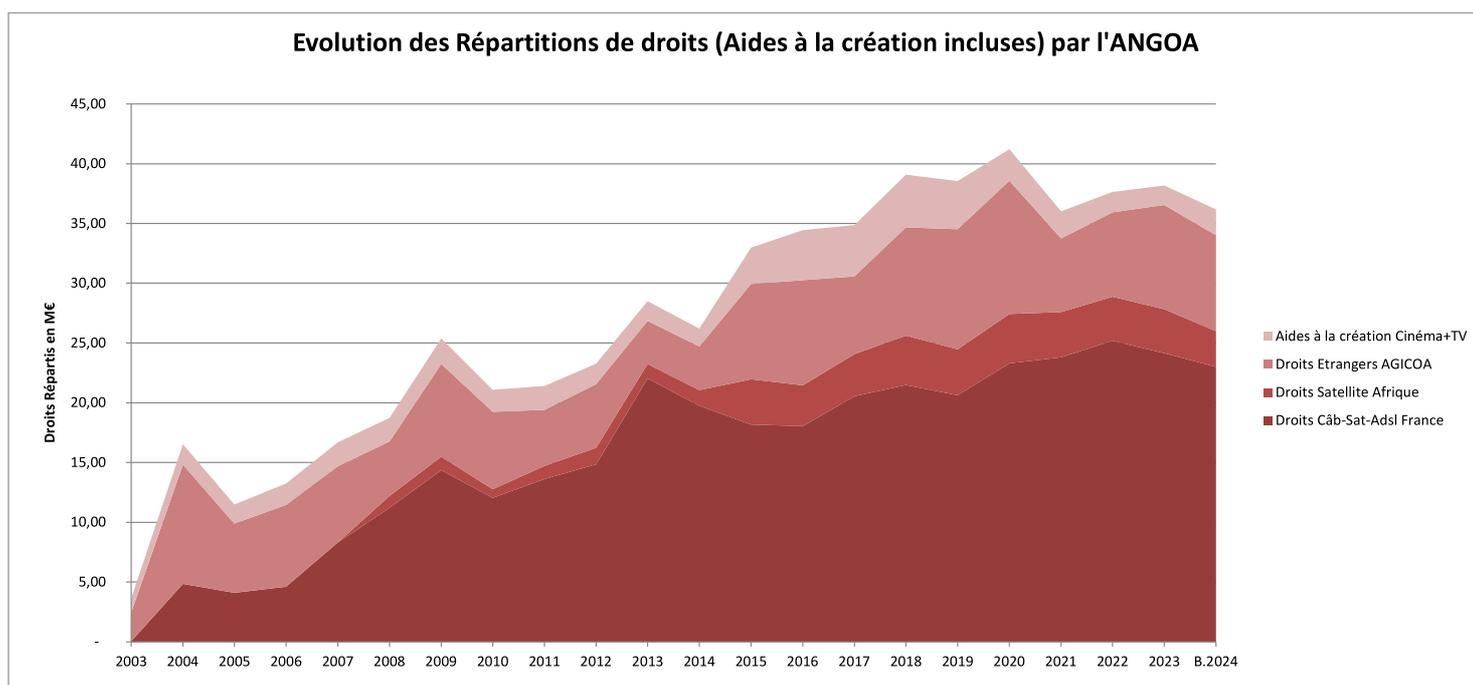
Les évolutions intervenues depuis 2003 dans ces **collectes** de droits réalisées par l'ANGOA, de même que celles anticipées pour 2024 (en l'état de la situation en Belgique), sont en effet les suivantes :



Pour ce qui concerne les **droits payés par l'ANGOA aux ayants droit** (hors aides à la création), ceux-ci se sont maintenus à un niveau élevé, de nouveau supérieur aux objectifs initiaux, à **plus de 36 M€ en 2023**, en deçà cependant du record historique de 2020. Le budget 2024 prévoit quant à lui un total de droits répartis (hors aides à la création) reconduit en très légère baisse, à 34 M€, correspondant *grosso modo* à 100% des collectes anticipées pour l'année.

On rappelle par ailleurs que les Commissions d'aide à la création Cinéma et Télévision de l'ANGOA ont été mises en place depuis 2002 (sur le modèle des Commissions PROCIREP) aux fins d'assurer la redistribution des fonds prescrits en application des dispositions du Code de la Propriété Intellectuelle. **En incluant les aides à la création** attribuées par les Commissions Cinéma et Télévision de l'ANGOA (dont les montants diminuent ces dernières années avec la baisse des montants prescrits qui alimentent les budgets de ces commissions, mais qui seront abondés en 2024 de prescriptions complémentaires issues des sommes collectées hors de France qui n'ont pu être réparties), les montants totaux répartis par la société en 2023 se situent à **38,2 M€ distribués** (vs 37,6 M€ en 2022 mais en deçà là aussi de l'année record de plus de 41 M€ en 2020), et devraient être d'un peu plus de 36 M€ en 2024.

Les évolutions intervenues depuis 2003 dans les **répartitions** de droits réalisées par l'ANGOA (aides à la création incluses), de même que celles anticipées pour 2024, sont en effet les suivantes :



Comme pour la PROCIREP, dont les équipes sont communes à celles de l'ANGOA, la gestion reste caractérisée par une maîtrise des frais de fonctionnement sur l'ensemble de la période, grâce notamment aux synergies et mises en commun de moyens entre les deux sociétés de gestion collective de producteurs. Les frais de fonctionnement restent mesurés, faisant de l'ANGOA une société de gestion collective très compétitive en termes de coûts de gestion (cf. *infra* § V. A.) : ramené aux montants collectés, le taux de **frais de gestion** pratiqué est de **5,7%** (contre 5,2% en 2022 et 5,9% en 2021). Et il a été revu à la baisse en 2024, dans la mesure où une partie des produits financiers excédentaires réalisés sera désormais – en application de la décision de la Commission Exécutive – affectée au financement des dépenses d'intérêt collectif figurant au budget général de la société (cf. *infra* § V.B. et V.C.2.).

## **I. PERCEPTION DE DROITS PAR L'ANGOA EN FRANCE**

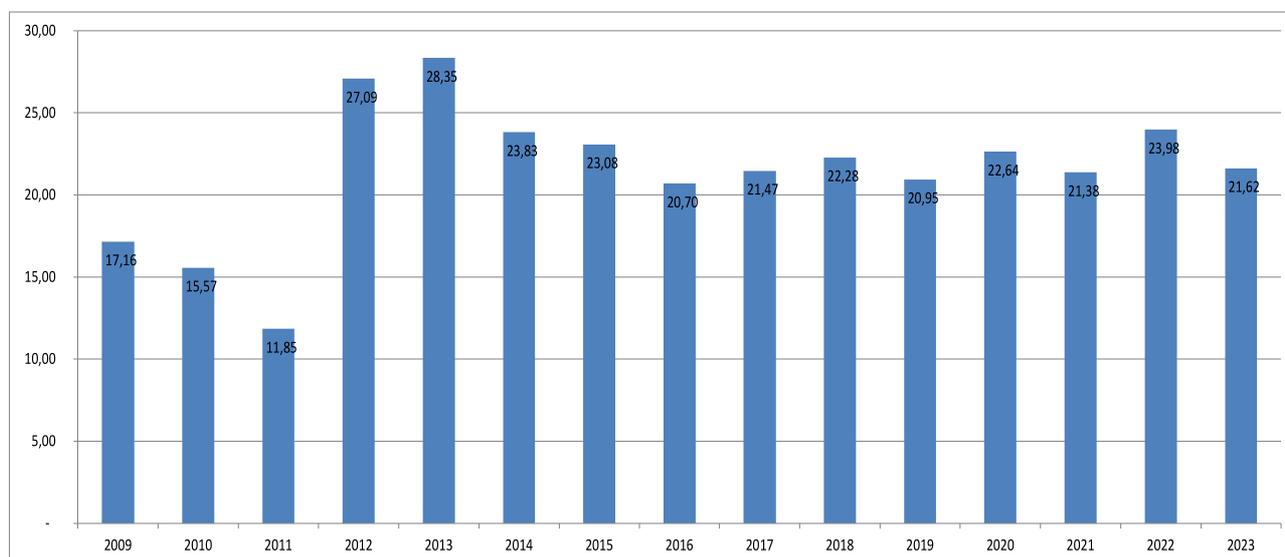
### **A. Mandat de l'ANGOA en matière de retransmission de programmes TV**

L'ANGOA a un mandat statutaire qui porte sur la retransmission de programmes TV en intégral et simultané (i.e. en linéaire) qui a été appliqué depuis l'origine dans une logique de neutralité technologique, dans le cadre d'une gestion collective volontaire jusqu'à la transposition de la Directive 2019/789 dite « *Cab-Sat 2* » par l'Ordonnance n° 2021-798 du 23 juin 2021, dont les décrets d'application ont été publiés fin 2021. Depuis cette date, le mandat de l'ANGOA s'inscrit dans le cadre de la gestion collective obligatoire du droit de retransmission intégrale et simultanée prévue par cette Directive, et c'est dans ce cadre que l'ANGOA a obtenu l'agrément « *Retransmission* » par arrêté du Ministère de la Culture en date du 4 octobre 2022.

L'AGICOA collecte depuis plusieurs années des droits non linéaires dans certains pays où les opérateurs ont demandé à inclure les droits de TVR (*catch-up*) et/ou de NPVR (services d'enregistrement dans le *cloud*) dans les autorisations accordées par les organisations de titulaires de droits. Comme indiqué dans nos précédents rapports, les droits de TVR des producteurs font ainsi déjà l'objet d'une gestion collective au Danemark, en Suisse, et au Luxembourg, de même que ceux des services de NPVR en Finlande, à travers des licences collectives étendues. En France, les services de NPVR ont été intégrés dans le périmètre de la rémunération pour copie privée (cf. Loi « *Création, Architecture & Patrimoine* » de 2016). Pour ce qui concerne par contre d'autres services de retransmission non linéaire, principalement la TVR (= *catch-up* ou *replay*), un (ou des) mandat(s) de gestion collective volontaire confié(s) à l'ANGOA pourrai(en)t être envisagé(s) afin de faciliter la valorisation et/ou le recouvrement des droits des producteurs audiovisuels en cas de retransmission de leurs œuvres, mais à ce stade seulement sur certaines zones géographiques hors de France.

### **B. Perceptions des droits de retransmission en France**

L'évolution des droits effectivement collectés (encaissés) par l'ANGOA au titre de la retransmission intégrale & simultanée des chaînes généralistes hertziennes en France, quel que soit le réseau (câble, IPTV en réseau fermé ou « *ADSL* », IPTV en réseau ouvert ou « *OTT* », satellite, mobile), avec 21.620 K€ HT effectivement collectés en 2023, est retracée dans le graphique ci-après (en M€ HT et hors produits financiers) :



La situation des facturations & perceptions auprès des différents opérateurs français, par année de répartition, est quant à elle la suivante au 31 décembre 2023 (montants en M€ H.T.) :

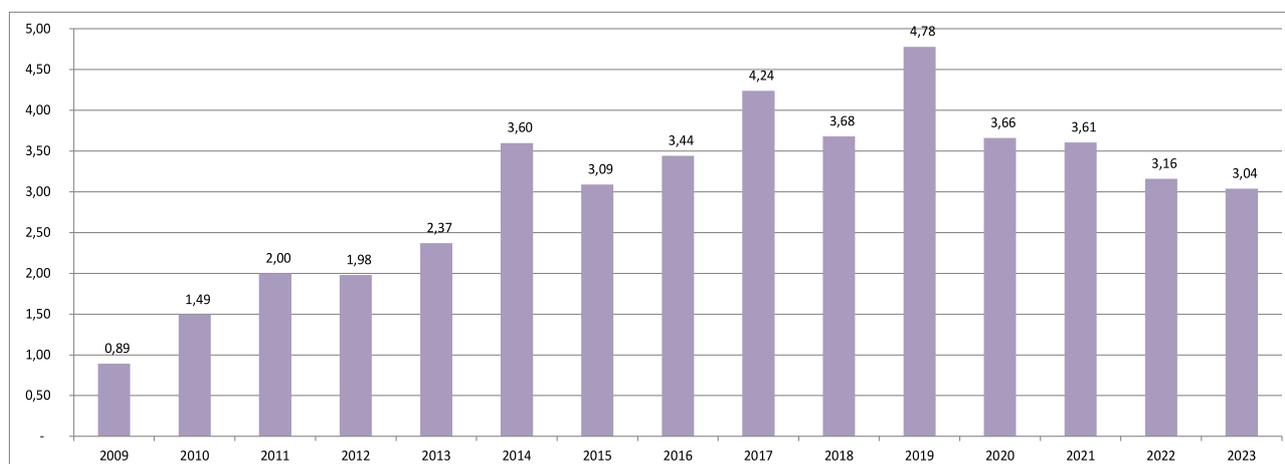
Année de Redevance	Facturé au 31/12/23 (1)	Encaissé au 31/12/22 (2)	(2)/(1) %	Encaissé au 31/12/23 (3)	(3)/(1) %
Cumul fin 2012	171,14	171,14	100%	171,14	100%
2013	21,73	21,73	100%	21,73	100%
2014	22,41	22,41	100%	22,41	100%
2015	22,14	22,14	100%	22,14	100%
2016	22,03	22,03	100%	22,03	100%
2017	21,13	21,13	100%	21,13	100%
2018	20,89	20,89	100%	20,89	100%
2019	22,30	22,30	100%	22,30	100%
2020	22,02	22,02	100%	22,02	100%
2021	22,83	22,83	100%	22,83	100%
2022	22,83	14,99	66%	23,08	101%
2023 (*)	16,22	N/A	N/A	13,53	83%
<b>TOTAL</b>	<b>407,68</b>	<b>383,60</b>	<b>94%</b>	<b>405,22</b>	<b>99%</b>

Note : (\*) : N'inclut pas les Factures à établir (FAE) au titre du dernier trimestre 2023 (les droits sont facturés à trimestre échu), pour un total de 6,78 M€ HT, ce qui porte en principe le total facturé au titre de 2023 à 23,0 M€.

### C. Perceptions des droits de retransmission par satellite en Afrique

Il est rappelé que l'ANGOA et l'AGICOA ont conclu en 2001 un accord concernant la reprise intégrale et simultanée des chaînes France 2, France 3 et France 5 par satellite à destination de l'Afrique & Israël. Un accord de même nature a été conclu avec Arte en 2002. D'autres accords sont intervenus depuis, cette fois avec les opérateurs tiers de bouquet satellite, au titre de la retransmission de TF1 et M6, dont les accords toujours en vigueur avec Canal+ International (depuis 2010) et Mauritius Telecom (depuis 2016). En vertu des différents accords en vigueur, les producteurs ou distributeurs français disposent toujours de la faculté de recourir à une clause d'occultation, au cas où la diffusion d'une œuvre intervenant sur les chaînes précitées serait en contradiction avec des clauses d'exclusivité effectivement accordées sur l'un ou l'autre des territoires couverts par ces accords.

L'évolution des droits effectivement collectés (encaissés) par l'ANGOA depuis 2009 au titre de la retransmission en Afrique dans le cadre de ces différents accords (3.041 K€ en 2023) est la suivante (en M€ HT et hors produits financiers) :



Marquées par des rattrapages de recouvrement de droits certaines années (notamment en 2019), ces collectes sont en baisse ces dernières années après avoir atteint 4 M€ en 2017, du fait de la modification des conditions de retransmission de certaines chaînes par le bouquet Canal+ International.

La situation globale des facturations (hors FAE) & encaissements par année de répartition à fin décembre 2023 est en effet quant à elle la suivante :

Année de Redevance	<b>Facturé au 31/12/23</b> (1)	Encaissé au 31/12/22 (2)	(2)/(1) %	<b>Encaissé au 31/12/23</b> (3)	(3)/(1) %
Cumul fin 2012	11,45	11,45	100%	11,45	100%
2013	2,70	2,70	100%	2,70	100%
2014	3,45	3,45	100%	3,45	100%
2015	3,66	3,66	100%	3,66	100%
2016	3,82	3,82	100%	3,82	100%
2017	3,99	3,99	100%	3,99	100%
2018	3,74	3,74	100%	3,74	100%
2019	3,74	3,70	99%	3,70	99%
2020	3,53	3,49	99%	3,49	99%
2021	3,44	3,44	100%	3,44	100%
2022	3,29	2,44	74%	3,29	100%
2023 (*)	2,22	N/A	N/A	2,19	99%
<b>TOTAL</b>	<b>49,03</b>	<b>45,88</b>	<b>94%</b>	<b>48,92</b>	<b>100%</b>

Note : (\*) : N'inclut pas un retard de déclaration de FTV relatif au 3<sup>ème</sup> trimestre 2023, ainsi que les Factures à établir (FAE) au titre du 4<sup>ème</sup> trimestre 2023 (les droits sont facturés à trimestre échu), pour un total de 1,3 M€ HT, ce qui porte en principe le total facturé au titre de 2023 à 3,5 M€.

## **II. PERCEPTION DE DROITS A L'ETRANGER VIA L'AGICOA**

Parallèlement à son activité de collecte des droits de retransmission intégrale en France pour le compte des ayants droit français (représentés par l'ANGOA) et étrangers (représentés par l'AGICOA), l'ANGOA collecte également via les représentants nationaux de l'AGICOA les droits à revenir aux ayants droit français au titre des territoires de retransmission situés hors de France. Tel est l'un des objets principaux du protocole de coopération ANGOA-AGICOA datant de 2007.

### **A. Territoires d'intervention de l'Alliance AGICOA**

L'AGICOA reste présente ou représentée dans 37 pays, principalement en Europe. Mais parmi ces pays, 11 en 2023 (vs 7 en 2022) n'ont pas donné lieu à collecte de droits par l'AGICOA (Albanie, Bulgarie, Haïti, Islande, Macédoine, Madagascar, Mali, Moldavie, Monténégro, Serbie, Ukraine), ni donc à des répartitions de droits (sauf des distributions de clôture de l'année 2019 pour Haïti, l'Islande et Madagascar). Par ailleurs, s'agissant de la Grande-Bretagne, on rappelle qu'il s'agit de droits liés à l'usage d'œuvres à des fins pédagogiques (*Educational Recording Act* ou « ERA »), et non de droits de retransmission *stricto sensu*.

Parmi les 25 pays restants :

- 21 pays (contre 19 en 2022 et 22 en 2021) donnent en principe lieu à répartitions de droits AGICOA individualisées œuvre par œuvre pour toutes les chaînes représentant *a minima* 1% de part de marché dans le territoire de retransmission

considéré : Allemagne, Australie, Autriche, Belgique, Canada, Croatie, Danemark, Espagne, Finlande, France, Irlande, Israël, Luxembourg, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Slovaquie, Suède, Suisse. Parmi ces pays, signalons notamment que le Luxembourg et la Finlande ont de nouveau fait des répartitions de droits spécifiques au titre de collectes relatives à des « nouveaux services » incluant la télévision de rattrapage (TVR ou « *catch-up* ») ou le NPVR. Par ailleurs, le Danemark a également distribué des droits de représentation publique, et l'Espagne des droits spécifiques aux hôtels ainsi que des droits collectés en République Dominicaine, en Colombie et au Pérou.

- 4 pays (contre 10 en 2022, 11 en 2021 et 15 en 2020) ont donné lieu à distributions de droits qui, compte tenu des montants en cause, ont été effectuées de façon simplifiée aux ayants droit sous forme (i) soit de « *mark-up* », i.e. en rajoutant les droits au *pro rata* des autres paiements de l'année 2022 (cas de la Slovaquie en 2023), (ii) soit en étant distribués sur un nombre plus réduit de chaînes que celles normalement éligibles (= « distribution simplifiée » pour la Bosnie Herzégovine, la Hongrie, la Lituanie et, en temps normal, l'Islande).

ALBANIE	Plus de collecte	ISRAEL	Droits 2022 & FD 2019 distribués
ALLEMAGNE	(AGICOA GmbH) 2022 & FD 2019 distribués	LITUANIE	Droits 2021 & FD 2019 (distrib.simplifiée)
AUSTRALIE	(Screenrights) Droits 2009-2022 distribués + FD 2009-2019	LUXEMBOURG	Droits 2022 & FD 2019 distribués & Droits New Services 2022 + FD 2019
AUTRICHE	Droits 2016-2022 distribués + FD 2018-2019	MACEDOINE	Pas de collecte
BELGIQUE	Droits 2018 à 2021 distribués (avances) + pas de FD faite cette année	MADAGASCAR	Pas de collecte cette année, seulement FD 2019 distribuée (distrib.simplifiée)
BOSNIE HERZEGOVINE	Droits 2015 distribués (distr.simplifiée) + FD 2015	MALI	Plus de collecte et toutes les FD ont été faites
BULGARIE	Pas de collecte et pas distribution	MOLDAVIE	Pas de collecte
CANADA	Droits 2015 à 2021 distribués + FD 2015-2019	MONTENEGRO	Pas de collecte
CROATIE	Droits 2021 distribués + FD 2019	NORVEGE	Dts 2020-2021 & FD 2019 + Educ. 2021 & FD 2019
DANEMARK	Droits 2019 à 2022 distribués + FD 2019 & Droits Public Performance 2015-2021 + FD 2015-2019	PAYS-BAS	Droits 2022 & FD 2019 distribués
ESPAGNE	(EGEDA) Droits 2022 distribués pour le câble + Hôtel droits distribués République Dominicaine & Colombie 2021-2022 & Pérou 2014-2021	POLOGNE	Droits 2016- 2022 & FD 2019 distribués
FINLANDE	Droits (y/c éducatifs) 2022 & FD 2019 distribués + Dts NPVR 2021+2022	PORTUGAL	Droits 2022 & FD 2019 + Hôtels 2021 & FD 2018 distribués
FRANCE	(Sous gestion ANGOA)	ROUMANIE	Droits 2020 -2022 distribués
GRANDE BRETAGNE	Droits éduc.(ERA) 2022 & FD 2019 distribués	SERBIE	Pas de collecte
HAITI	Pas de collecte cette année, seulement FD 2019 distribuée (distrib.simplifiée)	SLOVAQUIE	Droits 2021 distribués (via « Mark-up »)
HONGRIE	Droits 2021-2022 & FD 2019 (distrib.simplifiée)	SLOVENIE	Droits 2012-2021 distribués & FD 2012-2019
IRLANDE	Droits 2022 (y/c TVE) & FD 2017 distribués	SUEDE	Droits 2022 & FD 2019 distribués
ISLANDE	Droits 2021 & FD 2019 (distrib.simplifiée) mais pas de collecte en 2023	SUISSE	Droits 2016-2021 distribués + FD 2016-2017
		UKRAINE	Pas de collecte

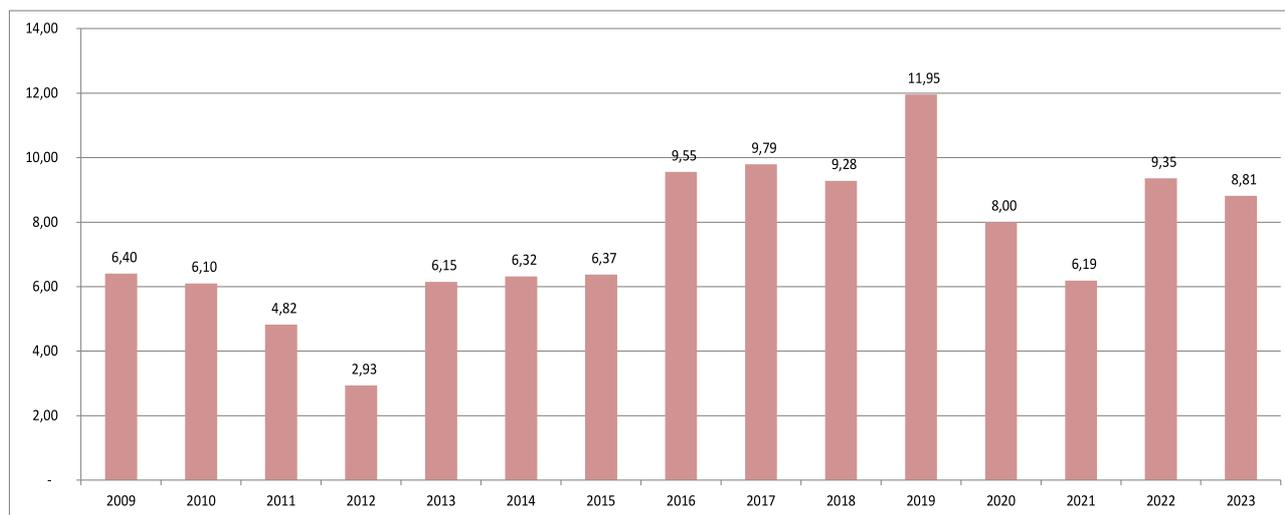
Parmi les 21 pays étrangers (G.-B. incluse pour les droits éducatifs ERA) faisant donc en principe l'objet d'une répartition de droits automatique sur l'ensemble des programmes des chaînes retransmises éligibles en fonction des droits déclarés auprès de l'ANGOA-AGICOA, auxquels on peut rajouter les 4 pays ayant fait l'objet de « distributions simplifiées » œuvre par œuvre, mais sur un nombre plus réduit de chaînes, tous ont effectivement donné lieu (à un moment ou à un autre pendant l'année, et pour des montants plus ou moins significatifs) à une remontée de droits pour l'ANGOA en 2023 pour le compte des producteurs français, mais avec une forte concentration sur quelques pays (cf. *infra* § B.).

Le protocole de coopération en vigueur avec l'AGICOA assure donc la remontée à moindre coût des droits revenant aux producteurs et ayants droit français représentés par l'ANGOA au titre de la diffusion de leurs œuvres dans tous ces différents

territoires, les frais de gestion ANGOA applicables dans ce cas étant depuis 2017 de 2,40% des montants répartis (cf. *infra* § V.), en sus des frais de gestion pratiqués à la source par l'AGICOA, soit 8,12% en 2023 (vs 7,30% en 2022 et 7,56% en 2021) (en plus de ceux éventuellement déjà pratiqués par les organismes de collecte nationaux).

## B. Perception des droits collectés hors de France via l'AGICOA

L'évolution des droits de retransmission collectés à l'étranger par l'ANGOA pour le compte des producteurs et ayants droit français (via l'AGICOA et ses représentants locaux), soit 8.812 K€ en 2023, est la suivante depuis 2009 (en M€ HT) :



Après un pic historique en 2019 à près de 12 M€, les perceptions issues de l'étranger ont baissé en 2020 et 2021, du fait de l'évolution de la situation en Belgique, qui constitue en principe le principal territoire de perception hors de France.

Les collectes en provenance de l'étranger sur la période 2020-2023 et le prévisionnel 2024 se décomposent en effet comme suit :

Montants nets collectés via l'AGICOA, Par territoire de diffusion, en M€	Réel 2020	Réel 2021	Réel 2022	Réel 2023	Prév. 2024
<b>Belgique :</b>	3,35	0,53	4,56	3,90	3,0
<b>Pays-Bas :</b>	0,40	0,37	0,29	0,24	0,2
<b>Suisse :</b>	1,30	1,29	1,48	1,37	1,4
<b>Allemagne :</b>	0,81	1,05	0,74	0,67	0,7
<b>Luxembourg :</b>	0,63	0,75	0,89	0,91	0,9
<b>Autres territoires et RG* :</b>	1,51	2,20	1,39	1,72	1,8
<b>TOTAL</b>	<b>8,00</b>	<b>6,19</b>	<b>9,35</b>	<b>8,81</b>	<b>8,0</b>

\* RG = réserves générales Agicoa (pour 0,12 M€ en 2022 et 0,1 M€ en 2023, incluant les « mark-up »).

Autres territoires incluent : Pologne et Finlande pour resp. 0,39 M€ et 0,18 M€, ainsi que Danemark, Canada, Madagascar et Haïti pour 0,1 à 0,12 M€ chacun en 2023, vs Espagne, Danemark, Pologne, pour resp. 0,17 M€, 0,16 M€ et 0,14 M€ en 2022.

Concernant la Belgique, le montant collecté en 2020 portait pour 1,3 M€ sur l'année 2019 (un montant inférieur aux années précédentes du fait de l'interruption des paiements des principaux opérateurs à compter du 2<sup>ème</sup> semestre 2019) et pour 1,5 M€ sur la distribution finale de l'année 2016. Et en 2021, seuls 0,53 M€ avaient été reversés à l'ANGOA, correspondant à des rattrapages de droits, principalement sur les années 2017 à 2019. Avec le déblocage en 2022 par AGICOA Belgique (AEB) de certains acomptes versés par les opérateurs, les encaissements incluent un rattrapage partiel relatif à 2019-2021 pour un montant de 4,2 M€ encaissé en décembre, et en

2023 un complément de droits pour ces mêmes années et un acompte (de l'ordre de 2 M€) sur l'année 2022, pour un montant total de 3,5 M€ de nouveau encaissé en décembre, le solde correspondant à des rattrapages sur années antérieures.

Comme indiqué dans nos précédents rapports d'activité, cette situation découle de l'arrêt des versements de droits par les deux principaux opérateurs belges (Proximus et Telenet) à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2019 : alors que leurs contrats étaient arrivés à échéance, ces opérateurs ont tiré prétexte, d'une part, des revendications de droits exprimées par l'OGC des artistes-interprètes belges (Playright), et, d'autre part, du contentieux qui opposait les représentants des producteurs belges (BAVP) à l'AGICOA (AEB), pour suspendre leurs versements de droits, dans l'attente d'une clarification de la situation. Même si des règlements partiels sont donc intervenus depuis, cette situation n'est toujours pas résolue à ce jour.

Pour ce qui concerne la Suisse, les revenus encaissés par l'ANGOA pour le compte des ayants droit français incluent 1,08 M€ au titre de l'année 2021 (soit un montant équivalent à celui reçu l'année précédente au titre de l'année de droits N-2) et 0,2 M€ de rattrapages relatifs à l'année 2020.

Les encaissements concernant les Pays-Bas et le Luxembourg ont quant à eux porté principalement sur les années 2022 et la distribution finale de l'année 2019.

S'agissant enfin de l'Allemagne, les encaissements de 2023 portaient pour 0,62 M€ sur les droits de l'année 2022 (soit un montant équivalent à celui reçu les années précédentes au titre de l'année de droits N-1), et pour le solde sur des rattrapages relatifs aux années antérieures.

### **C. Transposition de la Directive européenne « Cab-Sat 2 »**

La Directive 2019/789 « établissant des règles sur l'exercice du droit d'auteur et des droits voisins applicables à certaines diffusions en ligne d'organismes de radiodiffusion et retransmissions d'émissions de télévision et de radio et modifiant la directive 93/83/CEE du Conseil », dite « *Directive Cab-Sat 2* », a permis de consolider les droits de retransmission au sein de l'Union Européenne. Pour ce qui concerne l'ANGOA et l'AGICOA, on rappelle en effet que cette directive a pour principal mérite de clarifier la question de « l'injection directe », sujet de controverses dans plusieurs Etats membres de l'Union européenne, notamment à la suite de l'arrêt *SABAM c/ SBS* du 19 novembre 2015 (affaire C-325/14) évoqué dans nos précédents rapports.

Le considérant (19) de cette Directive est par ailleurs venu utilement clarifier les choses en matière de retransmission d'une chaîne sur son bassin de réception directe, suite à l'arrêt du 16 mars 2017 rendu par la CJUE dans l'affaire autrichienne *AKM c/ ZÜRS* (C-218/17), évoqué également dans nos précédents rapports d'activité.

Plus généralement, la Directive 2019/789 modernise celle dite « *Cab-Sat* » de 1993, en assimilant au câble les autres modes de retransmission intégrale et simultanée, que ce soit par satellite<sup>1</sup>, par ADSL (IPTV en réseau fermé), par réseau mobile, ou encore par l'Internet ouvert (retransmission dite « en OTT ») dans un environnement contrôlé (i.e. avec protection du signal et contrôle d'accès). Comme pour la retransmission par câble dans le cadre de la directive « *Cab-Sat* » de 1993, ces nouveaux modes de retransmission font donc désormais l'objet d'une gestion collective obligatoire.

---

<sup>1</sup> Nonobstant l'arrêt « *AKM* » de la CJUE du 30 juin 2023 dans l'affaire C-290/21 opposant cette OGC autrichienne à Canal+ Luxembourg, rendu sous l'égide de la Directive « *Cab-Sat 1* » de 1993.

Cette transposition entraîne cependant des revendications nouvelles faisant parfois fi des mécanismes existants de dévolution des droits et/ou de rémunération des artistes, comme c'est le cas par exemple en France avec l'agrément accordé par le Ministère de la Culture à l'ADAMI.

### **III. REPARTITIONS DES DROITS PAR L'ANGOA**

#### **A. Modalités de répartition des droits de Retransmission France & Satellite Afrique**

##### **1. Répartition des droits de Retransmission France 2022 & 2023**

Les modalités de répartition des droits collectés par l'ANGOA auprès des différents opérateurs en France (ci-après droits « Retransmission France ») sont ratifiées chaque année par la Commission Exécutive à l'issue d'une réunion de la Commission des Droits de Retransmission visée à l'article 12.2 des statuts. Celle-ci réunit les représentants des organisations professionnelles de producteurs concernées, et entérine plus particulièrement l'enveloppe de droits à répartir pour l'année concernée, la liste des programmes et des œuvres qui entrent dans les calculs de droits effectués à partir de cette enveloppe<sup>2</sup>, ainsi que toute modification éventuellement apportée aux règles de calcul des droits par œuvre. Les conclusions de la Commission des Droits de Retransmission, une fois validées par la Commission Exécutive, font l'objet d'une résolution de ratification soumise à l'approbation de l'AG. Ces règles & modalités de répartition sont désormais consignées dans le [Règlement général](#) de la société (cf. article 4).

Les modalités de répartition des droits « Retransmission France 2022 » ont fait l'objet d'une présentation lors de la Commission des Droits de Retransmission qui s'est tenue le 20 mars 2023, et celles des droits « Retransmission France 2023 » lors de la Commission des Droits de Retransmission qui s'est tenue le 15 avril 2024.

La mise en répartition des droits relatifs aux années 2022 & 2023 est donc intervenue dans les 3 à 4 mois de la fin de leur exercice de perception, soit bien avant le délai maximum de 9 mois prévu par la Directive « Gestion Collective » 2014/26/EU telle que transposée en droit français à l'article L.324-12 § I. du CPI.

Les règles suivantes ont notamment été entérinées par la Commission des Droits de Retransmission et ratifiées par la Commission Exécutive :

- L'assiette des droits à répartir, qui ressort à 23.468 K€ pour les droits « France 2022 » (soit +6,1% par rapport à 2021), et à 23.433 K€ pour les droits « France 2023 » (soit un montant identique à 2022), et qui inclut à chaque fois les produits financiers réalisés entre la date de collecte des dits droits et le lancement effectif de la répartition.
- La confirmation de la liste des chaînes à prendre en compte dans les calculs de droits relatifs à 2022 et 2023 (19 chaînes)<sup>3</sup>, aucune nouvelle chaîne n'ayant atteint

---

<sup>2</sup> Le fonds de garantie est cependant susceptible d'ajuster l'assiette en cas d'oubli ou d'erreur constatée ultérieurement dans le répertoire à rémunérer (cf. *infra* § V.D.).

<sup>3</sup> Il s'agit des chaînes hertziennes historiques (TF1, France 2, France 3, Canal+, France 5, M6 et Arte) ainsi que TMC, W9, Gulli, TFX, NRJ 12, C8, CStar, RMC Découverte, TF1 Séries Films, 6 Ter, Chérie 25, et RMC Story.

ou approché le seuil de 1% justifiant une prise en compte dans les calculs<sup>4</sup>. France 4 est ainsi passée sous ce seuil de 1% en 2021, et a donc été retirée des calculs en 2022 et 2023 (où sa part d'audience n'est plus que de 0,6% selon le dernier *Mediamat Thematik* relatif à la période du 4 septembre 2023 au 18 février 2024, comme en 2022-23).

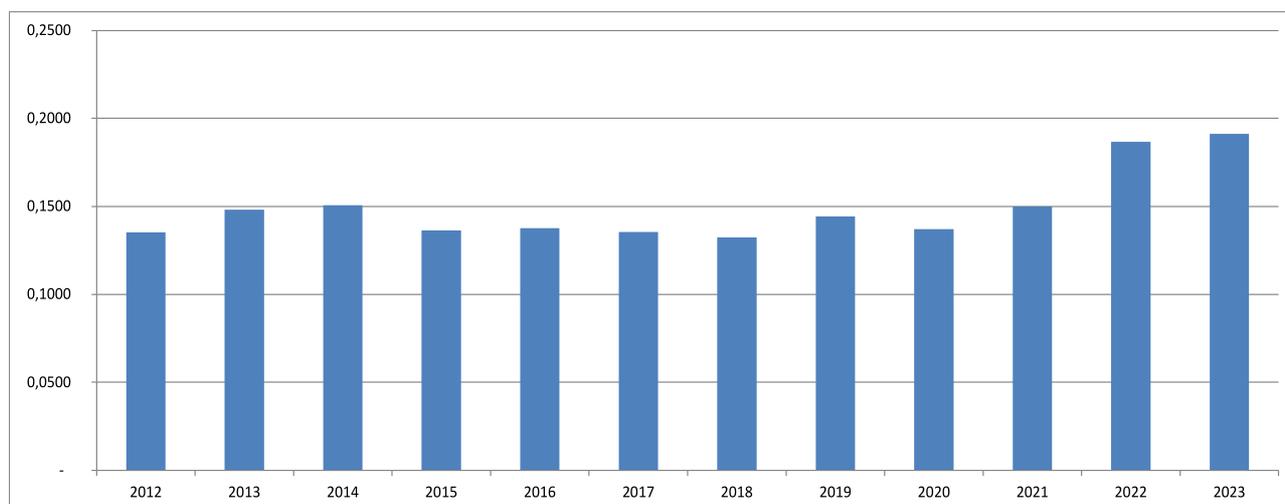
- Les données d'audience utilisées pour le calcul des droits à répartir par œuvre : comme pour les années précédentes, il a été convenu d'utiliser les audiences réelles fournies par MEDIAMETRIE pour la population Câble+Sat+DSL. Ces données permettent en effet d'avoir une évaluation exacte de l'audience œuvre par œuvre sur une population cohérente avec l'univers de perception des droits ANGOA. Ces données étaient disponibles pour l'ensemble des chaînes entrant dans la répartition des années 2022 et 2023.
- La définition du répertoire à rémunérer, via l'attribution à chaque œuvre (hors productions internes des diffuseurs) d'un « coefficient de prise en charge Câble France », fixé selon les modalités déjà en vigueur les années précédentes (et qui reprennent celles de la PROCIREP).

Les PV des réunions de la Commission des Droits de Retransmission reprenant ces décisions ainsi que la liste des chaînes (et plages horaires) entrant dans les calculs de droits selon l'année de répartition sont accessibles sur le site [www.procirep.fr](http://www.procirep.fr).

La part de l'assiette de répartition totale affectée aux programmes des 12 nouvelles chaînes de la TNT ressort *in fine* à env. 37,5% pour les années 2022 et 2023.

La valeur du « point ANGOA » (montant reversé par l'ANGOA au titre de la répartition « Retransmission France » pour une œuvre de 1 seconde prise en charge à 100% et faisant l'objet d'un taux d'audience de 1%) au titre de l'année 2022 était quant à elle de 0,1867 €, soit +24% par rapport à 2021, une progression liée en partie à celle de l'assiette des droits à répartir pour 2022 (+6%). Pour 2023, la valeur du point ANGOA est de 0,1912 (+2,4%), à assiette de droits à répartir inchangée.

Cette valeur du point (avec éventuels compléments de droits inclus) a évolué comme suit depuis l'année de répartition 2012 (étant rappelé que la baisse observée en 2015 était liée à un changement de données d'audience prises en compte) :



<sup>4</sup> A l'exception des chaînes BFM TV, CNews, LCI et L'Equipe, mais dont les programmes n'entrent pas (pour leur très grande majorité) dans les œuvres éligibles à rémunération ANGOA-AGICOA

## 2. Répartition des droits Satellite Afrique 2022 et 2023

Les modalités de répartition des droits collectés en France par l'ANGOA au titre de la retransmission de programmes sur les bouquets satellites à destination de l'Afrique (droits « Satellite Afrique » - cf. *supra* § I.-D.) suivent pour l'essentiel les règles de répartition ANGOA telles qu'adoptées pour les droits « Retransmission France » par la Commission des Droits de Retransmission (affectation des produits financiers aux montants collectés, utilisation des mêmes données d'audience et coefficients de prise en charge pour les œuvres rémunérées), sous les précisions suivantes :

- Les assiettes de droits à répartir sont propres à chaque chaîne (i.e. issues des sommes collectées au titre de la retransmission de ladite chaîne). La valeur du point varie donc selon la chaîne concernée. Ainsi, par exemple, compte tenu de leur importance dans les collectes (plus de 1 M€ chacune), la valeur du point « Satellite Afrique 2023 » des chaînes France 2 et TF1 représentait de 42 à 43% de la valeur du point de ces mêmes chaînes pour les droits « Retransmission France 2023 ».
- Validation des droits à partir des ayants-droits recensés comme bénéficiaires des droits « Retransmission France ».
- Pour la retransmission de TF1 et M6 en Afrique, la clause de réserve des ayants droit US introduite à la demande de l'AGICOA entraîne l'exclusion de ces derniers du répertoire d'œuvres à rémunérer.
- En cas d'occultation de programme : reversement des droits à la chaîne en tant qu'ayant droit subrogé pour la (les) diffusion(s) concernée(s).

La Commission des Droits de Retransmission du 20 mars 2023 et la Commission Exécutive du 11 avril 2023 ont entériné les modalités de répartition des droits « Satellite Afrique 2022 » sur la base des enveloppes de droits à répartir suivantes :

France 2 – année 2022 :	968 K€	inchangé par rapport à 2021	
France 3 – année 2022 :	588 K€	-16%	√
France 5 – année 2022 :	289 K€	-19%	√
Arte – année 2022 :	119 K€	+42%	√
TF1 – année 2022 :	1.196 K€	inchangé	√
M6 – année 2022 :	135 K€	+21%	√

La Commission des Droits de Retransmission du 15 avril 2024 et la Commission Exécutive du 23 avril 2024 ont quant à elles entériné les modalités de répartition des droits « Satellite Afrique 2023 », sur la base des enveloppes de droits à répartir suivantes :

France 2 – année 2023 :	1.073 K€	+11% par rapport à 2022	
France 3 – année 2023 :	646 K€	+10%	√
France 5 – année 2023 :	367 K€	+27%	√
Arte – année 2023 :	157 K€	+33%	√
TF1 – année 2023 :	1.213 K€	+1%	√
M6 – année 2023 :	137 K€	+2%	√

## B. Paiements de droits ANGOA-AGICOA par l'ANGOA

La situation des répartitions de droits (« Retransmission France », « Satellite Afrique » et droits collectés de l'étranger via l'AGICOA) était la suivante à fin 2023 (montants en M€ HT) :

Montants nets répartis en M€ Par territoire de diffusion	Réel 2020	Réel 2021	Réel 2022	Prév 2023	Réel 2023
<b>Belgique :</b>	6,17	2,87	1,21	4,2	4,26
<b>Pays-Bas :</b>	0,50	0,48	0,45	0,4	0,31
<b>Suisse :</b>	1,55	0,32	1,68	1,5	1,16
<b>Allemagne :</b>	0,85	1,11	0,64	1,3	1,15
<b>Luxembourg :</b>	0,57	0,53	0,76	0,7	0,66
<b>Autres pays étrangers + RG :</b>	1,50	0,86	2,33	0,9	1,21
<b>SOUS-TOTAL ETRANGER (1)</b>	<b>11,14 M€</b>	<b>6,17 M€</b>	<b>7,07 M€</b>	<b>9,0 M€</b>	<b>8,75 M€</b>
<b>Retransmission France :</b>					
. Répartitions 2013 et antér.	1,50	1,24	0,88	-	1,06
. Répartition 2014	0,54	0,41	0,31	-	0,24
. Répartition 2015	0,95	0,67	0,55	-	0,17
. Répartition 2016	1,32	0,84	0,60	-	0,27
. Répartition 2017	1,97	0,94	0,79	0,5	0,45
. Répartition 2018	5,43	1,84	1,27	0,7	0,63
. Répartition 2019	11,58	3,84	2,02	1,0	0,98
. Répartition 2020	-	14,00	3,88	2,0	1,59
. Répartition 2021	-	-	14,87	3,0	2,86
. Répartition 2022	-	-	-	15,3	15,91
<b>SOUS-TOTAL RETRANS. FR. (2)</b>	<b>23,29 M€</b>	<b>23,78 M€</b>	<b>25,18 M€</b>	<b>22,5 M€</b>	<b>24,15 M€</b>
<b>Satellite Afrique :</b>					
. Répartitions 2002-2013	0,22	0,21	0,10	-	0,08
. Répartition 2014	0,10	0,05	0,04	-	0,02
. Répartition 2015	0,13	0,09	0,05	-	0,01
. Répartition 2016	0,16	0,10	0,07	-	0,04
. Répartition 2017	0,25	0,14	0,09	0,1	0,09
. Répartition 2018	0,68	0,26	0,19	0,1	0,08
. Répartition 2019	2,58	0,49	0,23	0,1	0,09
. Répartition 2020	-	2,46	0,43	0,2	0,21
. Répartition 2021	-	-	2,48	0,5	0,44
. Répartition 2022	-	-	-	2,0	2,60
<b>SOUS-TOTAL SAT. AFR. (3)</b>	<b>4,11 M€</b>	<b>3,80 M€</b>	<b>3,69 M€</b>	<b>3,0 M€</b>	<b>3,67 M€</b>
<b>TOTAL GENERAL (1)+(2)+(3)</b>	<b>38,54 M€</b>	<b>33,75 M€</b>	<b>35,94 M€</b>	<b>34,5 M€</b>	<b>36,56 M€</b>

NB: (1) : Pour l'étranger, il s'agit de sommes encaissées qui bénéficient exclusivement aux ayants droit français.

(2) et (3) : Pour les droits Retransmission France & Satellite Afrique, les montants bénéficient à la fois aux ayants droit français et étrangers.

Après plusieurs années de records historiques de paiements de droits, y compris en 2020 où plus de 38,5 M€ de droits (hors aides à la création) avaient au total été effectivement répartis aux ayants droit de l'ANGOA (correspondant au pic exceptionnel de remontées de droits depuis l'étranger intervenu en 2019), il était prévu, après un tel rattrapage, qu'il y ait un « retour à la normale » du niveau de ces répartitions de droits à compter de 2021, du fait également de la baisse évoquée précédemment des collectes de droits en provenance de Belgique.

Pour autant, la mobilisation continue des équipes de gestion de droits aura permis de dépasser une nouvelle fois l'objectif global de répartition qui avait été fixé initialement, puisque le réalisé 2023 est de 36,6 M€ pour un budget initial de 34,5 M€.

Le budget 2024 prévoit quant à lui un niveau de répartition de droits qui reprend globalement les objectifs de 2023 avec un total prévu de 34 M€ hors aides à la création, dont 8 M€ pour les répartitions de droits AGICOA issus de l'étranger, 3 M€ pour les droits Satellite Afrique, et 23 M€ pour les droits Retransmission France.

Compte tenu des mises en paiement de droits constatées en 2023, supérieures aux objectifs, le solde global des droits restant à répartir (RAR) à fin d'année a de nouveau diminué, malgré le nouvel encaissement significatif de droits Belgique précité intervenu en décembre 2023. Ainsi, le solde des droits dits « restant à affecter individuellement », qui était monté jusqu'à 78 M€ fin 2017, est redescendu depuis année après année jusqu'à moins de 60 M€ fin 2022, puis à moins de 56 M€ fin 2023, comme le montre la synthèse ci-après de l'annexe aux états financiers 2023 issue de l'art.131-3 du Règlement ANC n°2017-07 :

<b>Droits restant à répartir (M€)</b>	<b>Au 31/12/2023</b>	<b>Au 31/12/2022</b>	<b>Evo. 2022/2021</b>	<b>Au 31/12/2021</b>
Retransmission France - Années 2021 et antérieures	17,46	26,75	-35%	44,95
Retransmission France - Année 2022	7,57	15,79	-52%	N/A
Retrans. France - Année 2023 (pas encore en répartition)	14,13	N/A		N/A
<b>S/T Retransmission en France</b>	<b>39,16</b>	<b>42,54</b>	<b>-8%</b>	<b>44,95</b>
Satellite Afrique - Années 2021 et antérieures	1,24	2,51	-51%	5,79
Satellite Afrique - Années 2022	0,70	2,48	-72%	N/A
Satellite Afrique - Année 2023 (pas encore en répartition)	2,25	N/A		N/A
<b>S/T Satellite Afrique</b>	<b>4,19</b>	<b>4,99</b>	<b>-16%</b>	<b>5,79</b>
Droits collectés provenant de Belgique	4,88	5,33	-8%	2,12
Autres droits collectés depuis l'étranger	7,40	7,07	5%	8,85
<b>S/T Retransmission à l'Etranger</b>	<b>12,28</b>	<b>12,40</b>	<b>-1%</b>	<b>10,97</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>55,63</b>	<b>59,93</b>	<b>-7%</b>	<b>61,71</b>

Cette baisse du solde de droits restant à répartir à fin d'année traduit les efforts de rattrapage précédemment évoqués, que la société entend dans la mesure du possible poursuivre en 2023.

Les conflits de revendication de droits restent un des motifs importants de blocage des sommes à répartir. Le développement d'un outil de gestion de ces conflits a été finalisé au cours de l'exercice écoulé, qui permettra de mettre en œuvre la procédure de résolution prévue par nos statuts, avec une possibilité de recours à la médiation AMAPA en cas de conflit persistant.

### **C. Participation aux activités de l'Agence Française ISAN**

Afin de développer un identifiant unique international des œuvres audiovisuelles permettant d'améliorer les procédures d'identification et d'échanges d'informations entre organismes de gestion collective (notamment celles de l'Alliance AGICOA pour ce qui concerne l'ANGOA), tout en contribuant à la mise en place d'un projet d'intérêt collectif facilitant la gestion des droits pour l'ensemble des producteurs et titulaires de droits, l'ANGOA a participé à la création de l'Agence Française ISAN, association chargée de mettre en œuvre en France le standard ISAN (*International Standard Audiovisual Number*) de l'ISO. Au titre de sa participation au fonctionnement de cette association, l'ANGOA a versé à cette dernière une subvention de 6 K€ HT en 2023 (contre 8 K€ en 2022), et la subvention prévue pour 2024 est de 6 K€ également.

L'association A.F. ISAN est actuellement présidée par Franck LAPLANCHE (DGA de la SCAM), et la PROCIREP en assure la gestion opérationnelle. A fin 2023, un cumul de plus de 471.000 ISAN de projets en développement, d'œuvres unitaires, d'épisodes de

séries et/ou versions d'œuvres ont ainsi été immatriculés depuis l'origine auprès de l'Agence Française ISAN par plus de 10.000 producteurs et autres déclarants (dont plus de 8.200 encore actifs aujourd'hui), via le site d'immatriculation en ligne [www.france-isan.org](http://www.france-isan.org).

On rappelle que le n° ISAN a été rendu obligatoire depuis 2017 pour l'ensemble des aides attribuées par le Centre National du Cinéma et de l'image animée, consolidant la pratique mise en œuvre par la PROCIREP et l'ANGOA depuis 2010, où ISAN a été rendu obligatoire tant pour les répartitions automatiques de droits que pour les répartitions de fonds d'action culturelle (avec obligation de mention du n° ISAN au générique des projets soutenus), les coûts d'immatriculation correspondants étant si possible déduits des droits versés par la PROCIREP et l'ANGOA.

#### **D. Prescriptions et Budgets des Commissions d'aide à la création.**

Les articles L.324-16 et L.324-17 du CPI prévoient que les sommes non réparties par les OGC telles que l'ANGOA sont prescrites après 5 ans et qu'elles doivent être affectées aux actions culturelles visées à l'article L.324-17, avec la possibilité d'anticiper sur cette prescription quinquennale passé un délai de 3 ans. C'est dans ce cadre légal impératif que les Commissions d'aide à la création Cinéma et Télévision de l'ANGOA assurent la répartition des sommes concernées. Chacun des budgets des Commissions Cinéma et Télévision est ainsi doté chaque année à hauteur de 50% du montant des fonds prescrits. Le détail des actions des Commissions Cinéma et Télévision de l'ANGOA fait plus particulièrement l'objet de développements dans la suite du présent rapport (cf. *infra* § IV.).

Compte-tenu du raccourcissement du délai de prescription intervenu en 2014 (la prescription étant précédemment de 10 ans) et de la possibilité jusqu'alors non utilisée d'anticiper cette prescription, il avait été décidé par la Commission Exécutive de l'ANGOA d'accélérer le rythme d'affectation des sommes non réparties aux budgets des Commissions Cinéma et Télévision en comptabilisant chaque année en ressources deux années de droits prescrits. Le montant de droits prescrits pris en compte dans les budgets des Commissions Cinéma et Télévision était ainsi passé de 1,5 M€ en 2014 à près de 4 M€ sur les années 2016 à 2019. Mais avec le retour progressif à la normale (une seule année prescrite), les budgets 2020 et 2021 des Commissions Cinéma et Télévision de l'ANGOA n'ont quant à eux été abondés que de resp. 2,8 M€ et 2,6 M€, et ceux des années 2022 et 2023 de resp. 1,6 M€ et 1,4 M€ seulement (anticipation des prescriptions des années 2018 et 2019), auxquels se sont ajoutés les produits financiers accumulés y afférant (24 K€ en 2022 et 20 K€ en 2023).

Pour le budget 2024 des Commissions, c'est de nouveau un montant de 1,36 M€ qui a été prévu au titre de l'anticipation des prescriptions de l'année 2020, mais avec un complément de 676 K€ au titre de la clôture de certaines sommes irrépartissables relatives aux droits collectés depuis l'étranger (comptabilisées au fonds de garantie en 2022), et avec des produits financiers supplémentaires qui ont pu être générés du fait de l'évolution favorable des taux d'intérêts des placements en 2023 (cf. *infra* § V.B. et V.D.), soit un total de 1.232 K€ pour chacune des Commissions.

Le réalisé 2023 et les budgets 2024 des Commissions d'Aide à la Création adoptés par la Commission Exécutive (ces derniers tablant sur des aides accordées au titre de l'ANGOA qui seraient désormais de 23% des aides PROCIREP pour la Commission Cinéma, et de 18% pour la Commission Télévision, versus respectivement 24% et 10% en 2022) sont détaillés en page suivante.

COMMISSION CINEMA ANGOA									
	Réel 2019 en K Euros	Réel 2020 en K Euros	Réel 2021 en K Euros	Réel 2022 en K Euros	Budget 2023 en K Euros	Réel 2023 en K Euros	Ecart R.2023 / B.2023	Budget 2024 en K Euros	Ecart B.2024 / R.2023
<b>Ressources</b>									
Prescriptions de l'exercice (**)	2 060	1 375	1 267	800	680	680	0,0%	1 018	49,7%
Intérêts excédentaires s/FG	39	25	23	12	10	10	0,0%	214	N/S
Produits financiers propres								22	N/A
Report (*)	9	-26	-5	184	205	237	N/S	-100	N/S
<b>TOTAL</b>	<b>2 108</b>	<b>1 374</b>	<b>1 285</b>	<b>996</b>	<b>896</b>	<b>927</b>	<b>3,5%</b>	<b>1 153</b>	<b>24,3%</b>
<b>Emplois</b>									
Aides CM	176	144	100	91	89	85	-4,6%	87	3,2%
Aides LM	1 913	1 170	953	664	773	901	16,6%	966	7,2%
Frais de gestion	55	39	32	23	26	30	14,5%	32	6,8%
Q/P ARP	30	26	15	14	12	13	11,8%	20	49,7%
<b>TOTAL</b>	<b>2 175</b>	<b>1 379</b>	<b>1 101</b>	<b>791</b>	<b>899</b>	<b>1 028</b>	<b>14,3%</b>	<b>1 105</b>	<b>7,4%</b>
								48	
COMMISSION TELEVISION ANGOA									
	Réel 2019 en K Euros	Réel 2020 en K Euros	Réel 2021 en K Euros	Réel 2022 en K Euros	Budget 2023 en K Euros	Réel 2023 en K Euros	Ecart R.2023 / B.2023	Budget 2024 en K Euros	Ecart B.2024 / R.2023
<b>Ressources</b>									
Prescriptions de l'exercice (**)	2 060	1 375	1 267	800	680	680	0,0%	1 018	49,7%
Intérêts excédentaires s/FG	39	25	23	12	10	10	0,0%	214	N/S
Produits financiers propres								22	N/A
Report (*)	-258	-96	-30	30	-111	-97	N/S	-43	N/S
<b>TOTAL</b>	<b>1 841</b>	<b>1 304</b>	<b>1 260</b>	<b>842</b>	<b>579</b>	<b>593</b>	<b>2,3%</b>	<b>1 210</b>	<b>104,1%</b>
<b>Emplois</b>									
Aides Animation	180	152	137	112	74	69	-6,8%	131	88,0%
Aides Fiction	448	313	253	275	167	173	3,7%	306	77,1%
Aides Documentaire - Prod.	893	592	595	380	265	273	3,1%	484	77,5%
Aides Documentaire - Dvpt.	363	242	209	157	108	102	-5,2%	189	85,0%
Frais de gestion	59	39	36	28	18	19	0,5%	33	80,0%
<b>TOTAL</b>	<b>1 944</b>	<b>1 337</b>	<b>1 230</b>	<b>953</b>	<b>632</b>	<b>636</b>	<b>0,6%</b>	<b>1 143</b>	<b>79,8%</b>
								67	
(*) = y compris subventions forcloses après 2 ans.									
(**) = anticipations après 3 ans des prescriptions quinquennales (depuis 2022)									

## **IV. AIDE A LA CREATION**

L'organisation retenue pour l'aide à la création ANGOA reprend celle en vigueur au sein de la PROCIREP (société des producteurs en charge de la gestion des droits copie privée), la gestion de ces fonds se faisant toutefois sous l'entière et seule responsabilité de l'ANGOA.

Il a par ailleurs été convenu avec l'ARP, société civile des Auteurs Réalisateur Producteurs, que celle-ci recevrait de l'ANGOA la part des fonds prescrits revenant à ses membres (calculée au prorata de la part des membres de l'ARP dans le total des répartitions de droits câble France faisant l'objet de la prescription). En contrepartie, les membres de l'ARP ne sont éligibles aux fonds d'aide à la création que pour les projets dont ils sont les producteurs délégués mais pas eux-mêmes les réalisateurs.

Il est rappelé que les frais de secrétariat des Commissions d'aide à la création, dont la gestion administrative est, à l'instar des autres activités de l'ANGOA, assurée par la PROCIREP (cf. *infra* § V.), font l'objet d'une refacturation entre les deux sociétés. Ces frais, qui correspondent à 3% des montants attribués, représentaient 49 K€ HT en 2023 et ont été budgétés à 65 K€ HT pour 2024. Ils sont directement prélevés sur les budgets des Commissions d'aide à la création ANGOA.

### **A. Commission d'Aide à la Création Cinéma**

#### **1. Modalités de fonctionnement**

Celles-ci sont restées inchangées par rapport à l'année précédente.

Les subventions d'Aide à la création Cinéma sont attribuées par une Commission composée de 16 membres bénévoles (cf. liste des membres *infra* en § V. E.), nommés pour 3 ans non renouvelables, dont 14 producteurs désignés par les organisations professionnelles (dont le Président de la Commission), et 2 représentants des filiales de production cinéma des diffuseurs. En matière de Court Métrage, les dossiers sont préalablement instruits par un comité de consultants composé désormais de 6 producteurs de CM, dont 5 sont désignés par les organisations professionnelles (3 par le SPI, 1 par l'UPC, et 1 par AnimFrance) et 1 par l'ANGOA.

Il est possible pour un membre de la Commission Cinéma (à l'exception du Président) de déposer un dossier pendant l'année, auquel cas il n'est pas convoqué pour la réunion et ne participe donc pas aux délibérations sur ce dossier. Le Règlement général prévoit par ailleurs des dispositions de déport en cas de conflit d'intérêts.

Les décisions de la Commission Cinéma sont ensuite soumises à ratification par la Commission Exécutive. Il est rappelé à cet égard que les conventions d'aide à la création concernant une société représentée à la Commission Exécutive ou au Conseil de Surveillance font l'objet d'une mention dans le rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions réglementées, soumis à l'Assemblée générale.

## 2. Bilan 2023

La Commission Cinéma, sous la présidence de Marielle DUGOU (FIN AOÛT PRODUCTIONS), s'est réunie 4 fois en 2023 (outre 4 réunions des consultants CM), a examiné 185 dossiers, et en a soutenu 169 pour un montant total de 985,5 K€ (soit +30% par rapport à 2022 pour un nombre de dossiers soutenus en hausse de +16%). Par ailleurs, 13,4 K€ HT ont été provisionnés pour reversement à l'ARP en 2024 au titre de la part des membres de l'ARP sur les fonds prescrits de l'ANGOA.

La Commission Cinéma a intégralement affecté ses concours à l'aide à la création d'œuvres (au sens de l'art. R.321-6 du CPI), répartis entre les aides suivantes (qui représentaient 24% des aides PROCIREP en 2023 vs 26% en 2022) :

### - aide aux sociétés de production de courts métrages (9% des aides attribuées) :

Cette aide permet en principe de soutenir une cinquantaine sociétés de production par an (une soixantaine ces deux dernières années), afin de consolider les structures professionnelles de production de courts métrages. Elle est attribuée en fonction de l'historique de production de la société (réalisation des programmes annoncés précédemment, exploitation des productions antérieures), et de la crédibilité (financement) du programme de production présenté à la Commission.

Alors que le nombre de dossiers déposés avait très fortement augmenté en 2020, l'année 2021 avait été celle d'un retour aux niveaux antérieurs (58 demandes pour 52 sociétés aidées). Mais en 2022 et 2023 le nombre de sociétés candidates et soutenues a été de nouveau en hausse par rapport aux années pré-Covid, avec 67 demandes pour 62 sociétés aidées en 2022 (pour un montant total de 90,6 K€), et 70 demandes pour 63 sociétés aidées en 2023 (pour un montant total d'aides de 84,7 K€, soit une moyenne en baisse de 1.345 K€ par société soutenue en 2023).

### - aide au développement de longs métrages (91% des aides attribuées) :

Cette aide vise à soutenir les sociétés de production en cofinçant leurs frais d'écriture et en donnant à ces sociétés les moyens d'une stratégie de développement. L'assiette de calcul de cette aide tient compte d'un programme de production allant jusqu'à 3 projets, pouvant éventuellement porter sur des projets autres qu'EOF. A noter également que, contrairement à l'aide PROCIREP qui est remboursable à 50%, l'aide au long métrage ANGOA est quant à elle une subvention non remboursable.

On rappelle par ailleurs qu'une aide renforcée a été mise en place depuis 2016 pour les 1ères demandes de sociétés émanant du court métrage, et depuis 2017 pour les 1ères demandes portant sur des LM d'animation. Et depuis 2019, le calcul de l'assiette des aides prend désormais en compte la totalité du MG consacré à l'écriture (y compris la partie éventuellement sous condition suspensive), à l'exclusion des MG/droits payables à compter de la mise en production ou de l'entrée en préparation.

Le nombre de demandes d'aides LM auprès de la Commission a fortement augmenté en 2023, après deux années en deçà de 100 demandes par an : 115 sociétés (+19%) ont déposé un programme de développement de LM auprès de la Commission Cinéma, et 106 (+26%) ont été soutenues, un nombre lui-aussi en hausse par rapport aux années 2020-2022, approchant le record historique de 2016. Le total des subventions LM attribuées est également en hausse après deux années de baisse, à plus de 900 K€ en 2023 (+36%). La subvention moyenne par société remonte légèrement, à près de 8.500 € par société aidée.

### 3. Récapitulatif des Aides Cinéma ANGOA depuis 2014

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
nombre de commissions	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4
<b>court métrage</b>										
aides votées	85 650	169 050	183 750	191 800	176 650	176 100	144 000	100 260	90 610	84 720
% sur budget global	11%	12%	8%	10%	8%	8%	11%	10%	12%	9%
dossiers examinés	56	53	48	52	56	59	79	58	67	70
dossiers acceptés	49	47	45	49	52	54	68	52	62	63
% d'acceptation	88%	89%	94%	94%	93%	92%	86%	90%	93%	90%
aide moyenne	1 748	3 597	4 083	3 914	3 397	3 261	2 118	1 928	1 461	1 345
<b>long métrage</b>										
aides votées	714 300	1 290 750	2 151 700	1 766 900	1 911 500	1 912 800	1 169 600	953 460	663 520	900 760
% sur budget global	89%	88%	92%	90%	92%	92%	89%	90%	88%	91%
dossiers examinés	108	96	124	95	111	112	102	95	97	115
dossiers acceptés	94	81	108	89	101	103	92	84	84	106
% d'acceptation	87%	84%	87%	94%	91%	92%	90%	88%	87%	92%
aide moyenne	7 599	15 935	19 923	19 853	18 926	18 571	12 713	11 351	7 899	8 498
<b>total général</b>										
aides votées	799 950	1 459 800	2 335 450	1 958 700	2 088 150	2 088 900	1 313 600	1 053 720	754 130	985 480
dossiers examinés	164	149	172	147	167	171	181	153	164	185
dossiers acceptés	143	128	153	138	153	157	160	136	146	169
% d'acceptation	87%	86%	89%	94%	92%	92%	88%	89%	89%	91%

Les aides à la création Cinéma attribuées depuis 2002 par l'ANGOA aux producteurs de courts et de longs métrages représentent un total cumulé de 24,9 M€, concernant 2.785 dossiers-sociétés.

Dans le cadre de la présidence tournante en vigueur au sein de la Commission Cinéma, Nicolas ANTHOME (BATHYSPHERE PRODUCTIONS) a été désigné pour assurer la présidence de la Commission pour l'exercice 2024, sur proposition de l'API.

## B. Commission d'Aide à la Création Télévision

### 1. Modalités de fonctionnement

Les subventions d'Aide à la création Télévision sont attribuées par une Commission composée de membres bénévoles, nommés pour 3 ans.

Depuis 2015, le nombre de membres de la Commission Télévision est de 29 membres titulaires, dont 20 membres producteurs (y compris la Présidence et Vice-Présidence) désignés par les organisations professionnelles de producteurs TV (SATEV, SPI, USPA et AnimFrance), et 9 représentants des diffuseurs (cf. *infra* liste des membres en § V.E.). Hormis les Président(e) et Vice-Président(e), les membres restent répartis en « trinômes » qui, chacun, instruisent une partie des dossiers de demande d'aide figurant à l'ordre du jour de la réunion, et présentent leur évaluation & proposition

d'attribution de subvention en plénière. 6 trinômes (sur 9) participent en principe à chaque réunion plénière, avec roulement des trinômes d'une réunion à l'autre.

Par ailleurs, il a été convenu fin 2021 que la Commission Télévision pouvait faire appel à un(e) ancien(ne) Président(e) ou Vice-Président(e) de ladite Commission en cas d'indisponibilité du Président ou de la Vice-Présidente actuels. Cette possibilité a été mise en œuvre deux fois en 2022 et une fois en 2023.

Afin de favoriser la participation de producteurs actifs, il est possible pour un membre de la Commission Télévision de déposer un dossier de demande de subvention, auquel cas il ne participe pas aux délibérations relatives à son dossier. De même, les représentants des chaînes qui cofinancent éventuellement les projets présentés à la Commission ne participent pas aux délibérations relatives aux dossiers les concernant. Le Règlement général prévoit par ailleurs des dispositions de déport en cas de conflit d'intérêts.

Les décisions de la Commission Télévision sont ensuite soumises à ratification par la Commission Exécutive. Il est rappelé à cet égard que les conventions d'aide à la création concernant une société représentée à la Commission Exécutive ou au Conseil de Surveillance font l'objet d'une mention dans le rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions réglementées, soumis à l'Assemblée générale.

Cependant, il a été convenu de maintenir jusqu'à nouvel ordre la décision prise par la Commission Exécutive en 2020 (dans le contexte de la crise sanitaire) par laquelle les aides proposées par la Commission Télévision pouvaient être débloquées dès après la réunion, sans attendre la ratification par la Commission Exécutive.

## **2. Bilan 2023**

La Commission Télévision, sous la présidence de Félicie ROBLIN (ZADIG PRODUCTIONS), avec pour Vice-Président Olivier DE BANNES (O2B FILMS), s'est réunie 12 fois en 2023, a examiné 1.415 dossiers (projets) de demandes (contre 1.399 en 2022) et a soutenu 933 projets (contre 962 en 2022), pour un montant total de 617 K€, en forte baisse par rapport à 2022 (-33%), du fait de la baisse des ressources disponibles issues des prescriptions et de la nécessité d'absorber un report déficitaire de 2022 de plus de 100 K€ (cf. *supra* § III. D).

La Commission Télévision a intégralement affecté ses concours à l'aide à la création d'œuvres (au sens de l'art. R.321-6 du CPI), répartis entre les types d'aides suivants (qui représentaient 10% des aides PROCIREP en 2023 vs 14% en 2022) :

- Aide à la production de documentaires de création (44% des aides attribuées) :

L'intervention de la Commission est fondée principalement sur le contenu artistique du dossier et sur les contraintes techniques et économiques des productions. A la différence de la Commission Cinéma, les dossiers sont ici examinés projet par projet.

396 projets ont été aidés en 2023, vs 390 en 2022, soit 58% des dossiers déposés (comme en 2022), pour un montant total de nouveau en fort recul à 273 K€ (-28% en 2023 après -36% en 2022). L'aide moyenne est donc de nouveau en baisse à moins de 700€ désormais (vs 1.000€ en 2022, 1.400€ en 2021, 2.400€ en 2019, et 3.000€ ou plus les années précédentes).

- Aide au développement de programmes de documentaires de création (17% des aides attribuées) :

Cette aide vise à soutenir les sociétés de production au titre d'une stratégie et d'un programme de développement de documentaires de création portant sur 1 à 3 projets maximum par an.

Dans le cadre de cette aide, 272 projets ont été soutenus (retrouvant le niveau des années 2019-2021 après une année 2022 où 297 projets avaient été soutenus), portés par 112 sociétés (contre 120 en 2022 et 112 en 2021), pour un montant total attribué de 102 K€ (soit -35% après -25% en 2022), et une subvention moyenne par projet soutenu qui a aussi de nouveau baissé, à 376 € désormais (contre 530 € en 2022, près de 800 € en 2021 et plus de 2.000 € en 2017). Près de 80% des projets examinés ont été soutenus en 2023, un pourcentage en légère baisse par rapport à 2022.

- Aide au développement de fictions TV (28% des aides attribuées) :

La Commission n'intervient sur ce type de dossier que sur la phase de développement et d'écriture. Les modalités d'intervention sont fondées à la fois sur une analyse de la politique de développement des sociétés et sur le contenu artistique des projets, l'aide étant affectée à une société au titre d'un programme de développement portant sur 1 à 5 projets de fiction par an (unitaires de 52' minimum ou séries quelles que soient leur durée). La possibilité de dépôt en deux fois dans l'année a été supprimée à compter de 2022, et à compter de 2024 le dépôt des demandes d'aide ne pourra plus intervenir avant un délai d'un an après la date du précédent dépôt et examen en Commission.

Le nombre de projets pour lesquels une aide a été demandée s'était inscrit en très forte hausse en 2022 (+32% après une baisse en 2021), et il est resté à ce niveau élevé en 2023 (297 projets déposés vs 282 en 2022). Il en va de même pour les projets soutenus : 195 projets ont été soutenus en 2023, vs 197 projets en 2022 (+39% vs 2021), mais portés par un plus grand nombre de sociétés (97 en 2023 vs 84 sociétés en 2022 et 63 en 2021). Le montant total attribué est en baisse mais conforme au budget initial prévu, à 173 K€ (contre 275 K€ en 2022 et 253 K€ en 2021). L'aide moyenne par projet a ici aussi été en forte baisse, à moins de 900 € désormais (contre 1.400 € en 2022, 1.800 € en 2021, et 3.200 € en 2019).

- Aide au développement de projets d'animation (11% des aides attribuées) :

La Commission n'intervient sur ce type d'aide que sur la phase de développement et d'écriture des projets. L'aide est attribuée à une société au titre d'un programme de développement portant sur 1 à 3 projets par an. La possibilité de dépôt en deux fois dans l'année a été supprimée à compter de 2022, et à compter de 2024 le dépôt des demandes d'aide ne pourra plus intervenir avant un délai d'un an après la date du précédent dépôt et examen en Commission.

Le nombre de projets déposés et soutenus reste dans la continuité des trois années précédentes, avec 70 projets soutenus pour 91 déposés en 2023, vs 78 projets soutenus pour 91 déposés également en 2022, et 66 projets soutenus pour 87 déposés en 2021. Ces projets concernaient 42 sociétés (vs 48 sociétés en 2022, et 37 à 41 sociétés sur la période 2019-2021), pour un montant total attribué de 69,4 K€ (-38% par rapport à 2022). Le pourcentage de projets soutenus revient au niveau de 2021, à 77% (contre 86% en 2022 et 72 à 73% en 2019-2020). L'aide moyenne par projet, proche de celle constatée pour l'aide à la fiction, a ici aussi été en forte baisse, à moins de 1.000 € désormais (contre 1.400 € en 2022, 2.100 € en 2021, et 3.200 € en 2019).

### 3. Récapitulatif des Aides Télévision ANGOA depuis 2014

EXERCICES	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Nombre de Commissions	11	12	12	12	12	12	14	12	12	12
<b>Types d'aides</b>										
<b>ANIMATION</b>										
<b>Total subventions</b>	<b>88 560</b>	<b>175 590</b>	<b>236 600</b>	<b>247 825</b>	<b>248 580</b>	<b>180 480</b>	<b>151 620</b>	<b>137 200</b>	<b>112 420</b>	<b>69 400</b>
% du budget	12,9%	11,0%	12,8%	10,7%	11,0%	9,6%	11,7%	11,5%	12,2%	11,2%
nbre dossiers examinés	78	64	64	74	84	82	99	87	91	91
nbre dossiers acceptés	66	51	60	58	70	59	72	66	78	70
subvention moyenne	1 342	3 443	3 943	4 273	3 551	3 059	2 106	2 079	1 441	991
% réussite	85%	80%	94%	78%	83%	72%	73%	76%	86%	77%
<b>DOCUMENTAIRE - PROD.</b>										
<b>Total subventions</b>	<b>365 556</b>	<b>860 990</b>	<b>910 880</b>	<b>1 161 603</b>	<b>1 179 681</b>	<b>893 194</b>	<b>591 607</b>	<b>594 768</b>	<b>380 086</b>	<b>272 755</b>
% du budget	53,4%	54,0%	49,4%	50,0%	52,0%	47,4%	45,6%	49,8%	41,1%	44,2%
nbre dossiers examinés	716	689	594	625	680	680	702	745	678	684
nbre dossiers acceptés	351	329	300	348	397	373	371	421	390	396
subvention moyenne	1 041	2 617	3 036	3 338	2 971	2 395	1 595	1 413	975	689
% réussite	49%	48%	51%	56%	58%	55%	53%	57%	58%	58%
<b>DOCUMENTAIRE - DVLPM</b>										
<b>Total subventions</b>	<b>125 100</b>	<b>246 160</b>	<b>334 400</b>	<b>465 025</b>	<b>380 180</b>	<b>363 340</b>	<b>242 295</b>	<b>208 700</b>	<b>157 290</b>	<b>102 150</b>
% du budget	18,3%	15,4%	18,1%	20,0%	16,8%	19,3%	18,7%	17,5%	17,0%	16,6%
nbre dossiers examinés	319	294	261	309	292	360	377	341	348	343
nbre dossiers acceptés	214	189	196	227	223	268	269	265	297	272
subvention moyenne	585	1 302	1 706	2 049	1 705	1 356	901	788	530	376
% réussite	67%	64%	75%	73%	76%	74%	71%	78%	85%	79%
<b>FICTION</b>										
<b>Total subventions</b>	<b>105 000</b>	<b>310 710</b>	<b>363 790</b>	<b>448 275</b>	<b>460 560</b>	<b>448 050</b>	<b>312 585</b>	<b>253 400</b>	<b>275 260</b>	<b>172 800</b>
% du budget	15,3%	19,5%	19,7%	19,3%	20,3%	23,8%	24,1%	21,2%	29,8%	28,0%
nbre dossiers examinés	132	151	158	175	194	244	269	214	282	297
nbre dossiers acceptés	81	85	90	119	119	140	165	142	197	195
subvention moyenne	1 296	3 655	4 042	3 767	3 870	3 200	1 894	1 785	1 397	886
% réussite	61%	56%	57%	68%	61%	57%	61%	66%	70%	66%
<b>TOTAL</b>										
Total des subventions	<b>684 216</b>	<b>1 593 450</b>	<b>1 845 670</b>	<b>2 322 728</b>	<b>2 269 001</b>	<b>1 885 064</b>	<b>1 298 107</b>	<b>1 194 068</b>	<b>925 056</b>	<b>617 105</b>
Total des dossiers examinés	1245	1198	1077	1183	1250	1366	1447	1387	1399	1415
Total des dossiers acceptés	712	654	646	752	809	840	877	894	962	933
Subvention moyenne	961	2 436	2 857	3 089	2 805	2 244	1 480	1 336	962	661

Les aides à la création Télévision attribuées depuis 2002 par l'ANGOA aux producteurs audiovisuels représentent un total cumulé de 30,0 M€.

En accord avec les organisations professionnelles concernées et la Présidente en exercice, il a été convenu lors de la Commission Exécutive du 9 janvier 2024 que les mandats de président(e) & vice-président(e) redevaient annuels. C'est donc Olivier DE BANNES (O2B FILMS), sur proposition du SPI, qui a succédé à Félicie ROBLIN (ZADIG PRODUCTIONS) en tant que Président de la Commission Télévision pour l'année 2024, avec pour Vice-présidente Amélie JUAN (MORGANE PRODUCTIONS), sur proposition de l'USPA.

## **V. CHARGES DE GESTION ET PLACEMENTS 2023, TRAITEMENT DES PRODUITS FINANCIERS ET BUDGET 2024**

### **A. Frais de gestion - Réalisé 2023**

L'ANGOA reste une société de gestion collective très compétitive en termes de coûts de gestion. Ramené aux montants collectés, le taux des frais de gestion pratiqués reste en effet aux alentours de 5 à 6% sur les derniers exercices : 5,7% en 2023 contre 5,2% en 2022 et 5,9% en 2021.

#### **1. Dépenses de fonctionnement ANGOA 2023**

L'ANGOA et la PROCIREP (Société des Producteurs de Cinéma et de Télévision, en charge de la gestion des droits Copie privée) sont depuis 1995 liées par un mandat de gestion confié par l'ANGOA à la PROCIREP, dans le cadre de son objet social, et dont la contrepartie financière fait l'objet d'une facturation globale due au 30 juin de l'année suivant la clôture de l'exercice. Le montant provisionné dans les comptes ANGOA au 31 décembre au titre des prestations réalisées par la PROCIREP en 2023, et qui inclut également la réaffectation au budget général de l'ANGOA de partie des dépenses d'intérêt collectif précédemment intégralement financées par la PROCIREP, est de 1.249 K€ HT (vs 1.235 K€ HT au 31 décembre 2022).

A celles-ci s'ajoutent la refacturation des frais de secrétariat des Commissions d'aide à la création (prélevés directement sur le budget de ces Commissions, à hauteur de 3% des montants attribués – cf. *supra* § IV.) et les indemnités dues au titre de l'occupation par l'ANGOA de bureaux au sein des locaux de la PROCIREP (indemnité mensuelle de 4.500 € HT). Ces charges sont ventilées par nature et incluses dans l'état budgétaire fourni en page 25 ci-après.

Avant amortissements & contributions aux charges AGICOA, A.F. ISAN et autres dépenses d'intérêt collectif (cf. *infra* § 2.), le réalisé 2023 de 869 K€ est inférieur au budget 2023 (893 K€) et au réalisé de l'année précédente (886 K€). Les quelques dépassements sur certains postes ont été plus que compensés par les économies, principalement sur le poste « honoraires » et sur les dépenses de personnel (ces dernières correspondant à 6 ETP affectés à l'ANGOA en 2023, soit 42% des 13,5 ETP PROCIREP hors Eurocinéma).

A ces charges s'ajoutent les amortissements annuels (pour 86 K€, principalement liés aux investissements réalisés dans le logiciel de gestion de droits SIREL), la contribution aux charges AGICOA (à 397 K€, un montant en ligne avec celui de l'année précédente du fait du maintien d'un niveau élevé de droits France répartis, sur lesquels ce reversement est calculé), ainsi que les dépenses d'intérêt collectif prises en charge sur le budget général (dont la contribution à l'A.F. ISAN), qui sont détaillées en § 2. page 26 du présent rapport.

RUBRIQUE BUDGETAIRE	REALISE 2019 ANGOA	REALISE 2020 ANGOA	REALISE 2021 ANGOA	REALISE 2022 ANGOA	BUDGET 2023 ANGOA	REALISE 2023 ANGOA	R.23/R.22 EN %	R.23/B.23 EN %	BUDGET 2024 PROCIREP	B.24/R.23 EN %	B.24/B.23 EN%
Charges locatives (loyers)	54 000	54 000	54 000	54 000	54 000	54 000	100%	100%	54 000	100%	100%
Entretien des locaux	10 341	7 862	9 071	11 218	11 480	11 790	105%	103%	11 760	100%	102%
EDF/GDF/Chauffage	4 074	3 900	4 089	4 269	4 755	6 291	147%	132%	6 930	110%	146%
Taxe d'habitation	6 466	6 378	6 097	6 408	6 150	8 255	129%	134%	8 900	108%	145%
Taxe sur les bureaux	3 731	4 478	4 506	4 688	4 735	4 889	104%	103%	5 250	107%	111%
Sous total locaux	78 611	76 619	77 763	80 583	81 120	85 225	106%	105%	86 840	102%	107%
Salaires	389 402	382 103	388 216	412 713	424 850	415 668	101%	98%	487 200	117%	115%
Charges sociales	159 788	163 190	166 091	168 029	173 270	169 598	101%	98%	203 160	120%	117%
Variation provision pour congés payés	4 150	7 847	13 510	-3 648	0	-4 223			0	0%	
Tickets restaurant	8 264	6 854	8 439	8 169	8 795	7 551	92%	86%	9 870	131%	112%
Transport des salariés	5 598	5 595	6 399	5 832	6 150	6 006	103%	98%	6 720	112%	109%
Autres avantages du personnel	10 507	10 296	10 895	11 008	11 480	10 951	99%	95%	11 760	107%	102%
Formation	4 772	4 862	5 231	5 916	4 265	5 448	92%	128%	5 270	97%	124%
Charges diverses	1 347	1 154	1 362	1 392	1 435	1 442	104%	100%	1 530	106%	107%
Sous- total personnel	583 828	581 901	600 144	609 414	630 244	612 440	100%	97%	725 510	118%	115%
Fournitures de bureau	4 856	4 660	2 628	4 147	4 305	4 154	100%	96%	4 620	111%	107%
Fournitures d'entretien et d'équipt	1 874	1 831	1 211	1 197	1 640	2 948	246%	180%	2 730	93%	166%
Photocopieurs	228	1 168	201	319	330	143	45%	43%	340	238%	103%
Entretien de matériel	1 856	3 385	799	2 566	2 310	7 509	293%	325%	3 570	48%	155%
Maintenance informatique	44 928	48 866	50 623	61 231	58 765	59 521	97%	101%	62 000	104%	106%
Sous- total fournitures/matériel	53 741	59 910	55 463	69 460	67 350	74 275	107%	110%	73 260	99%	109%
Abonnements / Documentation	4 454	4 973	5 487	5 669	5 740	5 626	99%	98%	5 880	105%	102%
Assurances	5 154	5 207	5 238	5 257	5 600	7 666	146%	137%	6 600	86%	118%
Assistance paye	2 472	2 254	2 212	2 415	2 320	1 788	74%	77%	2 470	138%	106%
Assistance gestion	1 328	1 398	1 368	1 159	1 190	1 310	113%	110%	1 340	102%	113%
Autres honoraires	21 760	19 942	17 617	8 078	23 100	9 143	113%	40%	25 000	273%	108%
Frais de transport (coursiers)	757	252	336	191	410	100	53%	24%	210	210%	51%
Frais de missions & déplacements	4 668	613	1 122	4 182	4 920	4 377	105%	89%	5 250	120%	107%
Frais de réception (hors AG)	9 055	3 601	7 306	7 733	7 585	9 885	128%	130%	9 240	93%	122%
Frais d'AG (dont réception)	4 955	1 355	3 670	5 450	1 500	2 785	51%	186%	3 000	108%	200%
Annonces légales / Plaquettes	3 136	645	1 631	1 902	2 000	489	26%	24%	2 000	409%	100%
Frais Postaux	8 413	4 661	3 423	3 891	4 100	3 418	88%	83%	3 780	111%	92%
Téléphone	9 315	9 005	8 435	10 473	9 020	7 039	67%	78%	8 400	119%	93%
Frais de banque	2 609	8 053	19 580	30 067	5 200	2 994	10%	58%	5 000	167%	96%
Etudes et données de diffusions	38 435	38 435	40 413	39 580	41 200	39 980	101%	97%	41 200	103%	100%
Sous-total autres dépenses ext.	78 076	100 395	117 838	126 047	113 885	96 599	77%	85%	119 370	124%	105%
Charges exceptionnelles	4	67 615	2 799	10	0	884	8782%	0%	0	0%	
Sous-total divers & exceptionnel	38 439	67 615	2 799	10	0	884	8782%	0%	0	0%	
<b>Total avant amortissements et provisions</b>	<b>832 694</b>	<b>886 439</b>	<b>854 006</b>	<b>885 513</b>	<b>892 600</b>	<b>869 424</b>	<b>98%</b>	<b>97%</b>	<b>1 004 980</b>	<b>116%</b>	<b>113%</b>
Amortissements d'exploitation	102 122	95 312	99 641	79 981	90 000	86 441	108%	96%	96 500	112%	107%
<b>Total Général avant contribution aux charges AGICOA &amp; Int.Collectif</b>	<b>934 816</b>	<b>981 751</b>	<b>953 647</b>	<b>965 494</b>	<b>982 600</b>	<b>955 864</b>	<b>99%</b>	<b>97%</b>	<b>1 101 480</b>	<b>115%</b>	<b>112%</b>
Contribution aux charges AGICOA	342 795	361 639	388 419	399 856	365 000	397 134	99%	109%	294 000	74%	81%
Contribution aux charges A.F. ISAN	10 000	10 000	9 000	8 000	6 000	6 000	75%	100%	6 000	100%	100%
Participation Cotisation ALPA	22 000	26 400	26 400	26 400	26 400	19 637	74%	74%	21 780	111%	83%
Participation à Eurocinéma	98 137	147 849	74 898	94 641	101 800	99 979	106%	98%	86 460	86%	85%
Aide aux organisations professionnelles	228 626	280 800	284 000	284 000	294 000	293 000	103%	100%	243 300	83%	83%
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>1 636 373</b>	<b>1 808 439</b>	<b>1 736 364</b>	<b>1 778 390</b>	<b>1 775 800</b>	<b>1 771 615</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>1 753 020</b>	<b>99%</b>	<b>99%</b>
<b>Produits ANGOA</b>	<b>1 739 800</b>	<b>1 848 306</b>	<b>1 837 158</b>	<b>1 905 940</b>	<b>1 797 000</b>	<b>1 934 119</b>	<b>101%</b>	<b>108%</b>	<b>1 785 540</b>	<b>92%</b>	<b>99%</b>
dont Frais de Gestion	1 734 776	1 841 281	1 836 149	1 905 924	1 797 000	1 934 110	101%	108%	1 434 000	74%	80%
dont Prod.financiers excédent.					0	0			351 540		
dont Autres Produits	5 024	7 026	1 009	16	0	9	N/S	N/S	0	N/S	N/S
<b>RESULTAT</b>	<b>103 427</b>	<b>39 867</b>	<b>100 794</b>	<b>127 550</b>	<b>21 200</b>	<b>162 505</b>			<b>32 520</b>	<b>20%</b>	
<b>Répartitions ANGOA (hors rég.) en M€</b>	<b>34,5</b>	<b>38,5</b>	<b>33,8</b>	<b>35,9</b>	<b>34,5</b>	<b>36,5</b>	<b>102%</b>	<b>106%</b>	<b>34,0</b>	<b>93%</b>	<b>99%</b>
% Frais Gestion s/dts France	6,00%	5,70%	6,10%	6,00%	6,20%	6,20%			4,90%		
% Frais Gestion s/droits Etranger	2,40%	2,40%	2,40%	2,40%	2,40%	2,40%			2,00%		
% moyen Frais Gestion ANGOA-AGICOA	5,02%	4,78%	5,44%	5,30%	5,21%	5,29%			4,22%		
Reversement FDG à AGICOA	342 795	361 639	388 419	399 856	365 000	397 134	99%	109%	294 000	74%	81%
% net Frais de Gestion ANGOA	4,03%	3,84%	4,29%	4,19%	4,15%	4,20%			3,35%		

## 2. Contribution aux charges AGICOA & dépenses d'intérêt collectif 2023

Outre les charges de gestion ANGOA *stricto sensu*, les dépenses de fonctionnement de la société (financées jusqu'à présent intégralement via les frais de gestion perçus sur les montants répartis aux ayants droit – cf. *infra* § 3.) incluent donc également les postes suivants :

- la contribution ANGOA aux frais de gestion AGICOA (via reversement de 3/13<sup>ème</sup> des frais de gestion perçus par l'ANGOA sur les répartitions de droits collectés en France), qui évolue en fonction des répartitions de droits Retransmis. France & Sat. Afrique, pour un montant de 397 K€ en 2023 (contre 400 K€ en 2022) ;
- la contribution ANGOA aux frais de fonctionnement de l'Agence Française ISAN (cf. *supra* § III.C.), pour 6 K€ en 2023 (contre 8 K€ en 2022) ;
- d'autres dépenses d'intérêt général initialement financées par la PROCIREP et dont il a été convenu de faire supporter une quote-part par l'ANGOA depuis 2014. Le budget général de l'ANGOA inclut donc une quote-part de ces dépenses liées à Eurocinéma (bureau des producteurs à Bruxelles), à l'ALPA (association de lutte contre la piraterie), et aux aides accordées aux organisations professionnelles de producteurs, pour des montants respectifs de 100 K€, 20 K€ et 293 K€ globalement en ligne avec le budget initialement prévu, voire en deçà.

Le total des charges du réalisé 2023 après amortissements, contributions aux charges AGICOA, subvention à l'A.F. ISAN & autres dépenses d'intérêt collectif (Eurocinéma, ALPA & organisations professionnelles de producteurs), ressort à 1.772 K€, soit un montant là aussi en ligne avec le budget initial (1.776 K€). Et nettes des versements à l'AGICOA, les charges globales de l'ANGOA sont de 1.375 K€ en 2023, un montant stable par rapport à 2022 et inférieur au budget initial 2023 (1.411 K€).

## 3. Financement 2023

Il est rappelé que les frais de gestion de l'ANGOA sont prélevés sur les montants effectivement répartis aux ayants droit. Deux types de taux sont pratiqués :

- un taux standard sur les montants réglés aux ayants droit au titre des répartitions collectées en France par l'ANGOA, dont une part est reversée à l'AGICOA au titre de rémunération des services rendus par cette dernière, et
- un taux minoré sur les montants réglés aux ayants droit au titre des répartitions étrangères, qui reste acquis à l'ANGOA, l'AGICOA étant elle-même rémunérée « à la source » par un prélèvement qui était de l'ordre de 8% en 2019 et 2020, de 7,56% en 2021, 7,30% en 2022, et 8,12% en 2023.

Leur évolution a été la suivante depuis 2016 :

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
<b>Taux brut s/Répartitions France</b>	<b>6,20%</b>	<b>6,30%</b>	<b>5,90%</b>	<b>6,00%</b>	<b>5,70%</b>	<b>6,10%</b>	<b>6,00%</b>	<b>6,20%</b>
- dont part reversée à AGICOA	-1,43%	-1,45%	-1,26%	-1,38%	-1,32%	-1,41%	-1,38%	-1,43%
<b>Taux net s/Répartitions France</b>	<b>4,77%</b>	<b>4,75%</b>	<b>4,54%</b>	<b>4,62%</b>	<b>4,38%</b>	<b>4,69%</b>	<b>4,62%</b>	<b>4,77%</b>
<b>Taux s/Répartitions étrangères</b>	<b>2,40%</b>							
<b>TAUX NET GLOBAL MOYEN</b>	<b>4,1%</b>	<b>4,4%</b>	<b>4,0%</b>	<b>4,0%</b>	<b>3,8%</b>	<b>4,3%</b>	<b>4,2%</b>	<b>4,2%</b>

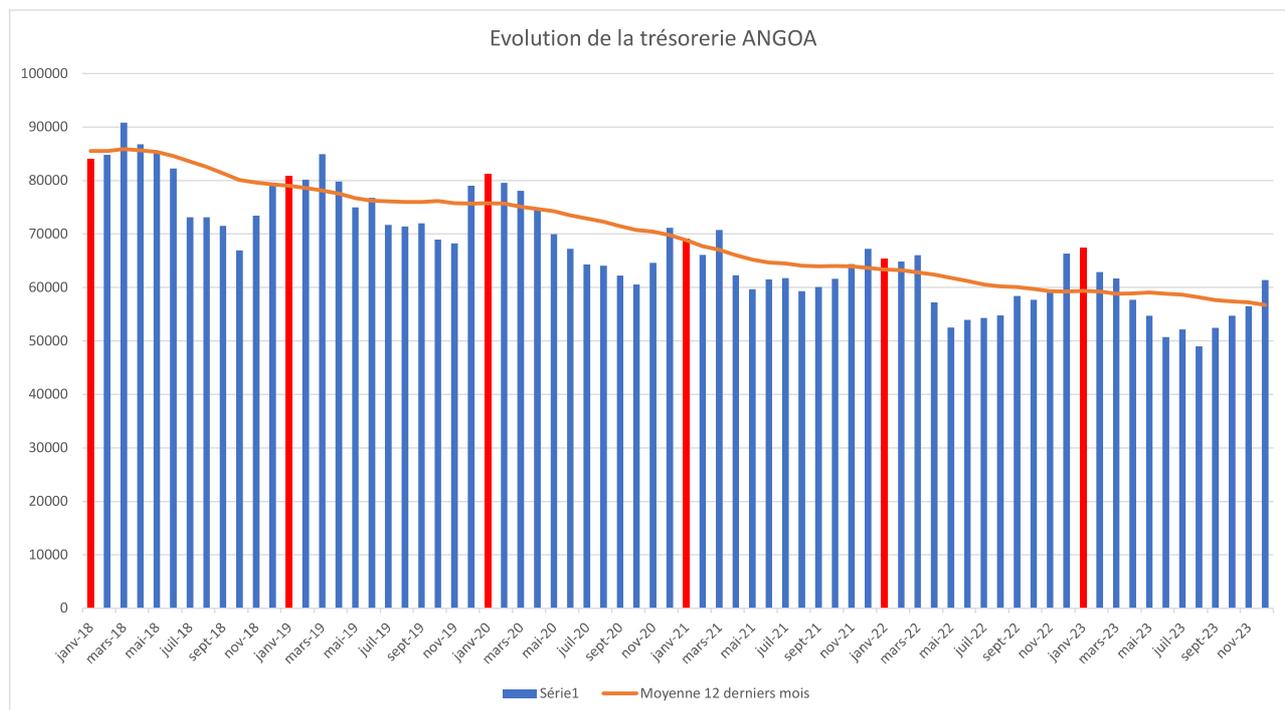
Le pourcentage de frais de gestion pratiqué sur les répartitions de droits collectés en France a été fixé pour 2023 par la Commission Exécutive du 10 janvier 2023 à 6,20% bruts pour les droits France, et celui applicable aux droits en provenance de l'étranger collectés via l'AGICOA a été maintenu à 2,40%, compte tenu d'un total prévisionnel de mise en répartition de droits de 34,5 M€, en légère hausse par rapport à 2022.

Les répartitions (brutes) effectuées par l'ANGOA au cours de l'exercice ayant finalement été une nouvelle fois supérieures de près de 2 M€ aux objectifs initiaux (38,5 M€ répartis, hors aides à la création – cf. *supra* § III. B.), les frais de gestion ont généré un produit de 1.934 K€ (soit +7,6% par rapport au budget) correspondant à un taux brut moyen de 5,3% en 2023 (identique à celui de 2022), dont 1.537 K€ restent acquis à l'ANGOA, soit un taux net moyen de frais de gestion ANGOA de 4,2% en 2023 (identique là aussi à celui de 2022).

Le supplément de frais de gestion dégagé par le dépassement des objectifs initiaux de répartition, alors que les charges sont restées globalement en ligne avec le budget, explique donc l'excédent de prélèvement de frais de gestion de l'exercice, qui se monte à 162,5 K€ et qui est appelé à être reversé au fonds de garantie en application des règles statutaires en vigueur.

## B. Produits financiers – Placements

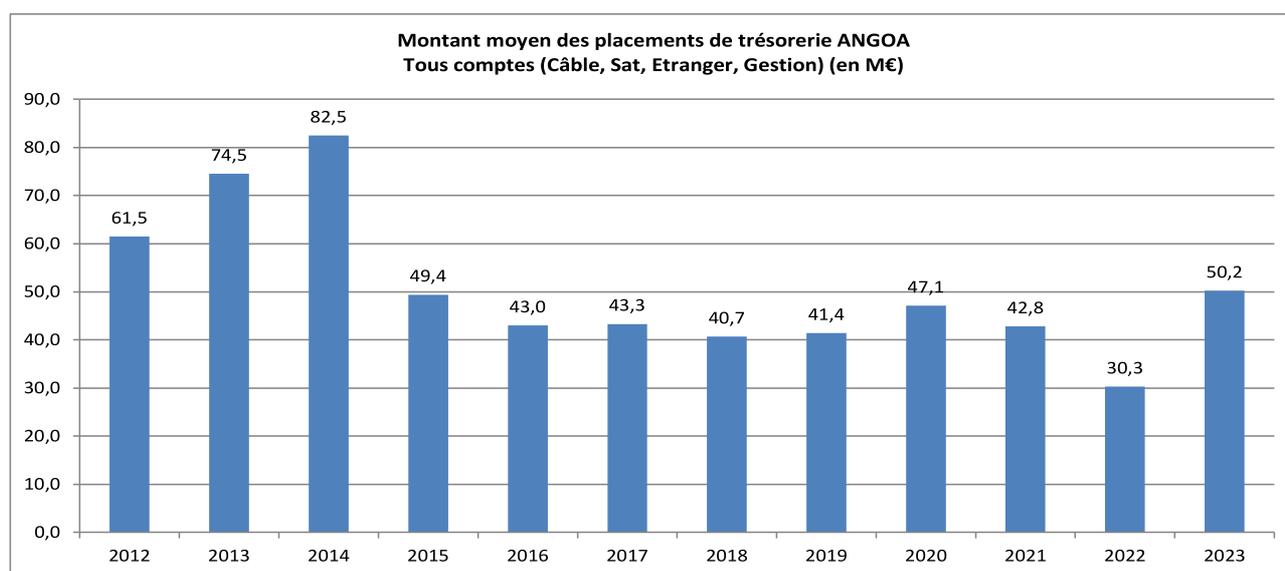
L'évolution du solde de trésorerie à fin de mois (comptes banque + VMP) est la suivante depuis 2018 :



La trésorerie ANGOA, structurellement excédentaire, est la contrepartie du cumul des perceptions de droits de l'année (mises en répartition seulement l'année suivante), des sommes restant à répartir au titre des années antérieures déjà mises en distribution et non encore prescrites, des aides à la création non encore distribuées, et du fonds de garantie. Les autres éléments du bilan interviennent plus marginalement dans le niveau de la trésorerie, compte tenu notamment de la modicité des frais de fonctionnement.

Les placements opérés par l'ANGOA sur les encaissements réalisés auprès des opérateurs français sont effectués dans une optique de prudence (pas de risque en capital ; liquidité suffisante pour permettre la répartition) et de recherche de rendements proches de celui du marché monétaire (taux « €ster » ex-EONIA). Cette politique de placement fait l'objet des dispositions de l'article 9 du Règlement général de l'ANGOA.

Suite à l'évolution générale des marchés de taux et, partant, des rendements des OPCVM de trésorerie, une partie significative de la trésorerie ANGOA était restée depuis 2015 en compte courant non rémunéré. Mais avec la volonté de certaines banques de facturer des agios sur les dépôts à vue, puis la remontée des taux d'intérêts des marchés financiers à partir de 2022, le montant moyen de l'ensemble des placements ANGOA hors comptes courants (DAV) est passé de 30,3 M€ en 2022 à 50,2 M€ en 2023, soit 88% de la trésorerie totale moyenne de l'année.



Par ailleurs, au vu de l'évolution générale des taux d'intérêts avant leur remontée en 2023, il avait été convenu en accord avec la Commission Exécutive de placer une petite partie de la trésorerie en investissements plus dynamiques, donc aussi potentiellement plus risqués, ou à échéance plus éloignée que l'horizon de 3 ans précédemment mis en œuvre dans les mandats de gestion de l'ANGOA. Ainsi, une ligne de titres Securasset (repack obligataire indexé EUR3M cappé flooré) à échéance 2025 a été souscrite en 2016 auprès de BNPP pour 5 M€. De même, un engagement d'investissement a été pris en 2017 à hauteur de 0,5 M€ dans le fonds de capital risque (FPCI) à vocation caritative Alpha Diamant II d'Apax Partners, puis à nouveau en 2020 (Alpha Diamant IV) et en 2023 (Alpha Diamant VI), ce dernier n'ayant pas encore fait l'objet d'appel au 31 décembre. Le solde des montants appelés sur les deux autres FPCI, net des désinvestissements intervenus, est de 706,4 K€ à fin 2023.

Pour ce qui concerne la trésorerie investie en titres obligataires sous mandat, dont le rendement et, partant, le montant moyen placé avaient diminué (du fait de l'évolution des taux d'intérêt et de l'horizon de placement imposé aux gestionnaires), il a été convenu de la reconstituer progressivement : elle a représenté en moyenne un total de placement de 8,9 M€ en prix de revient (contre de 4 M€ en 2022), soit 15,5% de la trésorerie moyenne ANGOA, et un solde de 10 M€ à fin 2023 (contre 5 M€ à fin 2022), soit 16,3% de la trésorerie globale à fin d'année (contre 8% en 2022). Les titres sont conservés jusqu'à leurs échéances, inférieures à 3 ans, et les produits sont constatés *prorata temporis* (cf. liste détaillée en annexe).

Type de placement	Montant placé				Revenus de trésorerie 2023			
	moyenne du 1/01 au 31/12/2023	% du Total	Solde au 31/12/2023	% du Total	Produits financiers 31/12/2023 (PV latentes incluses)	Rendement Moyen Cumulé en %	€STER Cumulé en %	Revenus Encaissés au 31/12/2023
<b>BNP PARIBAS</b>								
SECURASSET 2016-2025	5 000 000,00 €	8,77%	5 000 000,00 €	8,14%	157 900,00 €	3,16%	3,20%	150 275,00 €
DEPOT A TERME	20 102 739,73 €	35,25%	17 500 000,00 €	28,51%	674 795,16 €	3,36%	3,21%	512 021,60 €
BNPPARIBAS - CASH INVEST	4 776 017,01 €	8,38%	17 446 583,35 €	28,42%	186 753,72 €	3,91%	3,82%	5 619,07 €
LIQUIDITES	2 059 129,92 €	6,45%	2 827 539,95 €	4,61%	0,00 €	0,00%		
<b>Total BNPP</b>	<b>31 937 886,65 €</b>	<b>56,01%</b>	<b>42 774 123,30 €</b>	<b>69,68%</b>	<b>1 019 448,88 €</b>	<b>3,19%</b>	<b>3,31%</b>	<b>667 915,67 €</b>
<b>NEUFLIZE OBC</b>								
DEPOT A TERME	3 328 082,19 €	5,84%	1 250 000,00 €	2,04%	88 335,05 €	2,65%	2,84%	83 259,71 €
LIQUIDITES	2 176 725,00 €	3,82%	1 624 453,44 €	2,65%	0,00 €	0,00%		
<b>TOTAL NOBC</b>	<b>5 504 807,19 €</b>	<b>9,65%</b>	<b>2 874 453,44 €</b>	<b>4,68%</b>	<b>88 335,05 €</b>	<b>1,60%</b>	<b>2,84%</b>	<b>83 259,71 €</b>
<b>APAX</b>								
FPCI - ALPHA DIAMANT	787 543,99 €	1,38%	706 366,19 €	1,15%	0,00 €	0,00%	3,20%	0,00 €
<b>TOTAL APAX</b>	<b>787 543,99 €</b>	<b>1,38%</b>	<b>706 366,19 €</b>	<b>1,15%</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00%</b>	<b>3,20%</b>	<b>0,00 €</b>
<b>CIC</b>								
CAT	4 515 068,49 €	7,92%	2 000 000,00 €	3,26%	57 463,01 €	1,27%	2,75%	90 247,70 €
LIQUIDITES	897 361,09 €	1,57%	89 762,36 €	0,15%	0,00 €	0,00%		
<b>TOTAL CIC</b>	<b>5 412 429,58 €</b>	<b>9,49%</b>	<b>2 089 762,36 €</b>	<b>3,40%</b>	<b>57 463,01 €</b>	<b>1,06%</b>	<b>2,75%</b>	<b>90 247,70 €</b>
<b>ROTHSCHILD - MARTIN MOREL</b>								
BMM R-CO	1 904 863,94 €	3,34%	1 904 863,94 €	3,10%	20 161,85 €	1,06%	3,20%	0,00 €
BMM CORPORATE VARIABLE I	139 343,90 €	0,24%	213 220,34 €	0,35%	3 621,52 €	2,60%	2,46%	0,00 €
BMM TRESORERIE C	775 012,12 €	1,36%	599 129,00 €	0,98%	26 387,00 €	3,40%	3,63%	17 032,00 €
LIGNES OBLIGATAIRES	8 866 187,95 €	15,55%	10 026 566,38 €	16,33%	236 719,94 €	2,67%	3,28%	182 511,14 €
LIQUIDITES	1 698 244,98 €	2,98%	202 264,68 €	0,33%	0,00 €	0,00%		
<b>TOTAL BRMM</b>	<b>13 383 652,89 €</b>	<b>23,47%</b>	<b>12 946 044,34 €</b>	<b>21,09%</b>	<b>286 890,32 €</b>	<b>2,14%</b>	<b>3,28%</b>	<b>199 543,14 €</b>
<b>TOTAL PLACEMENT</b>	<b>50 194 859,31 €</b>	<b>88,02%</b>	<b>56 646 729,21 €</b>	<b>92,27%</b>	<b>1 452 137,27 €</b>	<b>2,89%</b>		<b>945 099,45 €</b>
<b>TOTAL LIQUIDITES</b>	<b>6 831 460,99 €</b>	<b>11,98%</b>	<b>4 744 020,43 €</b>	<b>7,73%</b>				
<b>TOTAL ANGOA</b>	<b>57 026 320,30 €</b>	<b>100,00%</b>	<b>61 390 749,64 €</b>	<b>100,00%</b>	<b>1 452 137,27 €</b>	<b>2,55%</b>	<b>3,22%</b>	<b>1 040 966,23 €</b>

Le rendement global de l'ensemble des placements ANGOA rapporté à la trésorerie moyenne disponible a *in fine* été de 2,55% en 2023, contre 0,42% en 2022 et 0,24% en 2021. Ce rendement est légèrement en deçà de celui du marché monétaire (€ster ex-EONIA), dont les taux étaient négatifs entre 2015 et début 2022, et qui était en moyenne (rapportée aux placements de l'ANGOA) de 3,22% en 2023. Cette relative sous-performance est principalement due au temps nécessaire pour réorienter début 2023 les placements sans risque en compte à terme rémunérés selon les taux (quasi-nuls) précédemment en vigueur vers des placements plus en phase avec le marché. Le rendement instantané du portefeuille de placements ANGOA se rapproche en effet de 4% désormais (au moment où nous écrivons ces lignes).

Jusqu'en 2023, les produits relatifs à l'ensemble des placements de la trésorerie ANGOA bénéficient aux fonds à répartir aux ayants droit ou aux budgets d'aide à la création (via le fonds de garantie – cf. *infra* § D.), et ne concourent donc pas à la couverture des frais généraux de l'ANGOA. Il est cependant convenu qu'à compter de l'année 2024 les produits financiers excédentaires (i.e. ceux qui n'ont pas été en priorité affectés à l'assiette des droits à répartir ou aux budgets des Commissions d'aide à la création au titre de la compensation du décalage dans le temps entre perception et mise en répartition) soient eux-mêmes utilisés en priorité à due concurrence des dépenses d'intérêt collectif imputées au budget général de l'ANGOA, et pour le solde seulement (s'il existe) aux fonds d'action culturelle. Cette nouveauté pour le budget 2024 est détaillée ci-après au § C.2.

## **C. Budget prévisionnel 2024**

### **1. Dépenses prévisionnelles 2024**

Le budget 2024 hors amortissements et provisions et avant contributions AGICOA, ISAN & autres dépenses d'intérêt général s'inscrit à 1.005 K€, soit un montant en hausse sensible (+13%) par rapport à celui du budget 2023 (893 K€) du fait de la hausse des dépenses de personnel (+15%), avec la refacturation de 42% des charges de personnel PROCIREP (contre 41% précédemment), ces dernières prévoyant notamment une nouvelle embauche en avril en renforcement des équipes aux fins d'anticipation du départ à la retraite du Directeur informatique & de la répartition en 2025. La hausse de ces charges de personnel tient également compte d'un rattrapage d'inflation pris en compte dans les salaires au 1<sup>er</sup> janvier 2024. Le poste « honoraires » tient quant à lui compte de possibles frais de recouvrement et/ou d'avocat en 2024 (mais pas de contentieux en cours à date).

Le budget 2024 de l'ANGOA inclut également une quote-part de nouveau fixée à 33% (contre 40% entre 2020 et 2023) des dépenses d'intérêt collectif supportées par la PROCIREP concernant l'ALPA (association de lutte contre la piraterie – 21,8 K€), Eurocinéma (86,5 K€), et les aides attribuées aux organisations professionnelles au titre du soutien à leurs actions de promotion et de défense du métier de producteur et de la création cinématographique et audiovisuelle en général (234,3 K€), auxquelles s'ajoute pour 2024 une provision pour subvention à l'AMAPA de 9 K€. Ces charges prévisionnelles, dont le total se monte à 351.540 €, sont appelées pour la première fois en 2024 à être financées à due concurrence par l'affectation de produits financiers excédentaires, et non par les frais de gestion standards (cf. *infra* § 2).

Le budget total des charges 2024 après amortissements (96,5 K€ prévus pour 2024), contributions aux charges AGICOA (3/13<sup>ème</sup> des frais de gestion appliqués aux répartitions France, soit 294 K€ prévus pour 2024), subvention à l'A.F. ISAN (6 K€) & dépenses d'intérêt général précitées, ressort à 1.753 K€, soit un montant finalement inférieur aux réalisés des années précédentes (de l'ordre de 1,8 M€).

### **2. Financement 2024**

Comme indiqué précédemment, il a été convenu par la Commission Exécutive du 9 janvier 2024 que, à compter de cette année, et comme cela est pratiqué par ailleurs par la PROCIREP depuis 2001, les produits financiers excédentaires (i.e. ceux qui n'ont pas été en priorité affectés à l'assiette des droits à répartir ou aux budgets des Commissions d'aide à la création au titre de la compensation du décalage dans le temps entre perception et mise en répartition) soient affectés désormais en tout ou partie au financement des dépenses d'intérêt collectif imputées au budget général de l'ANGOA, à due concurrence du montant budgété (soit 351,5 K€ pour 2024), le solde éventuellement restant étant reversé aux fonds d'action culturelle, via le fonds de garantie (cf. *infra* § D.). Ceci permet, toutes choses égales par ailleurs, de revoir à la baisse les taux de frais de gestion pratiqué par ailleurs aux fins de financer les autres postes de dépenses du budget général de l'ANGOA, qui constituent *stricto sensu* les frais de gestion de cette OGC.

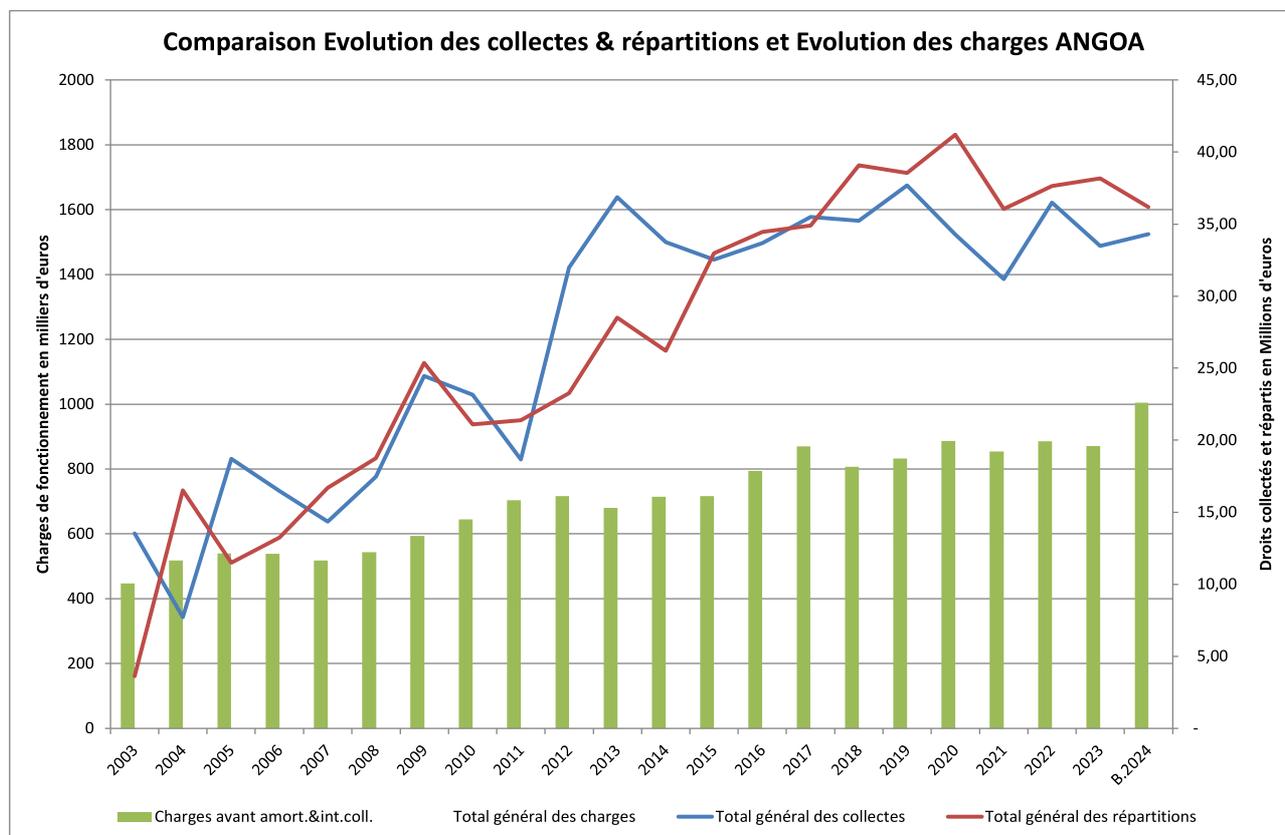
Compte tenu d'un objectif de répartition de droits refixé pour 2024 à 34 M€ (dont 8 M€ au titre des droits remontés de l'étranger via l'AGICOA, et 26 M€ au titre des droits collectés directement par l'ANGOA en France, soit des montants représentant *grosso modo* 100% des collectes annuelles), la Commission Exécutive du 9 janvier 2024 a entériné les taux de retenues suivants en couverture des charges restantes :

- un taux brut de 4,90% (au lieu de 6,20% en 2023) pour les répartitions de droits collectés en France par l'ANGOA elle-même (Retransmission France & Satellite Afrique). Dans la mesure où 3/13<sup>ème</sup> (soit 1,13%) sont appelés à être reversés à l'AGICOA, le taux net acquis à l'ANGOA sera de 3,77% (contre 4,77% en 2023).
- un taux de 2,00% (au lieu de 2,40% ces dernières années) pour les répartitions de droits collectés à l'étranger via l'AGICOA (qui reste quant à lui entièrement acquis à l'ANGOA).

Si les objectifs de répartition sont atteints, le total des produits issus de ces deux types de frais de gestion devrait donc être de 1.434 K€, dont 294 K€ seraient appelés à être reversés à l'AGICOA au titre de rémunération des services fournis par cette dernière, soit un total de produits nets restant acquis à l'ANGOA de 1.140 K€ pour 2024 (contre 1.537 K€ en réalisé 2023), correspondant à un taux net moyen de frais de gestion de 3,35% (=1,14M€/34 M€), en couverture de dépenses prévisionnelles 2024 après amortissements mais avant contribution AGICOA et dépenses d'intérêt collectif de 1,1 M€.

Un détail du réalisé 2023 et du budget 2024 est fourni *supra* en page 25.

Le graphique ci-après reprend quant à lui l'évolution comparée des collectes & répartition de droits et des frais de gestion ANGOA sur la période 2003-2023, ainsi que les prévisions relatives à 2024.



.../...

## D. Fonds de garantie

Le fonds de garantie, dont la création a été entérinée par la Commission Exécutive ANGOA du 22 juin 2005, a pour objet de garantir l'ANGOA de tous risques d'erreurs de répartition ou de revendications de droits non initialement pris en compte (= mouvements dits « hors répartition »). Il constitue également une provision pour tout objet lié à l'intérêt collectif de l'ANGOA et de ses membres.

Ce fonds est notamment annuellement alimenté par les intérêts des sommes non réclamées après la date de fixation par l'ANGOA du montant des rémunérations à répartir œuvre par œuvre, et débité, d'une part, de la quote-part des dits intérêts non affectés qui sont relatifs aux montants prescrits et donc comptabilisés au crédit des budgets des Commissions d'aide à la création, et, d'autre part, de la quote-part de ces mêmes intérêts éventuellement redistribués via un « bonus » sur droits câble France répartis aux ayants droit (en cas de situation excédentaire).

L'Assemblée générale ANGOA du 26 juin 2017 a par ailleurs décidé d'affecter l'intégralité du report à nouveau à ce fonds. Elle a également décidé que les excédents ou insuffisances de prélèvements de frais de gestion futurs (bien que calculés au plus juste chaque année en fonction des prévisions de charges et de mises en paiement de droits) seraient désormais affectés ou imputés sur le fonds de garantie.

La revue des droits collectés à l'étranger restant à répartir a par ailleurs entraîné un complément de clôture de droits prescrits et/ou irrépartissables pour un montant de 192 K€ (en complément du montant de 676 K€ constaté en 2022), qui a été comme l'année dernière reversé au fonds de garantie, dans l'attente de son affectation ultérieure aux actions culturelles de l'ANGOA.

Les mouvements ayant affecté le fonds de garantie en 2023 et le solde à fin d'année sont donc les suivants :

	Câb-Sat France	Câble Etranger	Satellite Afrique	Total
<b>Solde à l'ouverture au 01/01/2023</b>	<b>597 870 €</b>	<b>2 592 649 €</b>	<b>- 237 051 €</b>	<b>2 953 468 €</b>
Affectation excédent de prélèvement constaté en 2022	127 550 €	N/A	N/A	<b>127 550 €</b>
Total des intérêts encaissés en 2022 (nets de FDG)	1 011 678 €	- €	- €	<b>1 011 678 €</b>
Intérêts sur prescriptions affectés à l'Aide à la création	- 20 000 €	N/A	N/A	<b>- 20 000 €</b>
Intérêts affectés aux répartitions clôturées pendant l'exercice	- 11 844 €	N/A	- 1 716 €	<b>- 13 559 €</b>
Provision pour intérêts affectés aux répartitions non clôturées	- 183 169 €	N/A	- 28 457 €	<b>- 211 626 €</b>
Intérêts redistribués via bonus (néant depuis 2010 inclus)	- €	N/A	- €	<b>- €</b>
Radiation de membres	195 €	N/A	N/A	<b>195 €</b>
Clôture de droits collectés à l'étranger (prescrits/irrépartissables)	N/A	192 498 €	N/A	<b>192 498 €</b>
Hors répartition (dont corrections sur intégrations) et autres réguls	- 90 325 €	- 968 €	- 25 571 €	<b>- 116 864 €</b>
<b>Solde au 31/12/2023</b>	<b>1 431 956 €</b>	<b>2 784 179 €</b>	<b>- 292 795 €</b>	<b>3 923 340 €</b>

Comme indiqué précédemment (cf. § D. *supra*), la part excédentaire des produits financiers reversés au fonds de garantie (soit 766,5 K€ nets en 2023) sera donc affectée pour partie au financement des actions d'intérêt collectif figurant au budget général 2024 (soit 351,5 K€), et pour le solde aux fonds d'action culturelle en 2024 (soit 207,5 K€ pour chacune des deux Commissions Cinéma et Télévision).

## E. Organigramme et composition des Commissions 2023

- Organigramme ANGOA au 31/12/2023 :

♦ <b>Président</b>	Alain SUSSFELD
♦ <b>Délégué général</b>	Idzard VAN DER PUYL *
♦ <b>Déléguée générale adjointe</b>	Debora ABRAMOWICZ *
Assistante D.G. – Chargée communication	Sylvie MONIN *
♦ <b>Chef comptable</b>	Badia VESPASIEEN *
♦ <b>Directeur de la Répartition</b>	Eric BEAUJARD *
♦ <b>Gestion de droits audiovisuels</b>	
• Conflits/déclarations droits	Stéphanie CLAUDE *
• Répartitions droits ANGOA-AGICOA	Nathalie BERCHE *
	/ Laure CAPTIER *
	/ Fabienne GALONZKA *
	/ Marie-Astrid LEGENDRE *
♦ <b>Aide à la création</b>	
• Télévision	Elvira KAURIN-LACOUR *
• Cinéma / CM	Catherine FADIER *
	/ Séverine THUET *

\* = personnel PROCIREP mis à disposition de l'ANGOA

- Composition de la Commission Exécutive 2023/2024 :

. <i>Président :</i>	Alain SUSSFELD
. <i>Collège cinéma :</i>	Emmanuel BARRAUX
	Alain BENGUIGUI
	Emmanuel CHAUMET
	Jean COTTIN
	Bénédicte COUVREUR
	Albane DE JOURDAN puis Isabelle MADELAINE
	Marc IRMER
	Carole LAMBERT
	Laurence LASCARY
	Nicolas MAUVERNAY
. <i>Collège télévision :</i>	François BERTRAND
	Julien BORDE puis Ivan ROUVEURE
	Jacques CLEMENT
	Isabelle DEGEORGES
	Arnaud DE MEZAMAT
	Emmanuel FRANCOIS
	Christian GERIN
	Blanche GUICHOU
	Olivier MILLE
	Cyrille PEREZ

- Composition du Conseil de Surveillance 2023/2024 :

- . *Collège cinéma :* Nathanaël LACOMBE  
Kristina LARSEN  
Gilles SACUTO  
Matthieu TAROT, Vice-Président
- . *Collège télévision :* Morad AÏT-HABBOUCHE  
Simon ARNAL, Président  
Thibaut CHATEL  
Pierre ROITFELD

- Composition de la Commission des Droits de Retransmission 2023 & 2024 :

- . *Président :* Idzard VAN DER PUYL (ANGOA).
- . *Organisations de producteurs :* Sébastien COLIN/E. MAUGER/C. HAUTIER (SPI)  
Florence BRAKA (SATEV)  
Hortense DE LABRIFFE (API)  
Vincent GISBERT (SPECT)  
Valérie LEPINE-KARNIK / Th. SEJOURNE (UPC)  
S. LE BARS / J. DECHESNE/Amanda BORGHINO  
(USPA & AnimFrance)
- . *Sociétés de gestion collective :* Lucie GIRRE / Elisabeth DUFRENOY (A.R.P.)

- Composition de la Commission d'Aide à la Création Cinéma 2023 :

cf. annexe ci-après.

- Composition de la Commission d'Aide à la Création Télévision 2023 :

cf. annexe ci-après.

# PROCIREP ANGOA. Commission Cinéma 2023

Présidente de la Commission : **Marielle DUIGOU**

## Procirep

Idzard VAN DER PUYL Délégué Général  
Catherine FADIER Responsable Commission Cinéma

Debora ABRAMOWICZ DGA  
Séverine THUET Chargée du court

## 16 Membres votants

### SPI

titulaire

Marielle DUIGOU de FIN AOUT PRODUCTIONS  
Claire DORNOY des FILMS D'ICI  
Caroline NATAF de UNITÉ  
Sébastien ONOMO de SPECIAL TOUCH STUDIOS

suppléant

Julie SALVADOR de CHRISTMAS IN JULY  
Sébastien HAGUENAUER de 10 :15 PROD  
Ulysse PAYET de ELZEVIR FILMS  
Valéry du PELOUX de ARTISANS DU FILM

### API

titulaire

Matthieu TAROT de ALBERTINE PRODUCTIONS

suppléant

Emmanuel CHAUMET de ECCE FILMS

### UPC

titulaire

Nicolas MAUVERNAY de MIZAR FILMS  
Laurence LASCARY de DACP  
Xavier CASTANO de LOULL PRODUCTION  
Véronique ZERDOUN de TABO TABO  
Liza BENGUIGUI de ODYSSÉE PICTURES  
Alain BENGUIGUI de SOMBRERO FILMS  
Stéphane PARTHENAY de PYRAMIDE PRODUCTIONS  
Florence GASTAUD de WILD BUNCH

suppléant

Carine BOYÉ d'INSTANT FILMS  
Arthur GREC de LA MANSARDE CINÉMA  
Vanessa DJIAN de DAÏDAÏ FILMS  
Thomas VERHAEGHE de ATELIER DE PROD  
Albane de JOURDAN de SUPER 8 PROD  
Frédéric NIEDERMAYER de MOBY DICK FILMS  
Marie-Jeanne PASCAL de MACASSAR PRODUCTIONS

### ANIMFR

titulaire

Sarah DELMAS de FOLIVARI

suppléant

Henri MAGALON de MAYBE MOVIES

### DIFF

titulaire

Nathalie TOULZA MADAR de TFI FILMS PROD  
Bertrand HASSINI-BONNETTE de FRANCE 2 CINEMA

## Consultants Court Métrage

Joséphine MOURLAQUE de MABEL FILMS  
Cyrille LEHMANN des FILMS DU KIOSQUE  
Thomas HAKIM de PETIT CHAOS  
Marine LEPAULMIER des FILMS NORFOLK  
Chantal FISCHER de I3 PRODUCTIONS  
Sylvaine HARTOUT de TANT MIEUX PROD

INDEP

UPC

SPI

SPI

SPI

ANIMFR



***Diffuseurs***

Alexandre Marionneau  
Marie Berthoumieu  
Daniel Khamdamov  
Charlène Gourmand  
Xavier Gubert  
Elodie Bréseau  
Elisabeth Hagstedt  
Annabelle Gain  
Aurélie Rousseau

**Satev**

Frédéric Texeraud  
Gabrielle Gérin

**Arte**  
**Arte**  
**Arte**  
**France TV**  
**France TV**  
**France TV**  
**Histoire**  
**Ushuaïa**  
**TVR**

**Cat et Cie**  
**Pitch TV**

## Annexe :

**Titres obligataires en portefeuille sous mandat de gestion  
au 31.12.2023 :**

	Code	Date acquisition	date échéance	Valeur nominale	Taux intérêt nominal	Prix de revient total	Cours d'achat
ABN AMRO	XS2573331324	05/01/2023	10/01/2026	100 000,00 €	3,63%	99 718,00 €	99,718%
ACCOR	FR00133990296	01/08/2023	04/02/2026	200 000,00 €	<i>Tx Var</i>	196 636,90 €	96,839%
ALD	FR001400D7M0	08/02/2023	13/10/2025	100 000,00 €	4,75%	104 281,64 €	102,720%
ARVAL SERV LEAS	FR0014002NR7	05/05/2022	30/09/2024	100 000,00 €	0,00%	96 050,00 €	96,050%
ARVAL SERV LEAS	FR001400F6O6	20/04/2023	01/04/2026	100 000,00 €	4,13%	99 723,98 €	99,600%
AUTOSTRAD ITL	XS0542534192	19/10/2023	16/09/2025	200 000,00 €	4,38%	200 812,84 €	100,000%
BANCO SANTANDER	XS1751004232	20/09/2022	17/01/2025	100 000,00 €	1,13%	95 804,38 €	95,040%
BANCO SANTANDER	XS1384064587	20/04/2023	04/04/2026	100 000,00 €	3,25%	97 797,60 €	97,620%
BANK OF AMERICA	XS1560863802	18/07/2023	07/02/2025	200 000,00 €	<i>Tx Var</i>	198 031,65 €	98,400%
BANQUE POSTALE	FR0013286838	20/04/2023	16/10/2024	200 000,00 €	1,00%	192 761,10 €	95,860%
BBVA	XS2485259241	24/02/2023	26/11/2025	200 000,00 €	1,75%	190 601,37 €	94,850%
BFCM	XS1069549761	01/08/2022	21/05/2024	300 000,00 €	3,00%	310 764,66 €	102,980%
BK OF IRELAND GRP	XS2465984289	18/10/2023	05/06/2026	200 000,00 €	<i>Tx Var</i>	191 903,69 €	95,250%
BPCE	FR0012174597	08/06/2023	30/09/2024	200 000,00 €	2,88%	200 725,00 €	98,350%
CAIXA BANK TV	XS2200150766	28/11/2023	10/07/2026	200 000,00 €	<i>Tx Var</i>	190 241,97 €	94,830%
CAIXA GRL DEPO	PTCGDNOM0026	19/10/2023	15/06/2026	100 000,00 €	<i>Tx Var</i>	97 901,17 €	96,880%
CARREFOUR	FR0014003Z81	05/01/2023	14/06/2025	100 000,00 €	0,11%	92 111,27 €	92,050%
COFACE	FR0011805803	09/11/2022	27/03/2024	300 000,00 €	4,13%	310 614,04 €	103,538%
COLOPLAST FIN	XS2481287394	06/07/2023	19/05/2024	200 000,00 €	<i>Tx Var</i>	202 055,42 €	100,430%
CREDIT AGRICOLE	FR0011891258	02/08/2022	20/06/2024	200 000,00 €	2,75%	206 772,55 €	103,050%
CRELAN	BE0002872530	04/01/2023	31/10/2025	100 000,00 €	5,38%	100 586,64 €	99,600%
CRELAN	BE0002872530	04/01/2023	31/10/2025	100 000,00 €	5,38%	100 586,64 €	99,600%
CRELAN	BE0002872530	10/01/2023	31/10/2025	100 000,00 €	5,38%	100 675,00 €	99,600%
DIAGEO FIN	XS1719154574	29/06/2023	19/06/2024	150 000,00 €	0,50%	145 168,69 €	96,760%
EUROFINS SCIENTIFI	XS1651444140	15/09/2022	25/07/2024	100 000,00 €	2,13%	98 706,03 €	98,380%
EUROFINS SCIENTIFI	XS1651444140	16/02/2023	01/07/2024	200 000,00 €	2,13%	198 045,21 €	97,800%
GOLDMAN	XS1252389983	08/11/2022	12/08/2025	300 000,00 €	<i>Tx Var</i>	289 107,60 €	96,369%
HARLEY DAV	XS2607183980	05/06/2023	05/04/2026	300 000,00 €	5,13%	307 266,52 €	101,540%
HLD INF MET	XS2385389551	09/10/2023	16/09/2025	300 000,00 €	0,13%	276 325,61 €	92,100%
HSBC CONTI	FR001400KEB8	24/08/2023	25/08/2025	300 000,00 €	4,18%	300 000,00 €	100,000%
ICADE	FR0013218393	18/07/2023	17/11/2025	200 000,00 €	1,13%	188 090,27 €	93,290%
IMERYS	FR0012370872	20/04/2023	10/12/2024	200 000,00 €	2,00%	195 839,45 €	97,180%
INDL POWER	XS2049419398	02/08/2023	09/03/2026	100 000,00 €	1,13%	92 370,92 €	91,916%
INDRA SISTEMAS	XS1809245829	04/05/2023	19/04/2024	300 000,00 €	3,00%	296 267,21 €	98,600%
ING GROEP BANK	XS2413696761	06/06/2023	29/11/2025	200 000,00 €	<i>Tx Var</i>	188 090,82 €	93,980%
INTESA SANPAOLO	XS2597970800	15/03/2023	17/03/2025	150 000,00 €	<i>Tx Var</i>	150 000,00 €	100,000%
LEASEPLAN	XS2477154871	09/01/2023	06/05/2025	100 000,00 €	2,13%	96 949,66 €	95,500%
LEASYS	XS2563348361	06/12/2022	07/12/2024	200 000,00 €	4,38%	199 726,00 €	99,863%
LEASYS SPA	XS2656537664	02/08/2023	26/07/2026	100 000,00 €	4,50%	101 161,79 €	101,051%
LOUIS DREY	XS2264074647	29/06/2023	27/11/2025	100 000,00 €	2,38%	96 978,49 €	95,560%
NATL BK CANADA	XS2635167880	07/06/2023	13/06/2025	200 000,00 €	<i>Tx Var</i>	200 000,00 €	100,000%
NIBC BANK	XS2023631489	26/04/2023	08/07/2025	200 000,00 €	0,88%	184 384,79 €	91,490%
ORANO	FR0010804500	03/01/2023	23/09/2024	200 000,00 €	4,88%	207 418,08 €	102,320%
PFANDBK	DE000A30WFV1	08/11/2023	28/08/2026	100 000,00 €	4,38%	98 134,56 €	97,250%
RABOBK	XS1956955980	21/09/2022	27/02/2024	100 000,00 €	0,63%	97 634,45 €	97,280%
SCHLUMBERGER FIN	XS1898256257	19/10/2023	18/02/2026	100 000,00 €	1,00%	94 101,71 €	93,425%
SMURFIT KAC A	XS1849518276	16/08/2023	15/01/2026	200 000,00 €	2,88%	193 427,08 €	96,450%
SNAM SPA	XS1957442541	24/04/2023	28/08/2025	200 000,00 €	1,25%	191 042,68 €	94,696%
STE GENERALE	FR0013403441	04/05/2022	19/02/2024	200 000,00 €	1,25%	200 207,96 €	99,830%
STE GENERALE	FR0013311503	06/05/2022	23/01/2025	100 000,00 €	1,13%	98 996,71 €	98,670%
TDF INFRAS	FR0013144201	12/06/2023	07/04/2026	200 000,00 €	2,50%	190 096,96 €	94,584%
TELENOR AS	XS2001737324	25/09/2023	31/05/2026	200 000,00 €	0,75%	184 447,70 €	91,980%
TIKEHAU	FR0013452893	10/10/2023	14/10/2026	200 000,00 €	2,25%	188 875,34 €	92,200%
TRSP INF G	FR0012881555	14/06/2023	05/08/2025	200 000,00 €	2,20%	197 547,26 €	96,875%
VINCI	FR001400HQD4	08/06/2023	04/02/2025	200 000,00 €	3,38%	199 401,23 €	99,340%
VIVENDI	FR0013282571	16/08/2022	18/09/2024	300 000,00 €	1,88%	298 982,05 €	98,860%
VOLVO TRSR	XS2583352443	12/06/2023	17/11/2025	100 000,00 €	3,50%	100 603,92 €	99,482%
WORLDLINE	FR0013448032	05/01/2023	18/09/2024	200 000,00 €	0,25%	189 890,68 €	94,870%
				<b>10 200 000,00 €</b>		<b>10 012 444,94 €</b>	

\* \* \*

**Agence Nationale de Gestion des Œuvres Audiovisuelles - Angoa**

**Attestation du commissaire aux comptes sur les informations  
communiquées dans le cadre de l'article L. 324-17 du code de  
propriété intellectuelle relatif à l'utilisation de sommes à des actions  
d'aide à la création**

**(Exercice clos le 31 décembre 2023)**



**Attestation du commissaire aux comptes sur les informations communiquées dans le cadre de l'article L. 324-17 du code de la propriété intellectuelle relatif à l'utilisation de sommes à des actions d'aide à la création**

**(Exercice clos le 31 décembre 2023)**

Aux Adhérents,  
**Agence Nationale pour la Gestion des Œuvres Audiovisuelles - Angoa**  
**11, bis, rue Jean Goujon**  
**75008 Paris**

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société et en application de l'article L. 324-17 du code de la propriété intellectuelle relatif à l'utilisation de sommes à des actions d'aide à la création, nous avons établi la présente attestation sur le montant total des aides à la création Télévision et Cinéma (ci-après « les Informations ») accordé par l'Agence Nationale pour la Gestion des Œuvres Audiovisuelles (ci-après « la société ») figurant dans le rapport au 31 décembre 2023 ci-joint (ci-après « le Document »).

Ces informations ont été établies sous la responsabilité de la Direction, à partir des livres comptables ayant servi à la préparation des comptes annuels de votre société pour l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Il nous appartient d'attester ces informations.

Il ne nous appartient pas en revanche de nous prononcer sur la répartition des aides Télévision et Cinéma par « type d'aides ».

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons effectué un audit des comptes annuels de votre société pour l'exercice clos le 31 décembre 2023. Notre audit, effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France, avait pour objectif d'exprimer une opinion sur les comptes annuels pris dans leur ensemble, et non pas sur des éléments spécifiques de ces comptes utilisés pour la détermination des sommes utilisées à des actions d'aide à la création. Par conséquent, nous n'avons pas effectué nos tests d'audit et nos sondages dans cet objectif et nous n'exprimons aucune opinion sur ces éléments pris isolément.

Nos travaux qui ne constituent ni un audit ni un examen limité, ont été effectués selon la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention. Ces travaux, ont consisté à :

- Prendre connaissance des procédures mises en place par votre société pour produire l'information donnée dans le Document ;
- Effectuer les rapprochements nécessaires entre ces informations et la comptabilité dont elles sont issues et vérifier qu'elles concordent avec les éléments ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ;
- Vérifier par sondage la concordance des montants individuels des aides Télévision et Cinéma accordés figurant dans la convention signée entre la société et le bénéficiaire ;

---

PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex  
Téléphone : +33 (0)1 56 57 58 59, Fax : +33 (0)1 56 57 58 60, [www.pwc.fr](http://www.pwc.fr)

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63 rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-Sur-Seine, Nice, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

Angoa

*Attestation du commissaire aux comptes sur les informations communiquées dans le cadre de l'article L. 324-17 du code de propriété intellectuelle relatif à l'utilisation de sommes à des actions d'aide à la création*  
*Exercice clos le 31 décembre 2023 - Page 2*

---

- Vérifier l'exactitude arithmétique des éléments figurant sur le Document ;
- Apprécier si ces informations sont présentées de manière sincère.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur le montant total des aides à la création Télévision et Cinéma (ci-après « les Informations ») accordé par la société figurant dans le Document.

La présente attestation tient lieu de rapport spécial au sens de l'article L. 324-17 du code de la propriété intellectuelle.

Cette attestation est établie à votre attention dans le contexte précisé au premier paragraphe et ne doit pas être utilisée, diffusée ou citée à d'autres fins.

Neuilly-sur-Seine, le 30 avril 2024

Le Commissaire aux comptes  
PricewaterhouseCoopers Audit

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'A.C. Ferrié', written in a cursive style.

Anne-Claire Ferrié



Agence Nationale de Gestion  
des Œuvres Audiovisuelles

# Aide à la Création **Cinéma**

---

## état au 31 décembre 2023

1. Bilan des aides cinéma
2. Liste des aides accordées

2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------

nombre de commissions

4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

## court métrage

aides votées

82 600	85 650	169 050	183 750	191 800	176 650	176 100	144 000	100 260	90 610	84 720
--------	--------	---------	---------	---------	---------	---------	---------	---------	--------	--------

% sur budget global

12%	11%	12%	8%	10%	8%	8%	11%	10%	12%	9%
-----	-----	-----	----	-----	----	----	-----	-----	-----	----

dossiers examinés

46	56	53	48	52	56	59	79	58	67	70
----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----

dossiers acceptés

42	49	47	45	49	52	54	68	52	62	63
----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----

% d'acceptation

91%	88%	89%	94%	94%	93%	92%	86%	90%	93%	90%
-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----

aide moyenne

1 967	1 748	3 597	4 083	3 914	3 397	3 261	2 118	1 928	1 461	1 345
-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------

## long métrage

aides votées

618 150	714 300	1 290 750	2 151 700	1 766 900	1 911 500	1 912 800	1 169 600	953 460	663 520	900 760
---------	---------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	---------	---------	---------

% sur budget global

88%	89%	88%	92%	90%	92%	92%	89%	90%	88%	91%
-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----

dossiers examinés

89	108	96	124	95	111	112	102	95	97	115
----	-----	----	-----	----	-----	-----	-----	----	----	-----

dossiers acceptés

73	94	81	108	89	101	103	92	84	84	106
----	----	----	-----	----	-----	-----	----	----	----	-----

% d'acceptation

82%	87%	84%	87%	94%	91%	92%	90%	88%	87%	92%
-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----

aide moyenne

8 468	7 599	15 935	19 923	19 853	18 926	18 571	12 713	11 351	7 899	8 498
-------	-------	--------	--------	--------	--------	--------	--------	--------	-------	-------

## total général

2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------

aides votées

700 750	799 950	1 459 800	2 335 450	1 958 700	2 088 150	2 088 900	1 313 600	1 053 720	754 130	985 480
---------	---------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	---------	---------

dossiers examinés

135	164	149	172	147	167	171	181	153	164	185
-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----

dossiers acceptés

115	143	128	153	138	153	157	160	136	146	169
-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----

% d'acceptation

85%	87%	86%	89%	94%	92%	92%	88%	89%	89%	91%
-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----



## Aides à la Création Cinéma 2023 : 985 480 €

### Aide à la production de Courts Métrages 84 720 €

<b>ALTA ROCCA FILMS</b> Sur le toit de Lola QUIVORON / Summer in the city de Yohann KOUAM	COMMISSION du 22/03/2023	Convention du 11/04/2023	1 200 €
<b>AM STRAM GRAM</b> Les bottes de la nuit de Pierre-Luc GRANJON / Le jardin partagé de Sophie RACINE	COMMISSION du 22/03/2023	Convention du 11/04/2023	960 €
<b>ARTISANS DU FILM</b> La fille de 3èB de Marielle GAUTIER / L'écureuil de Thomas BUISSON	COMMISSION du 22/03/2023	Convention du 11/04/2023	1 200 €
<b>AUTOUR DE MINUIT</b> Carpinchos de Alfredo SODERGUIT / Miss Universe de Jossie MALIS / MU de NIETO	COMMISSION du 22/03/2023	Convention du 11/04/2023	2 520 €
<b>BALADE SAUVAGE</b> Les belles cicatrices de Raphaël JOUZEAU / Peau nue de Thomas LEHOUT / Hôtel Acropole de Sarah LASRY	COMMISSION du 22/03/2023	Convention du 11/04/2023	960 €
<b>DUBLIN FILMS</b> Ronde nocturne de Valentina CASADEI / Le jour viendra de Romain BAUDEAN	COMMISSION du 22/03/2023	Convention du 11/04/2023	1 200 €
<b>FILMS DU CYGNE</b> La cour des miracles de Claire BARRAULT / Les Tripes de Déborah HASSOUN / Marabout de Dayan D. OUALID	COMMISSION du 22/03/2023	Convention du 11/04/2023	2 520 €
<b>HIPPOCAMPE PRODUCTIONS</b> En ouvrant la voie de Tara BROWN / Namraï, fendre la pierre de Saoussen TATAH	COMMISSION du 22/03/2023	Convention du 11/04/2023	1 320 €
<b>LA FELINE FILMS</b> Monochrome de Cédric PREVOST / La nuit du dragon de Jalie BARCILON	COMMISSION du 22/03/2023	Convention du 11/04/2023	1 080 €
<b>MOOD FILMS PRODUCTION</b> Même pas mal de Sarah STERN / Nino Lunaire de Manuel BILLI	COMMISSION du 22/03/2023	Convention du 11/04/2023	840 €
<b>OFFSHORE</b> Ceci n'est pas un kit de survie de Hélène FABRE / Qu'importe la distance de Léo FONTAINE	COMMISSION du 22/03/2023	Convention du 11/04/2023	2 160 €
<b>BARNEY PRODUCTION</b> Gardiennes de nuit de Nina KHADA / Adieu Emile de Alexis DIOP / Mes oncles rêvent de Mehdi RONDELEUX	COMMISSION du 14/06/2023	Convention du 03/07/2023	2 160 €
<b>CAPRICCI FILMS</b> Bizarre love triangle de Claire BONNEFOY / Apaches de la zone de Jose EON / Petit bras de Simon HUBERT	COMMISSION du 14/06/2023	Convention du 03/07/2023	960 €
<b>FOLIMAGE STUDIO</b> La boulangerie de Boris de Masa AVRAMOVIC / La légende du colibri de Morgan DEVOS / Le look du lion de Ana CHUBINIDZE	COMMISSION du 14/06/2023	Convention du 03/07/2023	2 520 €
<b>LA BELLE AFFAIRE</b> Océanie de Valentin NOUJAIM / Marble et Lemons de Anna KATALIN LOVRITY / Malédiction de David PINHEIRO VICENTE	COMMISSION du 14/06/2023	Convention du 03/07/2023	840 €
<b>PENTACLE</b> La fille à la recherche de la cabane de Phane MONTET / Le célèbre Gino Bartali de Gaëtan TRIGOT	COMMISSION du 14/06/2023	Convention du 03/07/2023	720 €
<b>PICTOR</b> Le roi et l'empereur de Marc PICAVEZ / Mellitus de Samuel OURABAH	COMMISSION du 14/06/2023	Convention du 03/07/2023	720 €
<b>SPADE</b> Mémé de Anne-Sophie DIEGO / Mauvaise viande de Jean-Alain LABAN	COMMISSION du 14/06/2023	Convention du 03/07/2023	600 €
<b>VENTS CONTRAIRES</b> A nos amies de Ariane PAPILLON / Rien ne sert de courir de Cécilia DE ARCE / Morra Murrina de Michè D'ONOFRIO / Il est mort Shakespeare de Yuna ALONSO et Simon GAILLOT	COMMISSION du 14/06/2023	Convention du 03/07/2023	720 €
<b>WOMBAT FILMS</b> David et Jonathan de Lucas MONJO / Bestiaire de Anne ZINN-JUSTIN / Douches pour Hommes de Hakim ATOUÏ / Kylian et les animaux sauvages de Thierry PREVAL	COMMISSION du 14/06/2023	Convention du 03/07/2023	1 080 €

<b>YUKUNKUN PRODUCTIONS</b> Le délit de l'épine de Rémi GIORDANO / Superlune de Lise WERCKMEISTER	COMMISSION du 14/06/2023	Convention du 03/07/2023	2 280 €
<b>4AM PRODUCTIONS</b> Nice human de Mathieu GLISSANT / Sur le chemin jusqu'à toi de Emilie MEREGHETTI / Lothar et Martin de Julien GRANDE	COMMISSION du 27/09/2023	Convention du 16/10/2023	720 €
<b>APACHES FILMS</b> La balade d'Inci de Selin OKSUZUGLU / Opéra bleu de Vassia CHAVAROCHE / Performance de Anton BIALAS	COMMISSION du 27/09/2023	Convention du 16/10/2023	2 280 €
<b>ASM FILMS</b> Moonsplaining de Guillaume BEGUE et Marine HERVE / Se regarder en face de Guillaume BEGUE / Les collisions de Nicolas GARRIER	COMMISSION du 27/09/2023	Convention du 16/10/2023	1 080 €
<b>BOBI LUX</b> Echos de Aurélia RAOULL / Joli cœur de Emmanuelle HUYNH	COMMISSION du 27/09/2023	Convention du 16/10/2023	720 €
<b>CAIMANS PRODUCTIONS</b> Cocon de Inès SEDAN / Le Génie de Enricka M.H. / Dans nos gorges de Héloïse FERLAY	COMMISSION du 27/09/2023	Convention du 16/10/2023	2 520 €
<b>DON QUICHOTTE FILMS</b> L'homme de merde de Sorel FRANCA / Fastnet, Palestine de Mohamed MESBALI	COMMISSION du 27/09/2023	Convention du 16/10/2023	1 320 €
<b>ECCE FILMS</b> 43° à l'ombre de Pauline BAILAY / Dans cette nuit peuplée de Isabelle PRIM / Les cerises de Marie VERMILLARD	COMMISSION du 27/09/2023	Convention du 16/10/2023	2 520 €
<b>FILMS DU CLAN</b> Les hérissons en hiver de Jessica BROS / La barrière de Christophe DERAM	COMMISSION du 27/09/2023	Convention du 16/10/2023	960 €
<b>FILMS NORFOLK</b> La framboise de Ana BLAGOJEVIC / No skate ! de Guil Sela APELBAUM / Sam et Lola de Mahaut ADAM	COMMISSION du 27/09/2023	Convention du 16/10/2023	1 920 €
<b>INSOLENCE PRODUCTIONS</b> La couleur du chlore de Clément DEZELUS / Lui de Matthias COUQUET / Le Bézoard de Laure-Elie CHENIER-MOREAU	COMMISSION du 27/09/2023	Convention du 16/10/2023	1 800 €
<b>JONAS FILMS</b> Béa de Marie JACOTEY et Lola HAFIFA-LEGRAND / Palmivore de Juliette IHLER / Petit ruban de Christophe HERREROS	COMMISSION du 27/09/2023	Convention du 16/10/2023	960 €
<b>KIDAM</b> Au pays de l'ours de Christelle LHEUREUX / To Jerusalem de Ido SCHATZ / Le nez de Selma de Lucie CLAYSEN et Antoine MICHELET	COMMISSION du 27/09/2023	Convention du 16/10/2023	1 800 €
<b>L'HEURE D'ETE</b> La nuit de Martino de Piero USBERTI / Le voyeur de Clyde GATES et Gabriel SANSON	COMMISSION du 27/09/2023	Convention du 16/10/2023	600 €
<b>LA CELLULE PRODUCTIONS</b> Mille moutons de Omer SHAMIR / Sous ma fenêtre, la boue de Violette DELVOYE / What comes at night de Gaïa ALARI	COMMISSION du 27/09/2023	Convention du 16/10/2023	840 €
<b>MELTING PRODUCTIONS</b> Dans la Peau de Cypria DONATO / Une histoire de pêcheur de Emilie HITIER-PHUONG	COMMISSION du 27/09/2023	Convention du 16/10/2023	600 €
<b>MODERATO</b> Boma Yé de Julien MANZI / The holy kid de Iordanis THEODOSIADIS	COMMISSION du 27/09/2023	Convention du 16/10/2023	600 €
<b>NOLITA CINEMA</b> Success de Dario FAU / Allez ma fille de Chloé JOUANNET	COMMISSION du 27/09/2023	Convention du 16/10/2023	840 €
<b>ORIGINE FILMS</b> Mariana, The sidekick de Geo DOBA / Shitown de Hillel BEN ZEEV PERLOV / Saga de Maïté LONNE	COMMISSION du 27/09/2023	Convention du 16/10/2023	2 520 €
<b>QUI VIVE</b> Nul homme n'est une île de Khalil CHERTI / Une histoire d'amour de Vincent ALMENDROS	COMMISSION du 27/09/2023	Convention du 16/10/2023	1 560 €
<b>TAKAMI PRODUCTIONS</b> Les petites routes de Rémy TAMALET / La championne de Ermir KETA / Léonard de Fany POUGET	COMMISSION du 27/09/2023	Convention du 16/10/2023	2 520 €
<b>TOPSHOT FILMS</b> Bornéo de Bastien DARET / Karatéka de Florence FAUQUET / Wesh Rimbaud de Dimitri LUCAS	COMMISSION du 27/09/2023	Convention du 16/10/2023	2 280 €
<b>VOIR LE JOUR</b> Rhin-Mississippi de N'Gouda Prince BA / Détaché de Julien LILTI et Olivier POISSON / Quelques jours en hiver de Ariane LILA	COMMISSION du 27/09/2023	Convention du 16/10/2023	600 €
<b>13 PRODUCTIONS</b> Essling de François BIERRY et Thomas VAN ZUYLEN / Le retour de Salim FONTAINE / A casa de David OLIVESI	COMMISSION du 15/12/2023	Convention du 09/01/2024	720 €

<b>ANNEE ZERO</b> Saint-Honoré de Mohamed SEDDIKI et Christopher CAULIER / Un contre un de Benjamin CHEVALLIER et Tristan LHOMME / Huit loups de Marie-Stéphane IMBERT	COMMISSION du 15/12/2023	Convention du 09/01/2024	2 400 €
<b>GOGOGO FILMS</b> Tous les parents doivent mourir de Marie HEYSE / Les peaux rouges de Raphaël LEFEVRE / Mystery Ferry de Iris CHASSAIGNE	COMMISSION du 15/12/2023	Convention du 09/01/2024	1 080 €
<b>HAIKU FILMS</b> Mon pirate de Laure DESMAZIERES / Tupinamba de Géraldine KEIFLIN / Les mains d'or de Christophe GRANGER / Jaguares de Chloé WASP	COMMISSION du 15/12/2023	Convention du 09/01/2024	1 440 €
<b>KALPA FILMS</b> Pourquoi parlez-vous si bas ? de Pauline CLAVEL et Zoé LABASSE / Vent tendre de Thomas DUCASTEL	COMMISSION du 15/12/2023	Convention du 09/01/2024	600 €
<b>LA LUNA PRODUCTIONS</b> Ne réveillez pas l'enfant qui dort de Kévin AUBERT / European Championship de Azer GULIEV / Aux armes Christopher de Elise AMBLARD	COMMISSION du 15/12/2023	Convention du 09/01/2024	2 160 €
<b>LA VIE EST BELLE</b> Rigodons de Joris LE GUIDART / Un combattant de Aurélien RICHARD / Celle qui meurt vivra de Maud KONAN	COMMISSION du 15/12/2023	Convention du 09/01/2024	600 €
<b>LES QUATRE CENTS FILMS</b> Grands garçons de Chriss ITOUA / Français de Tristan BENOIT	COMMISSION du 15/12/2023	Convention du 09/01/2024	960 €
<b>MABEL FILMS</b> Une île de Vincent WEBER / Le grand calao de Zoé CAUWET / Un roi sans couronne de Olivier BAYU GANDRILLE	COMMISSION du 15/12/2023	Convention du 09/01/2024	1 080 €
<b>MIYU PRODUCTIONS</b> Floating around de Masanobu HIRAOKA / Non è la fine dell'incanto de Roberto CATANI / Down only de Nikita DIAKUR	COMMISSION du 15/12/2023	Convention du 09/01/2024	2 280 €
<b>NOVANIMA</b> Monstrueux de Camille ROSSI / Genesis de Karolina CHABIER / Le printemps de l'homme chapeau de Jeanne GIRARD	COMMISSION du 15/12/2023	Convention du 09/01/2024	1 200 €
<b>PUNCHLINE CINEMA</b> Soleil pâle de Adrian MOYSE DULLIN / Dies irae de Alexandre DOSTIE / My brother my brother de Abdelrahman DNEWAR / Mort d'un acteur de Ambroise RATEAU	COMMISSION du 15/12/2023	Convention du 09/01/2024	1 800 €
<b>QUARTETT PRODUCTION</b> Kristos Anesti de Justine BO / Ce qu'on demande à une statue c'est qu'elle ne bouge pas de Daphné HERETAKIS	COMMISSION du 15/12/2023	Convention du 09/01/2024	960 €
<b>RIKIKI</b> Mauvais sort de Camille MARTIN-DONATI / Mira de Danielle SABA / Loin de la mer de Miao YU	COMMISSION du 15/12/2023	Convention du 09/01/2024	600 €
<b>RUE DE LA SARDINE</b> Esmée a perdu ses maîtres de Clara BONNET / Deux femmes de Simon GAILLOT / Marseille - Amsterdam de Augustin BONNET	COMMISSION du 15/12/2023	Convention du 09/01/2024	720 €
<b>SACREBLEU PRODUCTIONS</b> J'ai trouvé une boîte de Eric MONTCHAUD / La mer triste de Amir HOUSHANG MOEIN / Like a fairy tale de Kirill KHACHATUROV	COMMISSION du 15/12/2023	Convention du 09/01/2024	2 520 €
<b>TIRESIAS FILMS</b> Jodla de Willy ROLLE / Kahina de Karim MOREL	COMMISSION du 15/12/2023	Convention du 09/01/2024	600 €
<b>TRIPODE PRODUCTIONS</b> Rendre à la nuit de Pénélope ROSE / Tomber l'amour de Garance KIM / Métal hurlant de Nicolas AUBRY	COMMISSION du 15/12/2023	Convention du 09/01/2024	1 080 €
<b>TROIS BRIGANDS PRODUCTIONS</b> Believe de Victoire DU BOIS / Une chimère de Esther MYSIUS	COMMISSION du 15/12/2023	Convention du 09/01/2024	720 €
<b>VENIN FILMS</b> L'émission a déjà commencé de Bertrand MANDICO / Jamais je n'ai de Joyce A. NASHAWATI / Un ciel si bas de Joachim MICHAUX	COMMISSION du 15/12/2023	Convention du 09/01/2024	1 080 €

## Aide au développement de Longs Métrages 900 760 €

<b>24 25 FILMS</b> Objectopia de Grégoire SIVAN et Mikaël FENNETAUX / Lilia de Emmanuel POULAIN-ARNAUD / Le vrai du faux de Jeanne PRIVAT	COMMISSION du 22/03/2023	Convention du 11/04/2023	12 000 €
<b>AGAT FILMS ET CIE</b> Une fille sans histoire de Nicolas SILHOL / Mon été italien de Antony CORDIER	COMMISSION du 22/03/2023	Convention du 11/04/2023	5 880 €
<b>BAC FILMS</b> Trash et Madeleine de Jean-Charles PAUGAM / Le fils de la louve de Ismaël EL IRAKI	COMMISSION du 22/03/2023	Convention du 11/04/2023	2 880 €
<b>BOBI LUX</b> La concession de Aurélia RAOULL / Fuxion de Stéphan CASTANG	COMMISSION du 22/03/2023	Convention du 11/04/2023	4 440 €

<b>FILMS DU CAP</b> Mission Vega de Christophe OFFENSTEIN / Landes de Gilles GALUD	COMMISSION du 22/03/2023	Convention du 11/04/2023	12 000 €
<b>GABMAN</b> Louise de Nicolas KEITEL / La roue tourne de Sébastien TULARD / Premier amour de Laurent JUNCA et Azedine BENDJILALI	COMMISSION du 22/03/2023	Convention du 11/04/2023	2 880 €
<b>L'HEURE D'ETE</b> Pitchoune de Morgane DZIURLA-PETIT / Mauvaise étoile de Lola CAMBOURIEU et Yann BERLIER / La vie active de Thomas PETIT	COMMISSION du 22/03/2023	Convention du 11/04/2023	2 880 €
<b>LA VINGT CINQUIEME HEURE</b> Le dernier soin de Nicolas GYRAUD / Parole d'homme(e) de Daphné LEBLOND et Lisa BILLIART / Résilience de Arthur KELLER	COMMISSION du 22/03/2023	Convention du 11/04/2023	2 880 €
<b>MIYU PRODUCTIONS</b> Happy end de Marie AMACHOUKELI et Vladimir MAVOUNIA-KOUKA / Pangea de Simon ROUBY	COMMISSION du 22/03/2023	Convention du 11/04/2023	12 000 €
<b>MOVE MOVIE</b> Histoire d'un mariage de Anne LE NY / Perceval de Adrien ARMANET / Mourir à 16 ans de Idrissa GUIRO	COMMISSION du 22/03/2023	Convention du 11/04/2023	9 240 €
<b>MY FAMILY</b> Sosies de Ludovic COLBEAU-JUSTIN / Vélodyssée de Isaac J. BELAGA / CTRL Z de Franck BELLOCQ	COMMISSION du 22/03/2023	Convention du 11/04/2023	12 000 €
<b>NORTE PRODUCTIONS</b> Mud kid de Julien BARAZER / Comme des bêtes de Jean-Guillaume SONNIER	COMMISSION du 22/03/2023	Convention du 11/04/2023	4 320 €
<b>PLACE DU MARCHÉ</b> Le miraculé de Leïla SY / Fantomette / Sous la robe de Hannah LEVIN SEIDERMAN	COMMISSION du 22/03/2023	Convention du 11/04/2023	2 880 €
<b>RECIFILMS</b> En continu (Trodec et moi) de Julie MANOUKIAN / L'écharpe blanche	COMMISSION du 22/03/2023	Convention du 11/04/2023	12 000 €
<b>SANOSI PRODUCTIONS</b> Mazel, tout n'est pas fini de Jean-Marie GIGON / Marie-Madeleine de Jessica GENEUS / Kairos de Jennifer ALLEYN	COMMISSION du 22/03/2023	Convention du 11/04/2023	2 880 €
<b>SRAB FILMS</b> L'Afrique fantôme de Alice DIOP / Hésiode de Daouda KANOUTE / Les règles de l'art de Dominique BAUMARD	COMMISSION du 22/03/2023	Convention du 11/04/2023	12 000 €
<b>TAKE SHELTER</b> Authentiks de Marie ROSSELET-RUIZ / L'engloutie de Louise HEMON	COMMISSION du 22/03/2023	Convention du 11/04/2023	2 880 €
<b>THE FILM</b> Les barbares de Julie DELPY / Les Hennedricks de Laurence ARNE	COMMISSION du 22/03/2023	Convention du 11/04/2023	12 000 €
<b>THELMA FILMS</b> Nounou de Maxime MOTTE / Cinquante balais / Un tour en Corse de Christophe OFFENSTEIN	COMMISSION du 22/03/2023	Convention du 11/04/2023	9 960 €
<b>TONI FILMS</b> Océane de Jean-Baptiste DUSSEAUX / Gang de femmes de Ludovic BERTHILLOT	COMMISSION du 22/03/2023	Convention du 11/04/2023	3 600 €
<b>UNITE</b> A voix basse de Leyla BOUZID / Bombonera de Syrène BOULANOUAR / 5 fois François de Nicolas SAADA	COMMISSION du 22/03/2023	Convention du 11/04/2023	10 920 €
<b>WINDY PRODUCTION</b> Going under de Sophie REINE / Les Glénans de Eric CAPITAINE / La méthode Coué	COMMISSION du 22/03/2023	Convention du 11/04/2023	12 000 €
<b>ADASTRA FILMS</b> Brûle le sang de Akaki POPHADZE / Les corbeaux de David GUIRAUD	COMMISSION du 14/06/2023	Convention du 03/07/2023	6 120 €
<b>APACHES</b> Gypsy de Guillaume IVERNEL / Phoenix de Romain QUIROT / Elvis et Tchernobyl de Pascal BOURDIAUX	COMMISSION du 14/06/2023	Convention du 03/07/2023	11 040 €
<b>BIEN SUR PRODUCTIONS</b> Leïla de Ludovic BERNARD / Reuss (Gloria X) de Nicolas BENAMOU / Avant Lou	COMMISSION du 14/06/2023	Convention du 03/07/2023	7 320 €
<b>BORSALINO PRODUCTIONS</b> Pourris gâtés 2 de Nicolas CUCHE / Le diplomate / Une famille française	COMMISSION du 14/06/2023	Convention du 03/07/2023	12 000 €
<b>CHAPKA FILMS</b> Going under (ou Six pieds sous terre) de Sophie REINE / La liberté de Emilie FRECHE / Ya veremos de Emmanuel POULAIN-ARNAUD	COMMISSION du 14/06/2023	Convention du 03/07/2023	12 000 €
<b>DHARAMSALA</b> Les furies (ex Clara) de Camille PONSIN / La fracture du con de Lyes SALEM / Projet C.M de Constance MEYER	COMMISSION du 14/06/2023	Convention du 03/07/2023	12 000 €

<b>ECCE FILMS</b> Mastodonte de Guillermo MONCAYO / Shana de Lila PINELL / Baise en ville de Martin JAUVAT	COMMISSION du 14/06/2023	Convention du 03/07/2023	4 680 €
<b>ELZEVIR FILMS</b> Cora dans la spirale de Benoit VOLNAIS / L'internationale de Gilles PERRET / Tu me diras de Radu MIHAILEANU	COMMISSION du 14/06/2023	Convention du 03/07/2023	12 000 €
<b>FILMS DU BELIER</b> Coupe gorge de Antoine BARRAUD / Cascadeurs de Hélior CISTERNE / La nuit dans les forêts de Hélène KLOTZ	COMMISSION du 14/06/2023	Convention du 03/07/2023	12 000 €
<b>FILMS DU CLAN</b> Tenir jusqu'à l'aube de Margot GALLIMARD / La Ministre (d'après le roman LE MYSTÈRE TAUBIRA de Caroline VIGOUREUX) de Murielle MAGELLAN / Le jardin de rose	COMMISSION du 14/06/2023	Convention du 03/07/2023	12 000 €
<b>FILMS VELVET</b> A son image de Thierry de PERETTI / CGI de Charlotte GABRIS	COMMISSION du 14/06/2023	Convention du 03/07/2023	12 000 €
<b>HIGH SEA PRODUCTION</b> Les poisons de Marc DUGAIN / Si doux sera mon désir de Tatiana WERNER	COMMISSION du 14/06/2023	Convention du 03/07/2023	2 880 €
<b>KARE PRODUCTIONS</b> L'attachement (d'après le roman L'intimité de Alice FERNEY) de Carine TARDIEU / Peur sur le Top 50 de Nicolas CASTRO	COMMISSION du 14/06/2023	Convention du 03/07/2023	12 000 €
<b>KORO FILMS</b> Un Mohican de Frédéric FARRUCCI / Dans la joie de Thibault SEGUIN et Anaïs DEBAN / Le télescope de Schopenhauer de Kamen KALEV	COMMISSION du 14/06/2023	Convention du 03/07/2023	9 720 €
<b>LA FILMERIE</b> Sucre de Benoit FORGEARD / Nuit magique de Fanny CHESNEL	COMMISSION du 14/06/2023	Convention du 03/07/2023	2 880 €
<b>MABEL FILMS</b> La femme et le chien de Nyima CARTIER / Corps étranger de Zoé CAUWET	COMMISSION du 14/06/2023	Convention du 03/07/2023	3 600 €
<b>MANNY FILMS</b> Destination rose bonbon de Marina ZIOLKOWSKI / L'avion de Barthélémy GROSSMANN / Et on tuera tous les affreux de Mathieu TONETTI	COMMISSION du 14/06/2023	Convention du 03/07/2023	12 000 €
<b>MILLIMAGES</b> Lascars 2 de Laurent NICOLAS	COMMISSION du 14/06/2023	Convention du 03/07/2023	12 000 €
<b>NOLITA CINEMA</b> Joli, joli de DIASTEME / Avignon de Johann DIONNET / Le rêve manquant de Renaud LE BAS	COMMISSION du 14/06/2023	Convention du 03/07/2023	6 720 €
<b>NOVOPROD CINEMA</b> Avant la tempête de Eric GRAVEL / Love me tender de Anna CAZENAVE CAMBET	COMMISSION du 14/06/2023	Convention du 03/07/2023	10 680 €
<b>ORPHEE FILMS</b> Moonshake (ex V.H.S) de Hugo THOMAS et Marielle GAUTIER / Demolition lovers (ex Pastorale) de Laura GARCIA	COMMISSION du 14/06/2023	Convention du 03/07/2023	2 880 €
<b>PETIT CHAOS</b> Isidore ou le paysage de Pablo DURY / Discipline de Camille DEGEYE / All we imagine as light de Payal KAPADIA	COMMISSION du 14/06/2023	Convention du 03/07/2023	3 600 €
<b>PETIT FILM</b> Hums / Alpha (ou JD#3) de Julia DUCOURNAU	COMMISSION du 14/06/2023	Convention du 03/07/2023	12 000 €
<b>PITCHIPOI PRODUCTIONS</b> A l'affut / Mercato / Verde de Cédric JIMENEZ	COMMISSION du 14/06/2023	Convention du 03/07/2023	5 200 €
<b>PLAN 2 PICSEYES</b> Je te reparlerai d'amour de Loïc PAILLARD / L'Occident de Ivan TAIEB / The chapel de Luc ANNEST	COMMISSION du 14/06/2023	Convention du 03/07/2023	12 000 €
<b>QUARTETT PRODUCTION</b> Division 7 de Maryam GOORMAGHTIGH / Les vies d'Alix de Laure BOURDON ZARADER / Tu feras tomber les rois de Maïté SONNET	COMMISSION du 14/06/2023	Convention du 03/07/2023	4 680 €
<b>REZO PRODUCTIONS</b> Maïa de Lou du PONTAVICE / Ollie de Antoine BESSE	COMMISSION du 14/06/2023	Convention du 03/07/2023	4 200 €
<b>SENSITO FILMS</b> Le tambour du sang (d'après le roman MOHICAN) de Jean-Marc MOUTOUT / Glissement de terrain de Alexandra GRAU DE SOLA / Nos silences de Marine PLACE	COMMISSION du 14/06/2023	Convention du 03/07/2023	12 000 €
<b>SOMBRERO FILMS</b> Mes enfants de Emmanuel BOURDIEU / La fugue de Mathias PARDO / Globules	COMMISSION du 14/06/2023	Convention du 03/07/2023	11 880 €
<b>SOYOUZ FILMS</b> Partir en beauté (ex Epithaphe) de Cédric LE GALLO / La fête des voisins de Xavier de CHOUDENS / Et plus si affinités (ou Sentimental) de Wilfried MEANCE et Olivier DUCRAY	COMMISSION du 14/06/2023	Convention du 03/07/2023	2 880 €

<b>SYNECDOCHE</b> Le mariage du siècle de Mikael BUCH / Le prochain film de Margaux BONHOMME / Sucre de Benoît FORGEARD	COMMISSION du 14/06/2023	Convention du 03/07/2023	7 680 €
<b>TESSALIT PRODUCTIONS</b> Royaume de Bruno DUMONT / Ghost element (d'après le roman LE TAMBOUR D'ANGOISSE) de Ziad DOUEIRI	COMMISSION du 14/06/2023	Convention du 03/07/2023	12 000 €
<b>TNZPV</b> Merry Christmas Monsieur Hulot de Céline WILLARD et Marc RIUS	COMMISSION du 14/06/2023	Convention du 03/07/2023	3 600 €
<b>UNE FILLE PRODUCTIONS</b> To bled or not to bled de Azédine KASRI / Cavale de Hélène MERLIN / Entre Amine et Chloé de Fanny SIDNEY	COMMISSION du 14/06/2023	Convention du 03/07/2023	2 880 €
<b>WILD BUNCH</b> Karma de Jean-Michel CORREIA / Déshabillez-moi de Abd EL MALIK	COMMISSION du 14/06/2023	Convention du 03/07/2023	2 880 €
<b>WY PRODUCTIONS</b> Fantômas de Frédéric TELLIER / Dix (d'après le roman de Marine CARTERON)	COMMISSION du 14/06/2023	Convention du 03/07/2023	10 800 €
<b>APACHES FILMS</b> Le courage de Mathilde PROFIT / Rester humain de Yann VERBURGH / Les teignes de Marine LEVEEL	COMMISSION du 27/09/2023	Convention du 16/10/2023	3 600 €
<b>BATHYSPHERE PRODUCTIONS</b> L'inconnue (ex Le cas David Zimmerman) de Arthur HARARI / Commencez sans moi (ex Chacun fait comme il peut) de Laura TULLER et Hugues PERROT	COMMISSION du 27/09/2023	Convention du 16/10/2023	12 000 €
<b>BLUE MONDAY PRODUCTIONS</b> Nino de Pauline LOQUES / LS3 de Léonor SERAILLE / La Mauresse de Nadir MOKNECHE	COMMISSION du 27/09/2023	Convention du 16/10/2023	12 000 €
<b>CAPRICCI PRODUCTION</b> Les apaches de la zone de José EON / Aux arbres de Joséphine DARCY HOPKINS / Fragile de Emmanuelle HUYNH	COMMISSION du 27/09/2023	Convention du 16/10/2023	5 520 €
<b>CB PARTNERS</b> Malgré nous de Laurent BOUHNİK / Le rocher de Tanios de Philippe ARACTINGI	COMMISSION du 27/09/2023	Convention du 16/10/2023	2 880 €
<b>EASY TIGER</b> La frappe de Julien GASPARD-OLIVERI / Charlatans de Vincent CARDONA / Le mur de Verdun de Pierre PINAUD	COMMISSION du 27/09/2023	Convention du 16/10/2023	12 000 €
<b>FILMS DU KIOSQUE</b> Purple Jess de Andréa BESCOND / Noël cruel de Alexandra LECLERE / Mi amor de Guillaume NICLOUX	COMMISSION du 27/09/2023	Convention du 16/10/2023	12 000 €
<b>FLOREAL FILMS</b> Goliath et moi (d'après la BD « GOLIATH ») de Michelle et Uri KRANOT	COMMISSION du 27/09/2023	Convention du 16/10/2023	12 000 €
<b>INSOLENCE PRODUCTIONS</b> L'homme qui avait peur des femmes de Jean-Baptiste DURAND / Masque de Geordy COUTURIAU / Barbare de Rodrigue HUART	COMMISSION du 27/09/2023	Convention du 16/10/2023	8 520 €
<b>KADOR</b> Le miraculé de Leïla SY / Les justes de Abd AL MALIK	COMMISSION du 27/09/2023	Convention du 16/10/2023	2 880 €
<b>KOMADOLI STUDIO</b> Le faune de Augusto ZANOVELLO	COMMISSION du 27/09/2023	Convention du 16/10/2023	3 600 €
<b>LE PETIT BUREAU</b> Les jardins de la rose bleue de Olivia MOKIEJEWSKI / Emeutes de David DUFRESNE / Hôtel saga de Clara LEMAIRE-ANSPACH	COMMISSION du 27/09/2023	Convention du 16/10/2023	12 000 €
<b>LE PLEIN DE SUPER</b> Le garçon chancelant de Aurélien VERNHES-LERMUSIAUX / Les braves	COMMISSION du 27/09/2023	Convention du 16/10/2023	4 680 €
<b>LFP FILMS PELLEAS</b> Le chef d'orchestre de Pierre SALVADORI / La vie d'une femme de Charline BOURGEOIS-TACQUET	COMMISSION du 27/09/2023	Convention du 16/10/2023	12 000 €
<b>PARTIZAN FILMS</b> Maya, donne-moi un titre de Michel GONDRIY / Maya, donne-moi un titre 2 de Michel GONDRIY	COMMISSION du 27/09/2023	Convention du 16/10/2023	9 360 €
<b>SANDGATE PRODUCTIONS</b> Par où la terre finit (ou Tout seul) de Antonin LE GUAY / Le goût du sang de Amaury VOSSION	COMMISSION du 27/09/2023	Convention du 16/10/2023	2 880 €
<b>SO-CLE PRODUCTION</b> Boum ! Boum ! de Noëlle PUJOL / Perla de Benjamin SERERO	COMMISSION du 27/09/2023	Convention du 16/10/2023	2 880 €
<b>TAKAMI PRODUCTIONS</b> 782 Km (ou 1700 bornes) de Nolwenn LEMESLE / We are family de Vital PHILIPPOT / Client mystère de Kacper CHECINSKI	COMMISSION du 27/09/2023	Convention du 16/10/2023	6 000 €

<b>WAITING FOR CINEMA</b> L'architecte / 177K de Frédéric SCHOENDORFFER / Corinne Luchaire de Xavier GIANNOLI	COMMISSION du 27/09/2023	Convention du 16/10/2023	12 000 €
<b>247 FILMS</b> Le but de ma vie (Droit au but) de Radu MIHAILEANU / Magistrate (Chiens et loup) de Pierre MAZINGARBE	COMMISSION du 15/12/2023	Convention du 09/01/2024	12 000 €
<b>ALEXANDRE FILMS</b> En quête de l'étranger de Alexandre ARCADY / Sacha Guity de Diane KURYS / Raid sur Entebbe de Lisa JOUAN	COMMISSION du 15/12/2023	Convention du 09/01/2024	6 000 €
<b>ATELIER DE PRODUCTION</b> Roma elastica (Last temptation in Roma) de Bertrand MANDICO / Tout va bien (Pathétique) de Patrick CASSIR / Un père (Père/Fille) de Julie LOPEZ CURVAL	COMMISSION du 15/12/2023	Convention du 09/01/2024	12 000 €
<b>AVENUE B PRODUCTIONS</b> L'avocate (Moi, Samia) de Camille FONTAINE / La bonté-même (Illustre inconnue) de Marc FITOUSSI / D'Eon (La troisième œuvre) de Samuel THEIS	COMMISSION du 15/12/2023	Convention du 09/01/2024	12 000 €
<b>BAXTER FILMS</b> Le monde trop grand (ABI) de Anthony BAJON / Fatih de Onur YAGIZ / Fugue de Jérôme GENEVRAY	COMMISSION du 15/12/2023	Convention du 09/01/2024	10 560 €
<b>BONNE PIOCHE CINEMA</b> Le trésor de Khéops (A l'aventure) de Barbara SCHULZ / On ira (Partir un jour) de Enya BAROUX	COMMISSION du 15/12/2023	Convention du 09/01/2024	6 240 €
<b>CURIOSA FILMS</b> L'homme qui aimait les livres de Philippe LE GUAY / Champagne et funérailles de Audrey DANA	COMMISSION du 15/12/2023	Convention du 09/01/2024	12 000 €
<b>DOLCE VITA FILMS</b> Vagabonde de Marthe SEBILLE / Bashung / Bahia (Viva Zumbi) de Samir BENCHIKH	COMMISSION du 15/12/2023	Convention du 09/01/2024	10 680 €
<b>DOMINO FILMS</b> La chouette d'or de Vincent MARIETTE / Anne et François de Cécile DUCROCQ / Météors de Hubert CHARUEL	COMMISSION du 15/12/2023	Convention du 09/01/2024	12 000 €
<b>EAUX VIVES PRODUCTIONS</b> Embrassez les enfants (Les barbares) de Ludovic VIEUILLE / L'amour du prochain (d'après le roman L'OISEAU EST MALADE) de Siegrid ALNOY / Le bon larron de Emiliano TORRES	COMMISSION du 15/12/2023	Convention du 09/01/2024	7 800 €
<b>ENVIE DE TEMPETE</b> La dégringolade de Sébastien BETBEDER / Les eaux de Mars de Jeanne FRENKEL et Cosme CASTRO / Mauvais père de Sébastien BETBEDER	COMMISSION du 15/12/2023	Convention du 09/01/2024	10 320 €
<b>EX NIHILO</b> Aux armes (Dario) de Guillaume GOUIX / Projet Cornéliu de Corneliu PORUMBOIU	COMMISSION du 15/12/2023	Convention du 09/01/2024	6 120 €
<b>FILMS DE PIERRE</b> Apprentissage de Laurent CANTET / Les vies sans fin de Marie-Angélique / Histoires de la nuit de Léa MYSIUS	COMMISSION du 15/12/2023	Convention du 09/01/2024	12 000 €
<b>FILMS DU 24</b> Catcheurs de Philippe de CHAUVERON / Le dernier arabe de France de Ramzy BEDIA	COMMISSION du 15/12/2023	Convention du 09/01/2024	12 000 €
<b>FILMS DU POISSON</b> Les variations de la vigilance de Simon RIETH / Fan fiction de Maxence STAMATIADIS	COMMISSION du 15/12/2023	Convention du 09/01/2024	5 640 €
<b>FILMS DU WORSO</b> Trois millions de Xavier BEAUVOIS / Daraya (d'après le récit LES PASSEURS DE LIVRES DE DARAYA) de Atiq RAHIMI / Thelenious (Sphère) de Alain GOMIS	COMMISSION du 15/12/2023	Convention du 09/01/2024	12 000 €
<b>GAUMONT</b> L'histoire de sa vie (Charlie 2.0) de Louis-Julien PETIT / Les damnés de la terre de Jean-Pascal ZADI	COMMISSION du 15/12/2023	Convention du 09/01/2024	12 000 €
<b>KAZAK PRODUCTIONS</b> La première classe de Giulio CALLEGARI / Black bloc de Arnaud MALHERBE / Rivo alto de Clément COGITORE	COMMISSION du 15/12/2023	Convention du 09/01/2024	12 000 €
<b>LATIKA</b> Les disparus (Un drame familial) de Thibault SEGOUIN / Au crépuscule de Anaïs DEBAN	COMMISSION du 15/12/2023	Convention du 09/01/2024	2 880 €
<b>LIONCEAU FILMS</b> Métamorphose de Léa FAZER / Malgré tout de Yann SAMUELL / Dossard 512 de Benjamin EUVRARD	COMMISSION du 15/12/2023	Convention du 09/01/2024	12 000 €
<b>MACASSAR PRODUCTIONS</b> La mort de Belle de Benoit JACQUOT / Quatre nuits d'amour en été de Jean-Paul CIVEYRAC / Crop top (d'après le roman I LOVE YOU TOO MUCH) de Bruno CHICHE	COMMISSION du 15/12/2023	Convention du 09/01/2024	12 000 €
<b>MANEKI FILMS</b> Une résurrection de Etienne COMAR / Sauver les meubles (d'après l'ouvrage MOBILE HOME) de Marion VERNOUX / Marie et Jolie de Erige SEHIRI	COMMISSION du 15/12/2023	Convention du 09/01/2024	8 160 €
<b>MES PRODUCTIONS</b> Mauvaise pioche de Gérard JUGNOT / Madame extra-ordinaire de Cécilia ROUAUD / Badh	COMMISSION du 15/12/2023	Convention du 09/01/2024	12 000 €

<b>NEW LIGHT FILMS</b> En quête de l'étranger de Alexandre ARCADY / Sacha Guitry de Diane KURYS / Raid sur Entebbe de Lisa JOUAN	COMMISSION du 15/12/2023	Convention du 09/01/2024	6 000 €
<b>NORD OUEST FILMS</b> Dans la gueule du loup de Christian CARION / L'évadé (d'après les récits LA FORCE D'AIMER et L'AMOUR M'A SAUVE DU NAUFRAGE) de Vincent GARENQ	COMMISSION du 15/12/2023	Convention du 09/01/2024	12 000 €
<b>SBS PRODUCTIONS</b> Sans compter de Paul VERHOEVEN / Journal d'une femme de chambre de Radu JUDE / Thomas Le Fort de Angela SCHANELEC	COMMISSION du 15/12/2023	Convention du 09/01/2024	12 000 €
<b>TABO TABO FILMS</b> 16 mesures de Yvan GEORGES-DIT-SOUDRIL / Le bonheur de Fred SCOTLANDE / Une famille un peu ukrainienne de Mathias et Colas RIFKISS	COMMISSION du 15/12/2023	Convention du 09/01/2024	6 480 €
<b>TAT PRODUCTIONS</b> Lovebirds de Hélène BLANCHARD et Laurent BRU	COMMISSION du 15/12/2023	Convention du 09/01/2024	12 000 €
<b>TOPSHOT FILMS</b> La lutte finale de Dimitri LUCAS / L'avventura (L'escale) de Amélie BONNIN / Deux et plus de Hélène et Marie ROSSELET-RUIZ	COMMISSION du 15/12/2023	Convention du 09/01/2024	11 760 €



Agence Nationale de Gestion  
des Œuvres Audiovisuelles

# **Commission d'Aide à la Création Télévision**

---

## **Bilan et détail des aides 2023**

---

Agence Nationale de Gestion des Œuvres Audiovisuelles  
11 bis rue Jean Goujon 75008 PARIS  
[www.angoa.fr](http://www.angoa.fr)

## AIDE A LA CREATION ANGOA

EXERCICES	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Nombre de Commissions	12	12	12	14	12	12	12
<b>Types d'aides</b>							
<b>ANIMATION</b>							
<b>Total subventions</b>	<b>247 825</b>	<b>248 580</b>	<b>180 480</b>	<b>151 620</b>	<b>137 200</b>	<b>112 420</b>	<b>69 400</b>
% du budget	10,7%	11,0%	9,6%	11,7%	11,5%	12,2%	11,2%
nbre dossiers examinés	74	84	82	99	87	91	91
nbre dossiers acceptés	58	70	59	72	66	78	70
subvention moyenne	4 273	3 551	3 059	2 106	2 079	1 441	991
% réussite	78%	83%	72%	73%	76%	86%	77%
<b>DOCUMENTAIRE</b>							
<b>Total subventions</b>	<b>1 161 603</b>	<b>1 179 681</b>	<b>893 194</b>	<b>591 607</b>	<b>594 768</b>	<b>380 086</b>	<b>272 755</b>
% du budget	50,0%	52,0%	47,4%	45,6%	49,8%	41,1%	44,2%
nbre dossiers examinés	625	680	680	702	745	678	684
nbre dossiers acceptés	348	397	373	371	421	390	396
subvention moyenne	3 338	2 971	2 395	1 595	1 413	975	689
% réussite	56%	58%	55%	53%	57%	58%	58%
<b>DOCUMENTAIRE DVLPM</b>							
<b>Total subventions</b>	<b>465 025</b>	<b>380 180</b>	<b>363 340</b>	<b>242 295</b>	<b>208 700</b>	<b>157 290</b>	<b>102 150</b>
% du budget	20,0%	16,8%	19,3%	18,7%	17,5%	17,0%	16,6%
nbre dossiers examinés	309	292	360	377	341	348	343
nbre dossiers acceptés	227	223	268	269	265	297	272
subvention moyenne	2 049	1 705	1 356	901	788	530	376
% réussite	73%	76%	74%	71%	78%	85%	79%
<b>FICTION</b>							
<b>Total subventions</b>	<b>448 275</b>	<b>460 560</b>	<b>448 050</b>	<b>312 585</b>	<b>253 400</b>	<b>275 260</b>	<b>172 800</b>
% du budget	19,3%	20,3%	23,8%	24,1%	21,2%	29,8%	28,0%
nbre dossiers examinés	175	194	244	269	214	282	297
nbre dossiers acceptés	119	119	140	165	142	197	195
subvention moyenne	3 767	3 870	3 200	1 894	1 785	1 397	886
% réussite	68%	61%	57%	61%	66%	70%	66%
<b>TOTAL</b>							
Total des subventions	<b>2 322 728</b>	<b>2 269 001</b>	<b>1 885 064</b>	<b>1 298 107</b>	<b>1 194 068</b>	<b>925 056</b>	<b>617 105</b>
Total des dossiers examinés	1183	1250	1366	1447	1387	1399	1415
Total des dossiers acceptés	752	809	840	877	894	962	933
Subvention moyenne	3 089	2 805	2 244	1 480	1 336	962	661
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b><u>2 322 728</u></b>	<b><u>2 269 001</u></b>	<b><u>1 885 064</u></b>	<b><u>1 298 107</u></b>	<b><u>1 194 068</u></b>	<b><u>925 056</u></b>	<b><u>617 105</u></b>

# ANGOA - Commission TV - subventions 2023

genre	date com	dossier	société	subangoa
ANIMATION				
	16/02/2023	30401	CARIBARA PRODUCTION	1 000,00 €
	16/02/2023	30402	CYBER GROUP STUDIOS	1 500,00 €
	11/05/2023	30766	LITTLE BIG STORY	3 500,00 €
	11/05/2023	30767	EASY PEASY ENTERTAINMENT	1 400,00 €
	11/05/2023	30769	TROUBLEMAKERS	1 500,00 €
	11/05/2023	30770	PARMI LES LUCIOLES FILMS	2 800,00 €
	11/05/2023	30771	SACREBLEU PRODUCTIONS	3 300,00 €
	11/05/2023	30772	TOURNEZ S'IL VOUS PLAIT	1 200,00 €
	11/05/2023	30773	FOLIVARI	2 200,00 €
	11/05/2023	30774	LUCID REALITIES	2 000,00 €
	11/05/2023	30775	SILEX	1 600,00 €
	11/05/2023	30776	PHENOMENES FILMS	800,00 €
	15/06/2023	30768	SUPERPROD	1 000,00 €
	28/09/2023	31169	ALUMA PRODUCTIONS ENSEIGNE TC	1 800,00 €
	28/09/2023	31170	AMOPIX	2 500,00 €
	28/09/2023	31171	BACHIBOUZOUK	1 000,00 €
	28/09/2023	31172	BRAIN COMET	1 100,00 €
	28/09/2023	31173	CUBE CREATIVE PRODUCTIONS	1 400,00 €
	28/09/2023	31175	DANDELOO	1 000,00 €
	28/09/2023	31176	DARJEELING	3 600,00 €
	28/09/2023	31177	FLOREAL	2 000,00 €
	28/09/2023	31178	GAUMONT ANIMATION	1 000,00 €
	28/09/2023	31179	HARI STUDIOS	1 600,00 €
	28/09/2023	31180	MILLIMAGES	1 900,00 €
	28/09/2023	31181	MOVING PUPPET	1 100,00 €
	28/09/2023	31182	SCALAE PRODUCTIONS	1 500,00 €
	28/09/2023	31183	TAT PRODUCTIONS	1 000,00 €
	28/09/2023	31184	WHY NOT ANIMATION ET INTERACTIO	1 500,00 €
	28/09/2023	31185	XILAM ANIMATION	1 600,00 €
	26/10/2023	31188	PASSION PARIS PRODUCTION	1 000,00 €
	14/12/2023	31426	2 MINUTES	1 000,00 €
	14/12/2023	31427	BOBBY PROD	800,00 €
	14/12/2023	31428	DUPUIS EDITION ET AUDIOVISUEL	1 000,00 €
	14/12/2023	31429	GO-N PRODUCTIONS	800,00 €
	14/12/2023	31430	KAWANIMATION	2 000,00 €
	14/12/2023	31431	KOMADOLI STUDIO	3 000,00 €
	14/12/2023	31433	LES ARMATEURS	1 000,00 €
	14/12/2023	31434	LES FILMS D'ICI	1 100,00 €
	14/12/2023	31435	MAYBE MOVIES	2 000,00 €

genre	date com	dossier	société	subangoa
	14/12/2023	31436	METHOD ANIMATION	2 300,00 €
	14/12/2023	31437	MIYU PRODUCTIONS	3 000,00 €
	14/12/2023	31438	MONDO TV France	1 000,00 €
			<b>Somme</b>	<b>69 400,00 €</b>
DOCU				
	19/01/2023	30181	CIE DES PHARES ET BALISES	650,00 €
	19/01/2023	30300	13 PRODUCTIONS	650,00 €
	19/01/2023	30302	ACTIV' PRODUCTIONS	500,00 €
	19/01/2023	30305	ANAPOL PRODUCTION	500,00 €
	19/01/2023	30306	BELLOTA FILMS	500,00 €
	19/01/2023	30307	BELLOTA FILMS	800,00 €
	19/01/2023	30310	CINETEVE	650,00 €
	19/01/2023	30311	CINETEVE	600,00 €
	19/01/2023	30313	CIE DES PHARES ET BALISES	650,00 €
	19/01/2023	30314	CIE DES PHARES ET BALISES	900,00 €
	19/01/2023	30316	DOCLAND YARD	650,00 €
	19/01/2023	30317	DRY VALLEYS PRODUCTIONS	700,00 €
	19/01/2023	30318	ELDA PRODUCTIONS	650,00 €
	19/01/2023	30320	FEDERATION ENTERTAINMENT	800,00 €
	19/01/2023	30322	HABILIS PRODUCTIONS	650,00 €
	19/01/2023	30323	HISTODOC	650,00 €
	19/01/2023	30324	KEREN PRODUCTION	1 000,00 €
	19/01/2023	30325	KEREN PRODUCTION	750,00 €
	19/01/2023	30327	LA GENERALE DE PRODUCTION	650,00 €
	19/01/2023	30328	LA HUIT PRODUCTION	650,00 €
	19/01/2023	30331	LES FILMS DE L'ŒIL SAUVAGE	650,00 €
	19/01/2023	30332	LES FILMS D'ICI	800,00 €
	19/01/2023	30337	LUMINA FILMS	500,00 €
	19/01/2023	30338	MA DROGUE A MOI	600,00 €
	19/01/2023	30339	MACALUBE FILMS	1 200,00 €
	19/01/2023	30340	MAGNETO PRESSE	800,00 €
	19/01/2023	30343	MINUIT LE VERT	350,00 €
	19/01/2023	30344	MORGANE PRODUCTION	650,00 €
	19/01/2023	30348	REGIE SP PRODUCTION 24 IMAGES	650,00 €
	19/01/2023	30351	ROCHE PRODUCTIONS	900,00 €
	19/01/2023	30352	SAINT THOMAS PRODUCTIONS	650,00 €
	19/01/2023	30356	TAHLI FILMS	1 000,00 €
	19/01/2023	30357	TAMARA FILMS	550,00 €
	19/01/2023	30358	TELL ME FILMS	650,00 €
	19/01/2023	30360	TITA B PRODUCTIONS	650,00 €
	19/01/2023	30363	VIA DECOUVERTES FILMS	650,00 €
	19/01/2023	30364	YADE FRENCH CONNECTION	850,00 €

<b>genre</b>	<b>date com</b>	<b>dossier</b>	<b>société</b>	<b>subangoa</b>
	19/01/2023	30365	YAMIZ	650,00 €
	16/02/2023	30409	13 PRODUCTIONS	500,00 €
	16/02/2023	30410	ACQUA ALTA	850,00 €
	16/02/2023	30411	AD LIBITUM	900,00 €
	16/02/2023	30413	ARTCAM PRODUCTION	750,00 €
	16/02/2023	30415	BACHIBOUZOUK	650,00 €
	16/02/2023	30416	BACHIBOUZOUK	500,00 €
	16/02/2023	30417	BELLOTA FILMS	650,00 €
	16/02/2023	30418	BIG COMPANY PROD	650,00 €
	16/02/2023	30419	BERENICE MEDIAS CORPS	500,00 €
	16/02/2023	30421	CERIGO FILMS	650,00 €
	16/02/2023	30422	CINETEVE	650,00 €
	16/02/2023	30423	COMIC STRIP PRODUCTION	650,00 €
	16/02/2023	30425	EGO PRODUCTIONS	650,00 €
	16/02/2023	30428	HUTONG PRODUCTIONS	1 000,00 €
	16/02/2023	30432	KAPALI STUDIOS CREATION	600,00 €
	16/02/2023	30433	KEREN PRODUCTION	500,00 €
	16/02/2023	30434	KOLAM PRODUCTIONS	650,00 €
	16/02/2023	30435	KUIV PRODUCTIONS	900,00 €
	16/02/2023	30437	LA CLAIRIERE OUEST	500,00 €
	16/02/2023	30438	LA FABRICA NOCTURNA CINEMA	980,00 €
	16/02/2023	30440	LABEL VIDEO	650,00 €
	16/02/2023	30441	LES 48° RUGISSANTS PRODUCTIONS	650,00 €
	16/02/2023	30442	LES FILMS DE L'AUBE SAUVAGE	650,00 €
	16/02/2023	30445	LES PRODUCTIONS CERCLE BLEU	650,00 €
	16/02/2023	30446	LES NOUVEAUX JOURS PRODUCTION	500,00 €
	16/02/2023	30447	LES PRODUCTIONS DU LAGON	1 000,00 €
	16/02/2023	30448	MELISANDE FILMS	680,00 €
	16/02/2023	30449	MEMENTO	600,00 €
	16/02/2023	30450	MINIMUM MODERNE	750,00 €
	16/02/2023	30452	NOVANIMA PRODUCTIONS	650,00 €
	16/02/2023	30455	POINT DU JOUR - LES FILMS DU BALIB	750,00 €
	16/02/2023	30457	REAL PRODUCTIONS	650,00 €
	16/02/2023	30460	SQUAWK	900,00 €
	16/02/2023	30461	TALWEG	600,00 €
	16/02/2023	30462	UN FILM A LA PATTE	850,00 €
	16/02/2023	30465	ZADIG PRODUCTIONS	500,00 €
	16/02/2023	30466	ZED	650,00 €
	16/03/2023	30501	ALIGAL PRODUCTION	650,00 €
	16/03/2023	30503	AUTOPRODUCTION	500,00 €
	16/03/2023	30504	BACHIBOUZOUK	650,00 €
	16/03/2023	30506	BEALL PRODUCTIONS	650,00 €
	16/03/2023	30508	BIG COMPANY PROD	500,00 €

<b>genre</b>	<b>date com</b>	<b>dossier</b>	<b>société</b>	<b>subangoa</b>
	16/03/2023	30510	CAPA PRESSE	1 000,00 €
	16/03/2023	30511	CDP	800,00 €
	16/03/2023	30512	CINETEVE	850,00 €
	16/03/2023	30513	CINETEVE	650,00 €
	16/03/2023	30517	FLAIR PRODUCTION	650,00 €
	16/03/2023	30519	GOGOGO FILMS	700,00 €
	16/03/2023	30520	GOGOGO FILMS	700,00 €
	16/03/2023	30522	HABILIS PRODUCTIONS	600,00 €
	16/03/2023	30526	KANARI FILMS	430,00 €
	16/03/2023	30527	LA GENERALE DE PRODUCTION	650,00 €
	16/03/2023	30528	LA HUIT PRODUCTION	650,00 €
	16/03/2023	30529	LADYBIRDS FILMS	500,00 €
	16/03/2023	30530	LES BATELIERES PRODUCTIONS	650,00 €
	16/03/2023	30531	LES BATELIERES PRODUCTIONS	1 000,00 €
	16/03/2023	30532	LES FILMS DE L'ŒIL SAUVAGE	900,00 €
	16/03/2023	30535	LOOK AT SCIENCES	650,00 €
	16/03/2023	30537	MILLE ET UNE FILMS	750,00 €
	16/03/2023	30539	NILAYA PRODUCTIONS	500,00 €
	16/03/2023	30541	POINT DU JOUR- LES FILMS DU BALIB	900,00 €
	16/03/2023	30544	QUILOMBO FILMS	600,00 €
	16/03/2023	30547	SANCHO ET COMPAGNIE	500,00 €
	16/03/2023	30548	SEPPIA	650,00 €
	16/03/2023	30549	SQUAWK	650,00 €
	16/03/2023	30550	SUPERMOUCHE PRODUCTIONS	650,00 €
	16/03/2023	30552	TANGERINE PRODUCTIONS	1 300,00 €
	16/03/2023	30553	TEMPS NOIR	650,00 €
	16/03/2023	30554	TEMPS NOIR	650,00 €
	16/03/2023	30557	UNE PROD A SOI	800,00 €
	16/03/2023	30558	ZADIG PRODUCTIONS	650,00 €
	13/04/2023	30600	10,7 PRODUCTIONS	600,00 €
	13/04/2023	30601	13 PRODUCTIONS	700,00 €
	13/04/2023	30602	13 PRODUCTIONS	650,00 €
	13/04/2023	30604	AGAT FILMS ET CIE	600,00 €
	13/04/2023	30606	ANEKDOTA PRODUCTIONS	650,00 €
	13/04/2023	30607	ARTISANS DU FILM	600,00 €
	13/04/2023	30608	AVRIL FILMS	700,00 €
	13/04/2023	30611	BELLOTA FILMS	650,00 €
	13/04/2023	30612	BONNE PIOCHE TELEVISION	650,00 €
	13/04/2023	30613	BONOBO PRODUCTIONS	650,00 €
	13/04/2023	30614	BRAINWORKS	500,00 €
	13/04/2023	30617	CORPUS FILMS	700,00 €
	13/04/2023	30619	GIRAF PROD	650,00 €
	13/04/2023	30621	HABILIS PRODUCTIONS	650,00 €

<b>genre</b>	<b>date com</b>	<b>dossier</b>	<b>société</b>	<b>subangoa</b>
	13/04/2023	30622	HAUTEVILLE PRODUCTIONS	600,00 €
	13/04/2023	30624	ILLEGITIME DEFENSE	650,00 €
	13/04/2023	30625	IMAGISSIME	650,00 €
	13/04/2023	30627	KEPLER22 PRODUCTIONS	650,00 €
	13/04/2023	30628	KEREN PRODUCTION	700,00 €
	13/04/2023	30633	LA CHAMBRE AUX FRESQUES	600,00 €
	13/04/2023	30635	LES FILMS D'ICI	700,00 €
	13/04/2023	30637	LES FILMS D'ICI	650,00 €
	13/04/2023	30639	LES FILMS DU TAMBOUR DE SOIE	650,00 €
	13/04/2023	30641	LES FILMS HATARI	900,00 €
	13/04/2023	30642	LITTLE BIG STORY	800,00 €
	13/04/2023	30645	MELOCOTON FILMS	600,00 €
	13/04/2023	30647	O2B FILMS	650,00 €
	13/04/2023	30648	O2B FILMS	900,00 €
	13/04/2023	30649	O2B FILMS	650,00 €
	13/04/2023	30650	PETIT A PETIT PRODUCTION	800,00 €
	13/04/2023	30653	ROCHE PRODUCTIONS	1 200,00 €
	13/04/2023	30654	TAMARA FILMS	500,00 €
	13/04/2023	30657	UN FILM A LA PATTE	900,00 €
	13/04/2023	30658	YN PRODUCTIONS	875,00 €
	11/05/2023	30700	13 PRODUCTIONS	650,00 €
	11/05/2023	30703	ANDOLFI	650,00 €
	11/05/2023	30705	ARTLINE FILMS	500,00 €
	11/05/2023	30708	BATHYSPHERE PRODUCTIONS	500,00 €
	11/05/2023	30712	COCOTTESMINUTE PRODUCTIONS	650,00 €
	11/05/2023	30713	COMIC STRIP PRODUCTION	450,00 €
	11/05/2023	30714	COSMOPOLITIS PRODUCTIONS	650,00 €
	11/05/2023	30715	DECOUPAGES	650,00 €
	11/05/2023	30716	DISCLOSE FILMS	850,00 €
	11/05/2023	30717	FACTSTORY	750,00 €
	11/05/2023	30718	FEDERATIONS STUDIOS	400,00 €
	11/05/2023	30721	GEDEON PROGRAMMES	850,00 €
	11/05/2023	30724	KEREN PRODUCTION	800,00 €
	11/05/2023	30725	KRAKEN FILMS	450,00 €
	11/05/2023	30726	KUIV PRODUCTIONS	1 200,00 €
	11/05/2023	30727	LA BETE	1 100,00 €
	11/05/2023	30729	LABEL VIDEO	650,00 €
	11/05/2023	30730	LADYBIRDS FILMS	650,00 €
	11/05/2023	30731	LES ALCHEMISTES	600,00 €
	11/05/2023	30732	LES DOCS DU NORD	900,00 €
	11/05/2023	30733	LES FILMS DU CARRY	700,00 €
	11/05/2023	30734	LES FILMS DU POISSON	650,00 €
	11/05/2023	30735	LES FILMS EN VRAC	650,00 €

<b>genre</b>	<b>date com</b>	<b>dossier</b>	<b>société</b>	<b>subangoa</b>
	11/05/2023	30738	LITTLE BIG STORY	500,00 €
	11/05/2023	30739	MEMENTO	850,00 €
	11/05/2023	30743	PREMIERES LIGNES TELEVISION	600,00 €
	11/05/2023	30744	PROGRAM 33	650,00 €
	11/05/2023	30746	SANCHO ET COMPAGNIE	500,00 €
	11/05/2023	30747	SANOSI PRODUCTIONS	750,00 €
	11/05/2023	30749	TAMARA FILMS	500,00 €
	11/05/2023	30750	TOHUBOHU	650,00 €
	11/05/2023	30757	YAMI 2	1 000,00 €
	11/05/2023	30758	YAMI 2	1 080,00 €
	11/05/2023	30759	ZADIG PRODUCTIONS	650,00 €
	15/06/2023	30831	13 PRODUCTIONS	650,00 €
	15/06/2023	30832	416	650,00 €
	15/06/2023	30834	ACQUA ALTA	1 100,00 €
	15/06/2023	30835	AGAT FILMS ET CIE	500,00 €
	15/06/2023	30836	ANDAMAN FILMS	1 600,00 €
	15/06/2023	30837	BABEL DOC	750,00 €
	15/06/2023	30839	C TON FILM PRODUCTIONS	650,00 €
	15/06/2023	30840	CC ET C	800,00 €
	15/06/2023	30845	FILMS DU TEXMEX	650,00 €
	15/06/2023	30848	HIBOU PRODUCTION	650,00 €
	15/06/2023	30849	HUTONG PRODUCTIONDS	650,00 €
	15/06/2023	30851	KINO PRESSE	650,00 €
	15/06/2023	30852	LA CHAMBRE AUX FRESQUES	500,00 €
	15/06/2023	30853	LA FABRICA NOCTURNA CINEMA	500,00 €
	15/06/2023	30854	LES FILMS DE L'ŒIL SAUVAGE	900,00 €
	15/06/2023	30855	LES FILMS DE L'ŒIL SAUVAGE	600,00 €
	15/06/2023	30858	LES FILMS DU TAMBOUR DE SOIE	500,00 €
	15/06/2023	30860	LES NOUVEAUX JOURS PRODUCTION	650,00 €
	15/06/2023	30861	LES NOUVEAUX JOURS PRODUCTION	900,00 €
	15/06/2023	30862	LITTLE BIG STORY	700,00 €
	15/06/2023	30863	MAGNETO PRESSE	900,00 €
	15/06/2023	30864	MOUSTIC PRODUCTIONS	600,00 €
	15/06/2023	30865	O2B FILMS	800,00 €
	15/06/2023	30867	PREMIERES LIGNES	1 000,00 €
	15/06/2023	30869	SANOSI PRODUCTIONS	800,00 €
	15/06/2023	30870	SCHUCH CONSEILS ET PRODUCTION	540,00 €
	15/06/2023	30872	SISTER PRODUCTIONS	600,00 €
	15/06/2023	30875	SQUAWK	1 000,00 €
	15/06/2023	30876	SURVIVANCE	750,00 €
	15/06/2023	30882	WIDE PRODUCTIONS YN PRODUCTIO	700,00 €
	15/06/2023	30884	ZADIG PRODUCTIONS	650,00 €
	06/07/2023	30914	ACQUA ALTA	800,00 €

<b>genre</b>	<b>date com</b>	<b>dossier</b>	<b>société</b>	<b>subangoa</b>
	06/07/2023	30916	ALISAL PRODUCTIONS	650,00 €
	06/07/2023	30917	ALTER EGO PRODUCTION	700,00 €
	06/07/2023	30918	BABEL DOC	650,00 €
	06/07/2023	30919	BABEL DOC	650,00 €
	06/07/2023	30920	BACKSTORY MEDIA	650,00 €
	06/07/2023	30922	BLEU KOBALT	800,00 €
	06/07/2023	30924	BROTHERFILMS	1 100,00 €
	06/07/2023	30925	CARACTERES PRODUCTIONS	500,00 €
	06/07/2023	30928	CINETEVE	600,00 €
	06/07/2023	30930	CIE DES PHARES ET BALISES	650,00 €
	06/07/2023	30931	COMPLICES FILMS	500,00 €
	06/07/2023	30932	DAY FOR NIGHT PRODUCTIONS	500,00 €
	06/07/2023	30935	GIRELLE PRODUCTION	500,00 €
	06/07/2023	30937	GOGOGO FILMS	700,00 €
	06/07/2023	30938	IZZY B PRODUCTIONS	650,00 €
	06/07/2023	30939	JPL PRODUCTIONS	400,00 €
	06/07/2023	30943	LA SOCIETE DU SENSIBLE	500,00 €
	06/07/2023	30944	LARDUX FILMS	600,00 €
	06/07/2023	30945	LES FILMS D'ICI	650,00 €
	06/07/2023	30948	LES FILMS DU TAMBOUR DE SOIE	650,00 €
	06/07/2023	30949	LES VALSEURS BORDEAUX	700,00 €
	06/07/2023	30951	L'IMAGE D'APRES	650,00 €
	06/07/2023	30952	LITTLE BIG STORY	800,00 €
	06/07/2023	30953	LUCIEN TV	700,00 €
	06/07/2023	30954	MARETERRANIU PRODUCTIONS	900,00 €
	06/07/2023	30956	MILLE ET UNE FILMS	500,00 €
	06/07/2023	30958	MONA LISA PRODUCTION	500,00 €
	06/07/2023	30959	NILAYA PRODUCTIONS	650,00 €
	06/07/2023	30962	ZED POINT DU JOUR LES FILMS DU B	650,00 €
	06/07/2023	30965	REGIE SP PRODUCTION 24 IMAGES	650,00 €
	06/07/2023	30968	SEPPIA	1 200,00 €
	06/07/2023	30969	TAG FILM	650,00 €
	06/07/2023	30972	TOHUBOHU	900,00 €
	06/07/2023	30973	WINDY PRODUCTION	800,00 €
	06/07/2023	30974	YES SIR FILMS	500,00 €
	06/07/2023	30976	ZED	650,00 €
	06/07/2023	30977	ZED	650,00 €
	07/09/2023	31000	10,7 PRODUCTIONS	650,00 €
	07/09/2023	31001	13 PRODUCTIONS	650,00 €
	07/09/2023	31005	ANA FILMS	700,00 €
	07/09/2023	31006	ANDAMAN FILMS	600,00 €
	07/09/2023	31008	ARTLINE FILMS	500,00 €
	07/09/2023	31010	BELLOTA FILMS	850,00 €

<b>genre</b>	<b>date com</b>	<b>dossier</b>	<b>société</b>	<b>subangoa</b>
	07/09/2023	31011	BONNE COMPAGNIE	700,00 €
	07/09/2023	31012	BONNE COMPAGNIE	500,00 €
	07/09/2023	31018	CINETEVE	600,00 €
	07/09/2023	31019	CINETEVE	500,00 €
	07/09/2023	31021	COCOTTESMINUTE PRODUCTIONS	650,00 €
	07/09/2023	31022	CIE DES PHARES ET BALISES	700,00 €
	07/09/2023	31023	CIE DES PHARES ET BALISES	650,00 €
	07/09/2023	31024	COMPLICES FILMS	650,00 €
	07/09/2023	31026	ELDA PRODUCTIONS	800,00 €
	07/09/2023	31027	ENFANT SAUVAGE PRODUCTIONS	500,00 €
	07/09/2023	31031	GEDEON PROGRAMMES	500,00 €
	07/09/2023	31032	GRANDE OURSE FILMS	750,00 €
	07/09/2023	31033	HAUTEVILLE PRODUCTIONS	700,00 €
	07/09/2023	31035	HUTONG PRODUCTIONS	1 200,00 €
	07/09/2023	31036	ILLEGITIME DEFENSE	500,00 €
	07/09/2023	31038	KAPALI STUDIOS CREATION	500,00 €
	07/09/2023	31039	KRAKEN FILMS	650,00 €
	07/09/2023	31040	LA FABRICA NOCTURNA CINEMA	650,00 €
	07/09/2023	31041	LA GENERALE DE PRODUCTION	650,00 €
	07/09/2023	31042	L'ATELIER DOCUMENTAIRE	650,00 €
	07/09/2023	31043	LES BEAUX DOCS	600,00 €
	07/09/2023	31045	LES BEAUX DOCS	650,00 €
	07/09/2023	31047	LES DOCS DU NORD	750,00 €
	07/09/2023	31050	LITTLE BIG STORY	800,00 €
	07/09/2023	31053	NOMADES	600,00 €
	07/09/2023	31054	NOVA PRODUCTION	500,00 €
	07/09/2023	31056	PETIT A PETIT PRODUCTION	700,00 €
	07/09/2023	31058	SO IN LOVE	700,00 €
	07/09/2023	31059	SOMBRERO AND CO	500,00 €
	07/09/2023	31060	SQUAWK	650,00 €
	07/09/2023	31062	TEMPS NOIR	750,00 €
	07/09/2023	31063	VEO PRODUCTIONS	650,00 €
	28/09/2023	31101	13 PRODUCTIONS	650,00 €
	28/09/2023	31102	13 PRODUCTIONS	700,00 €
	28/09/2023	31104	ALTER EGO PRODUCTION	750,00 €
	28/09/2023	31105	ATELIER DOCUMENTAIRE	600,00 €
	28/09/2023	31111	C TON FILM PRODUCTIONS	600,00 €
	28/09/2023	31112	CFRT	500,00 €
	28/09/2023	31115	DECOUAGES	600,00 €
	28/09/2023	31117	DOCLAND YARD	1 200,00 €
	28/09/2023	31118	DROLE DE TRAME	600,00 €
	28/09/2023	31120	EKLA PRODUCTION	650,00 €
	28/09/2023	31122	ELLIS FILMS	650,00 €

<b>genre</b>	<b>date com</b>	<b>dossier</b>	<b>société</b>	<b>subangoa</b>
	28/09/2023	31123	EVER PROD	500,00 €
	28/09/2023	31127	GEDEON PROGRAMMES	800,00 €
	28/09/2023	31128	GIRAF PROD	1 000,00 €
	28/09/2023	31129	HIKARI	650,00 €
	28/09/2023	31132	LA BOITE A SONGES	650,00 €
	28/09/2023	31135	LA SOCIETE DU SENSIBLE	570,00 €
	28/09/2023	31138	LES DOCS DU NORD	500,00 €
	28/09/2023	31139	LES NOUVEAUX JOURS PRODUCTION	650,00 €
	28/09/2023	31140	LSD FILMS	700,00 €
	28/09/2023	31141	MA DROGUE A MOI	700,00 €
	28/09/2023	31142	MELOCOTON FILMS	500,00 €
	28/09/2023	31144	MILLE ET UNE FILMS	500,00 €
	28/09/2023	31146	NILAYA PRODUCTIONS	1 000,00 €
	28/09/2023	31148	O2B FILMS	800,00 €
	28/09/2023	31149	PYRAMIDE PRODUCTION	700,00 €
	28/09/2023	31151	SANCHO ET COMPAGNIE	600,00 €
	28/09/2023	31152	SQUAWK	650,00 €
	28/09/2023	31154	TANGERINE PRODUCTIONS	800,00 €
	28/09/2023	31155	TEMPS NOIR	700,00 €
	28/09/2023	31156	TITA B PRODUCTIONS	650,00 €
	28/09/2023	31157	TONNERRE DE L'OUEST	650,00 €
	28/09/2023	31158	TONNERRE DE L'OUEST	650,00 €
	28/09/2023	31161	UN FILM A LA PATTE	650,00 €
	28/09/2023	31162	WENDIGO FILMS	1 050,00 €
	28/09/2023	31163	ZADIG PRODUCTIONS	800,00 €
	26/10/2023	31200	529 DRAGONS	750,00 €
	26/10/2023	31202	BACKSTORY MEDIA	750,00 €
	26/10/2023	31204	CIE DES PHARES ET BALISES	650,00 €
	26/10/2023	31207	EN QUETE PROD	650,00 €
	26/10/2023	31208	ETHAN PRODUCTIONS	850,00 €
	26/10/2023	31209	EVER PROD ELEPHANT ADVENTURES	750,00 €
	26/10/2023	31210	EVER PROD ELEPHANT ADVENTURES	800,00 €
	26/10/2023	31211	EVER PROD ELEPHANT ADVENTURES	500,00 €
	26/10/2023	31217	HAUT ET COURT DOC	750,00 €
	26/10/2023	31218	HUTONG PRODUCTIONS	800,00 €
	26/10/2023	31219	KUIV	600,00 €
	26/10/2023	31221	LA CLAIRIERE OUEST	500,00 €
	26/10/2023	31225	LES FILMS D'ICI	850,00 €
	26/10/2023	31228	LES FILMS D'ICI MEDITERRANEE	1 000,00 €
	26/10/2023	31230	LES FILMS DU CARRY	750,00 €
	26/10/2023	31232	LUCIEN TV	500,00 €
	26/10/2023	31234	M2R FILMS	750,00 €
	26/10/2023	31237	MEMENTO	550,00 €

<b>genre</b>	<b>date com</b>	<b>dossier</b>	<b>société</b>	<b>subangoa</b>
	26/10/2023	31238	NORD OUEST DOCUMENTAIRE	800,00 €
	26/10/2023	31239	NOVA PRODUCTION	650,00 €
	26/10/2023	31240	NOVA PRODUCTION	650,00 €
	26/10/2023	31241	REWILD PRODUCTION	650,00 €
	26/10/2023	31242	SANOSI PRODUCTIONS	800,00 €
	26/10/2023	31243	SEPPIA	900,00 €
	26/10/2023	31244	SEPPIA	650,00 €
	26/10/2023	31247	SURVIVANCE	1 000,00 €
	26/10/2023	31248	TAG FILM	850,00 €
	26/10/2023	31249	TOURNEZ S'IL VOUS PLAIT	800,00 €
	26/10/2023	31251	WHAT'S UP PRODUCTIONS	500,00 €
	26/10/2023	31252	YEMAYA PRODUCTIONS	450,00 €
	26/10/2023	31253	YUZU PRODUCTIONS	900,00 €
	16/11/2023	31304	KEREN PRODUCTION	500,00 €
	16/11/2023	31306	UN FILM A LA PATTE	650,00 €
	16/11/2023	31307	ILLEGITIME DEFENSE	600,00 €
	16/11/2023	31311	LA SOCIETE DES APACHES	800,00 €
	16/11/2023	31315	A PERTE DE VUE	650,00 €
	16/11/2023	31317	LES FILMS D'ICI MEDITERRANEE	800,00 €
	16/11/2023	31318	RETROVISEUR PRODUCTIONS	500,00 €
	16/11/2023	31320	TONNERRE DE L'OUEST	650,00 €
	16/11/2023	31324	LES PRODUCTIONS VIVEMENT LUNDI	500,00 €
	16/11/2023	31325	MONA LISA PRODUCTION	650,00 €
	16/11/2023	31326	LES FILMS DE LA PEPINIERE	700,00 €
	16/11/2023	31330	ZADIG PRODUCTIONS	850,00 €
	16/11/2023	31331	LES FILMS DE L'ŒIL SAUVAGE	1 200,00 €
	16/11/2023	31336	BONNE PIOCHE TELEVISION	1 000,00 €
	16/11/2023	31337	BROTHERFILMS	650,00 €
	16/11/2023	31338	DREAMWAY PRODUCTIONS	650,00 €
	16/11/2023	31340	GALATEE FILMS	650,00 €
	16/11/2023	31341	KEPLER22 PRODUCTIONS	650,00 €
	16/11/2023	31342	LA DAME DE CŒUR	650,00 €
	16/11/2023	31345	SCHUCH CONSEILS ET PRODUCTION	750,00 €
	16/11/2023	31346	SQUAWK	700,00 €
	16/11/2023	31347	UNE PROD A SOI	650,00 €
	16/11/2023	31348	ZADIG PRODUCTIONS	750,00 €
	16/11/2023	31349	ZED	800,00 €
	14/12/2023	31470	LES BATELIERES PRODUCTIONS	650,00 €
	14/12/2023	31471	LES FILMS D'ICI	650,00 €
	14/12/2023	31472	TOURNEZ S'IL VOUS PLAIT	500,00 €
	14/12/2023	31474	ZED	800,00 €
	14/12/2023	31476	ACQUA ALTA	700,00 €
	14/12/2023	31479	ELLIS FILMS	600,00 €

<b>genre</b>	<b>date com</b>	<b>dossier</b>	<b>société</b>	<b>subangoa</b>
	14/12/2023	31482	SANOSI PRODUCTIONS	600,00 €
	14/12/2023	31483	TALWEG PRODUCTION	650,00 €
	14/12/2023	31485	LES FILMS DU TAMBOUR DE SOIE	500,00 €
	14/12/2023	31489	TALWEG PRODUCTION	800,00 €
	14/12/2023	31491	CHASSEUR D'ETOILES	500,00 €
	14/12/2023	31492	LES BEAUX DOCS	650,00 €
	14/12/2023	31493	INJAM PRODUCTION	600,00 €
	14/12/2023	31494	MIL SABORDS	650,00 €
	14/12/2023	31495	LES FILMS DU SUD	500,00 €
	14/12/2023	31496	GEDEON PROGRAMMES	650,00 €
	14/12/2023	31497	MA DROGUE A MOI	700,00 €
	14/12/2023	31498	SCREEN ADDICT PRODUCTIONS	650,00 €
	14/12/2023	31499	GRÜNT	700,00 €
	14/12/2023	31501	France THM PRODUCTIONS	700,00 €
	14/12/2023	31502	LES FILMS D'ICI	200,00 €
			<b>Somme</b>	<b>272 755,00 €</b>
DOCU DVLPMT				
	19/01/2023	30373	ARTLINE FILMS	700,00 €
	19/01/2023	30374	CINETEVE	700,00 €
	19/01/2023	30376	LES FILMS DE LA PLUIE	900,00 €
	19/01/2023	30377	MORGANE PRODUCTION	1 300,00 €
	19/01/2023	30378	NILAYA	1 100,00 €
	19/01/2023	30379	REGIE SP PRODUCTION 24 IMAGES	700,00 €
	19/01/2023	30380	NOLA FILMS	700,00 €
	19/01/2023	30381	COCOTTESMINUTE PRODUCTIONS	800,00 €
	19/01/2023	30382	AGAT FILMS ET CIE	1 400,00 €
	19/01/2023	30383	AAA PRODUCTION	300,00 €
	16/02/2023	30406	LA FABRICA NOCTURNA CINEMA	1 200,00 €
	16/02/2023	30407	LUCIEN TV	800,00 €
	16/02/2023	30408	SKOPIA FILMS	450,00 €
	16/03/2023	30560	ALMERIE FILMS	500,00 €
	16/03/2023	30561	BACHIBOUZOUK	1 200,00 €
	16/03/2023	30563	COMIC STRIP PRODUCTION	800,00 €
	16/03/2023	30564	LA SOCIETE DES APACHES	1 000,00 €
	16/03/2023	30565	LADYBIRDS FILMS	1 200,00 €
	16/03/2023	30566	LARDUX FILMS	800,00 €
	16/03/2023	30567	L'IMAGE D'APRES	600,00 €
	16/03/2023	30568	LSDFILMS	500,00 €
	16/03/2023	30569	SISTER PRODUCTIONS	1 200,00 €
	13/04/2023	30660	10.7 PRODUCTIONS	700,00 €
	13/04/2023	30661	BONNE PIOCHE TELEVISION	700,00 €
	13/04/2023	30662	GEDEON PROGRAMMES	800,00 €

<b>genre</b>	<b>date com</b>	<b>dossier</b>	<b>société</b>	<b>subangoa</b>
	13/04/2023	30663	LES FILMS D'ICI MEDITERRANEE	1 400,00 €
	13/04/2023	30664	SEPPIA	1 300,00 €
	13/04/2023	30665	THEOREM	300,00 €
	13/04/2023	30666	TOURNEZ S'IL VOUS PLAIT	900,00 €
	13/04/2023	30667	YADE FRENCH CONNECTION	300,00 €
	11/05/2023	30760	BEPPIE FILMS	1 050,00 €
	11/05/2023	30761	JPL PRODUCTIONS	600,00 €
	11/05/2023	30762	LA GENERALE DE PRODUCTION	950,00 €
	11/05/2023	30763	LES FILMS D'UN JOUR	700,00 €
	11/05/2023	30764	TS PRODUCTIONS	1 200,00 €
	15/06/2023	30800	A PERTE DE VUE	1 000,00 €
	15/06/2023	30801	DUBLIN FILMS	700,00 €
	15/06/2023	30802	DYNAMO PRODUCTION	1 200,00 €
	15/06/2023	30803	ELDA PRODUCTIONS	1 100,00 €
	15/06/2023	30804	FAITES UN VŒU	500,00 €
	15/06/2023	30805	NOVANIMA PRODUCTIONS	800,00 €
	15/06/2023	30806	PARAMONTI	300,00 €
	15/06/2023	30807	TALWEG	1 100,00 €
	06/07/2023	30900	AVRIL FILMS	1 100,00 €
	06/07/2023	30901	FLAIR PRODUCTION	900,00 €
	06/07/2023	30902	GUINDALA PRODUCTION	500,00 €
	06/07/2023	30903	LA BETE	900,00 €
	06/07/2023	30904	LA HUIT PRODUCTION	1 100,00 €
	06/07/2023	30905	LE CINQUIEME REVE	1 200,00 €
	06/07/2023	30906	LES FILMS D'ICI	1 200,00 €
	06/07/2023	30908	QUILOMBO FILMS	900,00 €
	06/07/2023	30909	SURVIVANCE	1 400,00 €
	06/07/2023	30910	TONNERRE DE L'OUEST	1 100,00 €
	06/07/2023	30911	ZADIG PRODUCTIONS	1 200,00 €
	07/09/2023	31069	ANA FILMS	400,00 €
	07/09/2023	31070	BEALL PRODUCTIONS	1 000,00 €
	07/09/2023	31071	DROLE DE TRAME	1 200,00 €
	07/09/2023	31074	KHORA FILMS	1 100,00 €
	07/09/2023	31076	LES FILMS FIGURES LIBRES	300,00 €
	07/09/2023	31077	MILLE ET UNE FILMS	1 200,00 €
	07/09/2023	31078	MOVIE DA PRODUCTIONS	300,00 €
	07/09/2023	31079	PETIT A PETIT PRODUCTION	900,00 €
	07/09/2023	31080	UN FILM A LA PATTE	1 300,00 €
	07/09/2023	31081	ZED	1 000,00 €
	28/09/2023	31167	LA SOCIETE DU SENSIBLE	1 100,00 €
	28/09/2023	31168	MONA LISA PRODUCTION	1 000,00 €
	26/10/2023	31277	ENFANT SAUVAGE PRODUCTIONS	1 000,00 €
	26/10/2023	31278	FOLAMOUR PRODUCTIONS	800,00 €

<b>genre</b>	<b>date com</b>	<b>dossier</b>	<b>société</b>	<b>subangoa</b>
	26/10/2023	31280	KRAKEN FILMS	500,00 €
	26/10/2023	31281	KUIV	800,00 €
	26/10/2023	31282	LA CIE DES TAXI BROUSSE	800,00 €
	26/10/2023	31283	LES BATELIERES PRODUCTIONS	1 100,00 €
	26/10/2023	31284	VRAIVRAI FILMS	500,00 €
	16/11/2023	31350	HAUTEVILLE PRODUCTIONS	1 300,00 €
	16/11/2023	31351	KEREN PRODUCTION	1 000,00 €
	16/11/2023	31352	LA CLAIRIERE OUEST	600,00 €
	16/11/2023	31354	LES FILMS DU BILBOQUET	1 400,00 €
	16/11/2023	31355	LES PRODUCTIONS DU LAGON	400,00 €
	16/11/2023	31356	ROCHE PRODUCTIONS	1 200,00 €
	16/11/2023	31358	WENDIGO FILMS	1 000,00 €
	16/11/2023	31359	WHAT'S UP FILMS	1 200,00 €
	14/12/2023	31418	INTERVISTA PRODUCTIONS	300,00 €
	14/12/2023	31439	13 PRODUCTIONS	1 300,00 €
	14/12/2023	31440	BELLOTA FILMS	700,00 €
	14/12/2023	31441	BIG COMPANY PROD	900,00 €
	14/12/2023	31443	COMPAGNIE DES PHARES ET BALISE	900,00 €
	14/12/2023	31444	CRESCENDO MEDIA FILMS	900,00 €
	14/12/2023	31445	DAY FOR NIGHT	700,00 €
	14/12/2023	31446	DECOUPAGES	1 400,00 €
	14/12/2023	31447	EX NIHILO	900,00 €
	14/12/2023	31449	GRAND ANGLE PRODUCTIONS	300,00 €
	14/12/2023	31450	INJAM PRODUCTION	1 100,00 €
	14/12/2023	31451	L'ECHANGEUR	700,00 €
	14/12/2023	31452	LES FILMS DE L'ŒIL SAUVAGE	1 000,00 €
	14/12/2023	31453	LES FILMS DU SILLAGE	1 000,00 €
	14/12/2023	31454	LES FILMS DU TAMBOUR DE SOIE	1 000,00 €
	14/12/2023	31455	LES NOUVEAUX JOURS PRODUCTION	1 000,00 €
	14/12/2023	31456	LITTLE BIG STORY	1 400,00 €
	14/12/2023	31457	MECANOS PRODUCTIONS	1 000,00 €
	14/12/2023	31458	MORGANE PRODUCTION	1 200,00 €
	14/12/2023	31459	O2B FILMS	1 400,00 €
	14/12/2023	31460	PROGRAM33	1 200,00 €
	14/12/2023	31461	SAINT THOMAS PRODUCTIONS	900,00 €
	14/12/2023	31462	SANOSI PRODUCTIONS	1 200,00 €
	14/12/2023	31463	SCHUCH CONSEILS ET PRODUCTION	1 000,00 €
	14/12/2023	31464	SPECIAL TOUCH STUDIOS	1 200,00 €
	14/12/2023	31465	SQUAWK	1 100,00 €
	14/12/2023	31466	TAMARA FILMS	1 000,00 €
	14/12/2023	31467	TEMPS NOIR	1 400,00 €
	14/12/2023	31468	WIDE PRODUCTIONS	800,00 €
	14/12/2023	31469	ZORN PRODUCTION INTERNATIONAL	900,00 €

genre	date com	dossier	société	subangoa
-------	----------	---------	---------	----------

			Somme	102 150,00 €
FICTION				
	16/03/2023	30570	ALAUDA FILMS 2	900,00 €
	16/03/2023	30571	ALBERTINE PRODUCTIONS	1 000,00 €
	16/03/2023	30572	CALT STORY	1 800,00 €
	16/03/2023	30573	HANOÏ PRODUCTIONS	2 800,00 €
	16/03/2023	30575	LA BLOGOTHEQUE PRODUCTIONS	1 200,00 €
	16/03/2023	30576	LES FILMS DU POISSON	2 100,00 €
	16/03/2023	30577	MERCER PRODUCTIONS	2 000,00 €
	16/03/2023	30578	MONDE ET MEDIA TV	1 800,00 €
	16/03/2023	30579	MOTHER PRODUCTION	3 000,00 €
	16/03/2023	30580	NADJA PROD	500,00 €
	16/03/2023	30581	PINK LIZARD LABEL DE TROISIEME CŒI	3 000,00 €
	16/03/2023	30582	SPADE	1 800,00 €
	15/06/2023	30808	357 FILMS WHITE LION FILMS	2 200,00 €
	15/06/2023	30809	ANDERANDERA PRODUCTIONS	2 000,00 €
	15/06/2023	30810	APC STORIES	3 600,00 €
	15/06/2023	30811	BRIDGES	1 500,00 €
	15/06/2023	30812	CALT PRODUCTION	1 500,00 €
	15/06/2023	30813	CHAPKA TV	2 000,00 €
	15/06/2023	30814	CIE DES PHARES ET BALISES	3 000,00 €
	15/06/2023	30815	DAÏMON	1 000,00 €
	15/06/2023	30817	ELOA PROD	600,00 €
	15/06/2023	30818	FIRST LOVE	2 500,00 €
	15/06/2023	30820	LINCOLN TV	1 600,00 €
	15/06/2023	30821	LIONFISH FILMS	600,00 €
	15/06/2023	30822	MAKING PROD	1 400,00 €
	15/06/2023	30823	MAUI ENTERTAINMENT	4 000,00 €
	15/06/2023	30824	MESDAMES PRODUCTIONS	800,00 €
	15/06/2023	30825	MON VOISIN PRODUCTIONS	600,00 €
	15/06/2023	30826	QUI VIVE	1 800,00 €
	15/06/2023	30827	RYOAN	2 400,00 €
	15/06/2023	30828	SCARLETT PRODUCTION	4 400,00 €
	15/06/2023	30829	SOMBRERO FICTION	1 600,00 €
	15/06/2023	30830	WINDY PRODUCTION	3 200,00 €
	26/10/2023	31255	ALEF ONE	2 400,00 €
	26/10/2023	31256	CALT STUDIO	2 100,00 €
	26/10/2023	31257	CAMERA SUBJECTIVE	600,00 €
	26/10/2023	31258	CAMINANDO PRODUCTIONS	2 400,00 €
	26/10/2023	31259	DAY FOR NIGHT PRODUCTIONS	1 500,00 €
	26/10/2023	31260	DECAELIS PRODUCTION	2 000,00 €
	26/10/2023	31261	E.N.D. TELEVISION	2 600,00 €

<b>genre</b>	<b>date com</b>	<b>dossier</b>	<b>société</b>	<b>subangoa</b>
	26/10/2023	31262	EVS PRODUCTIONS	2 600,00 €
	26/10/2023	31263	FIT PRODUCTION	1 800,00 €
	26/10/2023	31264	GAUMONT TELEVISION	4 000,00 €
	26/10/2023	31265	LA ONDA PRODUCTIONS	3 300,00 €
	26/10/2023	31266	MAGNETO PROD	1 800,00 €
	26/10/2023	31267	MERLIN PRODUCTIONS	1 800,00 €
	26/10/2023	31269	PANDORA CREATION	500,00 €
	26/10/2023	31270	PORTRAIT ROBOT	500,00 €
	26/10/2023	31271	QUAD DRAMA	3 200,00 €
	26/10/2023	31272	ROSE MECANIQUE PRODUCTION	3 800,00 €
	26/10/2023	31273	SUPERPROD	2 400,00 €
	26/10/2023	31274	THE FILM TV	2 200,00 €
	26/10/2023	31275	WILDCATS PRODUCTIONS	2 700,00 €
	26/10/2023	31276	ZADIG PRODUCTIONS	4 000,00 €
	14/12/2023	31400	WHAT'S UP FILMS	2 800,00 €
	14/12/2023	31401	WAGRAM PRODUCTIONS	1 500,00 €
	14/12/2023	31403	TOP THE ORIGINALS PRODUCTIONS	2 200,00 €
	14/12/2023	31404	TETRA MEDIA FICTION	5 000,00 €
	14/12/2023	31405	STUDIO 14 FILMS	4 200,00 €
	14/12/2023	31406	SPECIAL TOUCH STUDIOS	4 200,00 €
	14/12/2023	31407	SHOOT AGAIN PRODUCTIONS	2 000,00 €
	14/12/2023	31408	PATAFILM	4 000,00 €
	14/12/2023	31409	NOON	1 800,00 €
	14/12/2023	31410	NEXT EPISODE	3 000,00 €
	14/12/2023	31411	LIZLAND FILMS	1 800,00 €
	14/12/2023	31412	LES FILMS DU CYGNE	2 800,00 €
	14/12/2023	31413	LES FILMS DU BELIER	3 200,00 €
	14/12/2023	31414	KWAI	3 000,00 €
	14/12/2023	31415	JOUR PREMIER PRODUCTION	3 000,00 €
	14/12/2023	31416	JERICO TV	2 400,00 €
	14/12/2023	31419	GEKO FILMS	800,00 €
	14/12/2023	31421	CINETEVE	3 600,00 €
	14/12/2023	31422	BONNE PIOCHE STORY	1 600,00 €
	14/12/2023	31423	ATLANTIQUE PRODUCTIONS	2 800,00 €
	14/12/2023	31424	ASTHARTE ET COMPAGNIE	2 700,00 €
	14/12/2023	31425	ADRENALINE	2 000,00 €
			<b>Somme</b>	<b>172 800,00 €</b>
			<b>Total général</b>	<b>617 105,00 €</b>

**Agence Nationale de Gestion des Œuvres Audiovisuelles -  
Angoa**

**Rapport du commissaire aux comptes  
sur les comptes annuels**

**(Exercice clos le 31 décembre 2023)**



## **Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

**(Exercice clos le 31 décembre 2023)**

Aux Adhérents,  
**Agence Nationale de Gestion des Œuvres Audiovisuelles - Angoa**  
11bis, rue Jean Goujon  
75008 Paris

### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Angoa relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

### **Fondement de l'opinion**

#### ***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

#### ***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

---

*PricewaterhouseCoopers Audit, SAS, 63, rue de Villiers 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex  
Téléphone: +33 (0)1 56 57 58 59, [www.pwc.fr](http://www.pwc.fr)*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles et du Centre. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63 rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-Sur-Seine, Nice, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

### **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du gérant et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la Commission Exécutive.

### **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Neuilly-sur-Seine, le 30 avril 2024

Le commissaire aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit



Anne-Claire Ferrié



Agence Nationale de Gestion  
des Œuvres Audiovisuelles

# états financiers

---

au 31.12.2023

ACTIF					PASSIF		
	Valeur brute au 31.12.2023	Amts cumulés au 31.12.2023	Valeur nette au 31.12.2023	Valeur nette au 31.12.2022		au 31.12.2023	au 31.12.2022
<b>Immobilisations</b>					<b>Capitaux propres</b>		
- Incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	- Capital social	10 890,00	10 965,00
- Corporelles	11 537,04	11 537,04	0,00	0,00	- Réserves indisponibles	92,33	92,33
- Financières	0,00	0,00	0,00	0,00	- Report à nouveau		
- En cours	0,00	0,00	0,00	0,00	- Insuffisance ou excédent de prélèvement	162 504,55	127 550,28
	<b>11 537,04</b>	<b>11 537,04</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>173 486,88</b>	<b>138 607,61</b>
<b>Actif circulant</b>					<b>Autres fonds propres &amp; provisions</b>		
- Créances s/ opérateurs tiers	11 056 211,58		11 056 211,58	9 223 835,40	- Fonds de garantie	3 923 340,29	2 953 468,48
- Autres Créances & CCA	1 718 980,08		1 718 980,08	1 110 919,16	- Dépôts et cautionnements	244 775,58	244 775,58
- Etat - TVA	1 126 144,68		1 126 144,68	355 439,06		<b>4 168 115,87</b>	<b>3 198 244,06</b>
- Valeurs mobilières de placements	56 646 729,20		56 646 729,20	42 726 332,92	<b>Dettes &amp; droits restant à répartir</b>		
- Disponibilités	4 754 889,40		4 754 889,40	23 578 800,16	- Fournisseurs et cptes rattachés	2 040 620,81	2 048 903,46
	<b>75 302 954,94</b>	<b>0,00</b>	<b>75 302 954,94</b>	<b>76 995 326,70</b>	- Etat - TVA & Retenues à la source	2 179 418,73	2 109 698,44
					- Droits à répartir restant à encaisser	10 639 209,91	8 608 349,70
					- Droits à répartir restant à affecter	55 624 313,74	59 927 112,59
					- Droits affectés restant à verser	126 526,87	371 648,23
					- Aides à la création restant à distribuer	351 262,13	592 762,61
						<b>70 961 352,19</b>	<b>73 658 475,03</b>
<b>TOTAL</b>	<b>75 314 491,98</b>	<b>11 537,04</b>	<b>75 302 954,94</b>	<b>76 995 326,70</b>	<b>TOTAL</b>	<b>75 302 954,94</b>	<b>76 995 326,70</b>

CHARGES	2023	2022	RESSOURCES	2023	2022
Achats et charges externes			Retenues sur droits	1 934 110,30	1 905 924,35
- Achats non stockés de matières et fournitures	0,00	0,00	Transfert de charges	48 077,55	50 434,38
- Services extérieurs	1 813 675,69	1 820 814,24	Reprises de provisions	0,00	0,00
	1 813 675,69	1 820 814,24			
Impôts et taxes	0,00	0,00			
Charges de personnel					
- Salaires	0,00	0,00			
- Charges sociales et assimilées	0,00	0,00			
Subventions versées	6 000,00	8 000,00			
Dotations aux amortissements et provisions	0,00	0,00			
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>1 819 675,69</b>	<b>1 828 814,24</b>	<b>RESSOURCES D'EXPLOITATION</b>	<b>1 982 187,85</b>	<b>1 956 358,73</b>
<b>CHARGES FINANCIERES</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>RESSOURCES FINANCIERES</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	<b>16,61</b>	<b>10,07</b>	<b>RESSOURCES EXCEPTIONNELLES</b>	<b>9,00</b>	<b>15,86</b>
<b>Sous-total</b>	<b>1 819 692,30</b>	<b>1 828 824,31</b>	<b>Sous-total</b>	<b>1 982 196,85</b>	<b>1 956 374,59</b>
<b>Excédent de prélèvement</b>	<b>162 504,55</b>	<b>127 550,28</b>	<b>Insuffisance de prélèvement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL</b>	<b>1 982 196,85</b>	<b>1 956 374,59</b>	<b>TOTAL</b>	<b>1 982 196,85</b>	<b>1 956 374,59</b>

# ***ANGOA***

**« Agence Nationale pour la Gestion des Oeuvres Audiovisuelles »**

**Société civile de Perception et de Répartition de Droits**

**Comptes annuels au 31 décembre 2023**

## ***A N N E X E S***

## Sommaire

### Règles et méthodes comptables

#### Notes sur l'actif du bilan

- *Note 1* : Immobilisations et amortissements
- *Note 2* : Créances sur les opérateurs tiers
- *Note 3* : Autres créances
- *Note 4* : Valeurs mobilières de placement, disponibilités & affectation des produits financiers

#### Notes sur le passif du bilan

- *Note 5* : Capital social et Réserves indisponibles
- *Note 6* : Fonds de garantie
- *Note 7* : Dépôts et cautionnements
- *Note 8* : Fournisseurs et comptes rattachés
- *Note 9* : Répartitions restant à effectuer

#### Notes sur le compte de résultat

- *Note 10* : Ressources d'exploitation et Ressources financières
- *Note 11* : Charges de l'exercice

### Annexes prévues par le Règlement n° 2017-07 du 1<sup>er</sup> décembre 2017 de l'Autorité des Normes Comptables

- *Annexe Art. 131-2* : Affectation des droits en fin d'exercice.
- *Annexe Art. 131-3* : Sommes perçues mais non encore réparties.
- *Annexe Art. 131-4* : Sommes réparties mais non encore versées.
- *Annexe Art. 131-5* : Sommes versées aux ayants droits.
- *Annexe Art. 131-8* : Tableau des flux de trésorerie.

Les notes ci-après font partie intégrante des comptes annuels. Ces comptes reflètent une image sincère et fidèle de la société, et ont été établis selon les principes du Plan Comptable Général et des dispositions de l'arrêté du 26 décembre 2017 portant homologation du règlement n° 2017-07 du Comité de la réglementation comptable (JORF n°0304 du 30 décembre 2017).

Ces comptes ont été arrêtés par la Commission Exécutive du 23 avril 2024. Le total du bilan de l'exercice clos le 31 décembre 2023, d'une durée de 12 mois, est de 75.302.954,94 €. La société n'ayant pas vocation à faire des bénéfices, le compte de résultat de l'exercice ne dégage aucun bénéfice ni aucune perte (mais fait état d'un excédent de prélèvement de frais de gestion de 162.504,55 €).

## REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

## NOTES SUR LE BILAN ACTIF

### **Note 1 : Immobilisations et amortissements**

Le mobilier & matériel de bureau figurant à l'actif du bilan a été amorti linéairement sur 5 ans.

Pour le reste, la société, hébergée par la PROCIREP qui en assure la gestion opérationnelle (voir Notes 8 et 11), ne dispose d'aucune immobilisation en propre.

### **Note 2 : Créances sur les opérateurs tiers**

Il s'agit du montant TTC des redevances facturées ou restant à facturer aux opérateurs tiers assurant la retransmission en France de programmes TV par câble, xDSL, IPTV en OTT ou réseaux mobiles, que ce soit au titre de l'année 2023 ou d'années antérieures, et qui ne sont pas encore encaissées au 31 décembre 2023.

Ce montant correspond principalement aux factures de droits restant à établir (F.A.E.), notamment au titre du 4<sup>ème</sup> trimestre 2023, pour un montant de 6.778 K€ HT (8.133 K€ TTC), et au solde de droits restant à recouvrer sur les facturations réalisées au titre des précédents trimestres, pour un montant total de 2.453 K€ HT (2.923 K€ TTC).

Le total des droits effectivement encaissés en 2023 auprès des opérateurs tiers assurant la retransmission en France de programmes TV par par câble, xDSL, IPTV en OTT ou réseaux mobiles a été de 21.620 K€ HT.

### **Note 3 : Autres créances**

Ce poste reste essentiellement constitué des redevances à encaisser et à facturer (F.A.E.) au titre de l'année 2023 auprès de diffuseurs et/ou d'opérateurs de bouquets satellites dans le cadre des accords conclus par l'ANGOA et l'AGICOA concernant la reprise en intégral et simultané des chaînes hertziennes françaises TF1, France 2, France 3, France 5, M6 et Arte à destination de l'Afrique et de certains pays du Moyen-Orient, pour un montant de 1.294 K€ HT (1.547 K€ TTC).

Le total des droits encaissés par l'ANGOA en 2023 auprès des diffuseurs & opérateurs français au titre de la retransmission de chaînes TV en Afrique est de 3.041 K€ HT.

### **Note 4 : Valeurs mobilières de placement, disponibilités & affectation des produits financiers**

Les V.M.P, comptabilisées selon la méthode FIFO, sont constituées au 31 décembre 2023 par

- des parts d'OPCVM obligataires et de trésorerie	20.163.796,64 €
- des dépôts & comptes à terme	20.750.000,00 €
- une note Securasset indexée EUR3M cappée floorée	5.000.000,00 €
- les encours des FPCI Alpha Diamant II et IV	706.366,18 €
- des obligations à taux fixe ou variable	10.026.566,38 €
	<hr/>
	56.646.729,20 €

Les produits financiers réalisés sur le placement des sommes collectées par l'ANGOA au titre des droits de retransmission auprès des opérateurs ou diffuseurs français ne concourent pas à la couverture des frais de fonctionnement de l'ANGOA, mais reviennent à la masse des droits à répartir aux ayants droit, éventuellement via le fonds de garantie. Ils représentaient en 2023 un total brut de 1.041 K€.

## NOTES SUR LE BILAN PASSIF

### **Note 5 : Capital social et Réserves indisponibles**

L'ANGOA est une société civile dont le capital est variable et souscrit par les adhérents. 726 sociétés étaient membres associés de l'ANGOA au 31 décembre 2023, dont 5 adhésion en cours de ratification.

Par décision de l'Assemblée générale extraordinaire du 10 septembre 2001, le nominal de chaque part est passé de 100 Frs à 15 €, soit 98,39 Frs. L'écart lié à cette réduction du capital social suite à sa conversion en Euro a été comptabilisé dans un compte de Réserves indisponibles.

### **Note 6 : Fonds de garantie**

Le fonds de garantie a été créé au 31 décembre 2005, en application de la décision de la Commission Exécutive du 22 juin 2005, par reclassement des produits financiers non affectés jusqu'alors comptabilisés en comptes de répartitions non encore effectuées.

Il a pour objet de garantir l'ANGOA de tous risques d'erreurs de répartition ou de revendications de droits non prises en compte dans les calculs initiaux de répartition de droits (corrections dites « hors répartition »). Il constitue également une provision pour tout objet lié à l'intérêt collectif de l'ANGOA et de ses membres.

Ce fonds est notamment annuellement alimenté par les intérêts des sommes non réclamées après la date de fixation par l'ANGOA du montant des rémunérations à répartir œuvre par œuvre, et débité de la quote-part des dits intérêts non affectés qui sont relatifs aux montants prescrits (et donc comptabilisés au crédit des budgets des Commissions d'aide à la création).

L'Assemblée Générale Ordinaire du 26 juin 2017 a par ailleurs décidé d'affecter l'intégralité du report à nouveau à ce fonds de garantie. Elle a également décidé que les excédents ou insuffisances de prélèvements de frais de gestion seraient désormais affectés ou imputés sur le fonds de garantie.

Enfin, la revue au cours de l'exercice des droits collectés à l'étranger restant à répartir a entraîné une clôture de droits prescrits ou irrépartissables pour un montant total de 193 K€, qui a été reversé au fonds de garantie dans l'attente de son affectation ultérieure aux actions culturelles de l'ANGOA. Ce montant, ainsi que celui par ailleurs reversé ou prélevé sur ce fonds en 2023 au titre, d'une part, des corrections hors répartition pour mise en distribution aux ayants droit, et, d'autre part, des intérêts relatifs aux montants prescrits, a été isolé dans l'annexe art. 131-2 retraçant l'affectation des sommes en fin d'exercice.

Le détail de ces mouvements affectant ce fonds durant l'exercice fait par ailleurs l'objet d'une présentation dans le rapport d'activité soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale.

#### **Note 7 : Dépôts et cautionnements**

Le montant comptabilisé en Dépôts et cautionnements correspond au fonds de garantie prévu par l'accord conclu avec France Télévisions au titre de la diffusion intégrale et simultanée des chaînes hertziennes France 2, France 3 et France 5 en Afrique.

#### **Note 8 : Fournisseurs et comptes rattachés**

Au 31 décembre 2023, ce poste est principalement constitué des éléments suivants (voir également Note 11) :

- Les montants dus par l'ANGOA et non encore réglés à la société civile PROCIREP au titre des prestations rendues par cette dernière dans le cadre d'un mandat de gestion, pour un total de 1.499 K€ TTC (1.249 K€ HT), ainsi que la refacturation par la PROCIREP d'une quote-part de coûts de secrétariat des Commissions d'Aide à la Création, pour un total de 57,7 K€ TTC (48,1 K€ HT), et le loyer de décembre restant dû au titre de la convention de mise à disposition de locaux au 11 bis rue Jean Goujon – 75008 Paris, pour un montant de 5,4 K€ TTC (4,5 K€ HT).
- La quote-part des frais de gestion ANGOA appelés à être reversés à l'AGICOA au titre des services rendus par cette dernière en 2023, pour un montant total de 397 K€ HT (correspondant à 3/13<sup>ème</sup> des frais de gestion pratiqués par l'ANGOA sur les répartitions de droits collectés par elle en France).

## Note 9 : Répartitions restant à effectuer

Les différents soldes figurant au bilan s'analysent comme suit au 31 décembre 2023 (voir également ci-après l'Annexe Art. 131-3 du Règlement ANC du 1<sup>er</sup> décembre 2017) :

### *Pour les Droits France :*

Droits restant à encaisser auprès des opérateurs français Cab-Sat-DSL <sup>(1)</sup> :	9 230 258,39
Droits encaissés au titre de 2023 restant à affecter :	3 552 153,22
Droits encaissés au titre de 2022 et antérieurs restant à distribuer :	35 604 886,59
Retenues MPA sur répartitions France restant à régler <sup>(3)</sup> :	46 689,96
	<hr/>
	48 433 988,16

### *Pour les Droits Etrangers (hors Afrique) :*

Droits encaissés restant à distribuer :	12 275 932,50
Retenues ADAMI sur répartitions étrangères restant à régler <sup>(3)</sup> :	3 391,59
	<hr/>
	12 279 324,09

### *Pour les autres répartitions :*

Droits Satellite Afrique restant à encaisser <sup>(2)</sup> :	1 408 951,52
Droits Satellite Afrique 2022 encaissés restant à affecter :	374 824,79
Droits Satellite Afrique encaissés restant à distribuer :	3 816 516,64
Diverses Répartitions non débitées ou à régulariser <sup>(6)</sup> :	76 445,32
Solde Aide à la création Cinéma <sup>(4)</sup> :	244 540,00
Solde Aide à la création Télévision <sup>(5)</sup> :	106 722,13
	<hr/>
	6 028 000,40

**66 741 312,65**

dont

Droits à répartir restant à encaisser [ <sup>(1)</sup> + <sup>(2)</sup> ]	10 639 209,91
Droits à répartir restant à affecter – cf. Annexe Art.131-3 :	55 624 313,74
Droits affectés restant à verser [ <sup>(3)</sup> + <sup>(6)</sup> ] – cf. Annexe Art.131-4 :	126 526,87
Aide à la création restant à distribuer [ <sup>(4)</sup> + <sup>(5)</sup> ]	351 262,13

**66 741 312,65**

<b>NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT</b>
--

## Note 10 : Ressources d'exploitation et Ressources financières

Les ressources d'exploitation sont depuis 2005 constituées d'une retenue pour frais de gestion calculée sur les montants effectivement répartis aux ayants droit. Deux taux ont été fixés par la Commission Exécutive du 11 janvier 2023 pour ce qui concerne l'exercice 2023 :

- un taux de 6,20% sur les montants effectivement réglés aux ayants droit au titre des répartitions « Retransmission France » et « Satellite Afrique » (pour lesquelles les tâches assumées par l'ANGOA vont de la collecte auprès des opérateurs établis en France jusqu'à la répartition finale des droits, y compris les calculs de répartitions), dont 1,43% (=3/13<sup>ème</sup>) sont reversés à l'AGICOA au titre de rémunération des services rendus par cette dernière, soit un taux net de 4,77% pour l'ANGOA ;
- un taux de 2,40% sur les montants effectivement réglés aux ayants droit au titre des répartitions étrangères (pour lesquelles l'ANGOA effectue seulement les formalités finales de répartition, l'AGICOA ou ses représentants locaux assurant la collecte et les calculs de répartition), qui reste quant à lui entièrement acquis à l'ANGOA.

Pour l'exercice écoulé, ces frais de gestion sont d'un montant de 1.928 K€ HT, dont :

- au titre des répartitions « Retransmission France » & « Satellite Afrique » : 1.718 K€ bruts, dont 400 K€ sont appelés à être reversés à l'AGICOA, et
- au titre des répartitions de droits relatives aux autres territoires : 210 K€, qui restent acquis à l'ANGOA.

Les transferts de charges correspondent aux montants des frais de secrétariat des Commissions d'aide à la création refacturés par la PROCIREP (voir Note 8), et qui sont prélevés sur les budgets des Commissions Cinéma et Télévision de l'ANGOA.

Au cas où les retenues sur droits sont excédentaires ou insuffisantes par rapport au montant réel des charges constatées au titre de l'exercice, il est proposé que l'ajustement soit réalisé grâce au fonds de garantie. Au titre de l'année 2023, cet ajustement entraînerait un reversement au fonds de garantie du fait de l'excédent de prélèvement constaté pour un montant de 162.504,55 €.

Au regard des perceptions réalisées pendant l'exercice, soit 33,7 M€ (voir Annexe Art. 131-2 ci-après), le total des frais de gestion ANGOA, soit 1.934 K€ (reversement AGICOA inclus), était de 5,74 % en 2023. Net du reversement à l'AGICOA, le taux des frais de gestion nets ANGOA rapportés à ces mêmes perceptions totales était de 4,31% en 2023.

### **Note 11 : Charges de l'exercice**

Les charges de l'exercice correspondent pour l'essentiel à la refacturation des coûts engagés par la PROCIREP pour le compte de l'ANGOA et de ses ayants droit dans le cadre du mandat de gestion opérationnelle liant les deux sociétés (voir Note 8).

Elles incluent également les frais refacturés à l'ANGOA par l'AGICOA au titre des services rendus par cette dernière, et qui sont financés par reversement de 3/13<sup>ème</sup> des retenues pour frais de gestion pratiquées par l'ANGOA sur les distributions de droits collectés par elle en France (voir Notes 8 et 10 ci-dessus).

Par ailleurs, elles incluent en 2023 une subvention de 6 K€ HT au titre de la contribution de l'ANGOA aux activités de l'Agence Française ISAN, association à but non lucratif chargée de la mise en œuvre en France de la norme correspondante ISO d'identification des œuvres audiovisuelles et une subvention de 9 K€ HT versée à l'AMAPA.

**ANNEXES PREVUES PAR LE REGLEMENT  
N° 2017-07 DU 1<sup>er</sup> DECEMBRE 2017 DE L'ANC**  
(homologué par arrêté du 26 décembre 2017  
Publié au JORF n°0304 du 30 décembre 2017)

NATURE des rémunérations	DROITS restant à répartir au 31.12.22 (a)	MONTANTS issus du fond de garantie et mis en répartition (b)	PERCEPTIONS de l'exercice (c)	PRELEVEMENTS pour la gestion des droits (d)	MONTANTS affectés à l'aide à la création (art.L324-17 CPI)	MONTANTS affectés à des œuvres sociales, culturelles ou éducatives	MONTANTS répartis aux ayants droit (e)	DROITS restant à répartir au 31.12.23 (a)
<b>Rémunérations dont la gestion est confiée par les ayants droit:</b> Retransmission de chaînes TV en <b>Afrique</b> et au M.O.:	4 986 906,43	25 570,93	3 071 611,78	226 292,11	225 000,00	0,00	3 441 455,60	4 191 341,43
<b>Rémunérations dont la gestion est confiée en application de la loi :</b> Art. L.132-20-1, L.132-20-3, L.217-2 et L.217-4 du CPI (retransmission intégrale & simultanée, par câble et autres modes, de vidéogrammes diffusés à partir d'un Etat membre de l'UE) :	54 940 206,17	-82 172,80	30 627 110,18	1 707 818,19	1 155 000,00	0,00	31 189 353,05	51 432 972,31
<i>dont retransmission en France</i>	<i>42 536 286,05</i>	<i>110 325,03</i>	<i>21 815 305,94</i>	<i>1 497 854,10</i>	<i>1 155 000,00</i>	<i>0,00</i>	<i>22 652 023,11</i>	<i>39 157 039,81</i>
<i>dont retransmission à l'étranger (via l'AGICOA)</i>	<i>12 403 920,12</i>	<i>-192 497,83</i>	<i>8 811 804,24</i>	<i>209 964,08</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>8 537 329,95</i>	<i>12 275 932,50</i>
<b>TOTAL</b>	<b>59 927 112,60</b>	<b>-56 601,87</b>	<b>33 698 721,96</b>	<b>1 934 110,30</b>	<b>1 380 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>34 630 808,65</b>	<b>55 624 313,74</b>
	<i>cf bilan passif 2022</i>			<i>cf compte de résultat</i>				<i>cf bilan passif 2023</i>

Taux de prélèvements / Perceptions : 5,74%

(a) Le compte des droits restant à répartir correspond aux droits effectivement encaissés et qui n'ont pas encore été affectés au compte individuel des ayants droit - cf note (e).

(b) Inclut les prélèvements (+) ou versements (-) au titre du "hors répartition", ainsi que les intérêts excédentaires affectés aux aides à la création.

(c) Les perceptions de l'exercice incluent les produits financiers sur placements appelés à être reversés aux ayants droit, pour un montant de 225 185,38 €

(d) Les prélèvements pour la couverture des frais de gestion sont opérés lors du règlement effectif des droits aux ayants droit.

(e) Les montants répartis s'entendent de l'inscription des sommes correspondantes au compte individuel de l'ayant droit (ici net des prélèvements pour frais de gestion visés en (d)), dès lors qu'ils ont été dûment facturés par ces derniers.

**RECAPITULATIF DES SOMMES PERCUES  
MAIS NON ENCORE REPARTIES**

<b>RECAPITULATION DES SOMMES RESTANT A AFFECTER INDIVIDUELLEMENT</b>	<b>Territoire / Année de Perception</b>	<b>Montant 2023</b>	<b>Rappel Montant 2022</b>	<b>Rappel Montant 2021</b>	<b>Rappel Montant 2020</b>	
<b>Rémunérations dont la gestion est confiée par les ayants droit :</b> (retransmission simultanée, intégrale et sans changement, par câble et autrement que par câble, de vidéogrammes en dehors de l'Union Européenne) :	<i>Afrique/2012 et ant.</i>	186 849,19	233 596,66	297 467,55	470 935,04	
	<i>Afrique/2013</i>	0,00	18 293,07	50 913,96	82 066,71	
	<i>Afrique/2014</i>	22 490,11	40 337,93	77 111,07	121 778,60	
	<i>Afrique/2015</i>	13 288,88	24 387,85	76 151,74	159 465,88	
	<i>Afrique/2016</i>	3 816,37	47 009,12	118 094,96	366 301,27	
	<i>Afrique/2017</i>	12 449,63	98 901,99	191 036,42	585 241,10	
	<i>Afrique/2018</i>	49 779,30	126 772,88	600 061,09	855 924,42	
	<i>Afrique/2019</i>	74 030,00	392 901,52	637 870,26	1 227 027,53	
	<i>Afrique/2020</i>	374 824,79	587 366,22	1 013 938,71	2 532 135,15	
	<i>Afrique/2021</i>	501 713,34	939 818,32	2 729 260,58		
	<i>Afrique/2022</i>	697 699,66	2 477 520,87			
	<i>Afrique/2023</i>	2 254 400,16				
	<b>Sous-total</b>		<b>4 191 341,43</b>	<b>4 986 906,43</b>	<b>5 791 906,34</b>	<b>6 400 875,70</b>
	<b>Rémunérations dont la gestion est confiée en application de la loi :</b> Articles L-132-20-1, L.132-20-3, L.217-2 et L.217-4 (retransmission simultanée, intégrale et sans changement, par câble et autrement que par câble, de vidéogrammes diffusés à partir d'un Etat membre de l'UE) :  <i>dont Droits collectés en France par ANGOA</i>	<i>F / 2012 et antér.</i>	1 661 598,29	2 976 107,74	4 241 504,06	5 309 942,08
<i>F / 2013</i>		881 811,80	1 010 512,10	1 031 088,07	1 178 198,30	
<i>F / 2014</i>		921 600,66	1 070 789,96	945 076,17	1 351 385,61	
<i>F / 2015</i>		695 932,11	883 983,90	1 436 986,64	2 100 715,44	
<i>F / 2016</i>		1 537 391,93	1 424 533,00	2 020 616,57	3 240 966,23	
<i>F / 2017</i>		1 031 168,04	1 473 671,65	2 267 670,37	4 501 591,82	
<i>F / 2018</i>		943 937,22	1 571 776,41	4 163 748,17	6 403 005,32	
<i>F / 2019</i>		1 838 377,28	3 949 129,38	5 972 917,97	9 794 822,63	
<i>F / 2020</i>		3 552 153,22	5 141 974,89	8 986 078,37	15 437 171,48	
<i>F / 2021</i>		4 393 149,41	7 247 997,46	13 887 732,92		
<i>F / 2022</i>		7 566 694,61	15 785 809,56			
<i>F / 2023</i>		14 133 225,24				
<b>Sous-total</b>			<b>39 157 039,81</b>	<b>42 536 286,04</b>	<b>44 953 419,31</b>	<b>49 317 798,91</b>
<i>dont Droits collectés à l'étranger via l'AGICOA</i>		<i>B -</i>	4 879 747,33	5 327 668,23	2 123 047,44	4 461 334,08
		<i>NL -</i>	331 126,00	408 754,33	643 410,25	746 942,70
		<i>D -</i>	917 401,05	1 420 855,76	1 430 391,64	1 491 864,20
		<i>CH -</i>	1 158 060,25	1 581 248,92	1 877 849,61	905 628,77
		<i>N -</i>	43 736,19	59 693,92	66 107,09	71 717,02
		<i>DK -</i>	143 983,59	175 249,89	252 619,05	125 846,21
	<i>Autres</i>	4 801 878,09	3 430 449,07	4 579 533,93	3 146 061,75	
<b>Sous-total</b>		<b>12 275 932,50</b>	<b>12 403 920,12</b>	<b>10 972 959,01</b>	<b>10 949 394,73</b>	
<b>TOTAL</b>		<b>55 624 313,74</b>	<b>59 927 112,59</b>	<b>61 718 284,66</b>	<b>66 668 069,34</b>	

SOMMES REPARTIES RESTANT A VERSER AUX AYANTS DROIT

SOMMES REPARTIES MAIS NON ENCORE VERSEES	Montant au 31.12.2023	Année de perception concernée
<b>Rémunérations dont la gestion est confiée par les ayants droit :</b>		
Retransmission de chaînes TV par opérateurs tiers en Afrique & M.O.:	17 874,96	
	14 999,04	2022
	528,62	2021
	1 329,48	2020
	1 912,22	2019
	-1 125,26	2018
	230,86	2017
<b>Rémunérations dont la gestion est confiée en application de la loi :</b>		
Art. L-132-20-1 et L 217-2 CPI (retransmission par <b>câble et adsl</b> en intégral et simultanément, sur le territoire national, d'un vidéogramme télédiffusé à partir d'un état membre de l'Union Européenne) :		
<i>dont collectes en France par ANGOA - part ayants droit</i>	95 489,05	
	41 035,32	2022
	1 228,70	2021
	2 801,01	2020
	3 392,34	2019
	-2 227,88	2018
	386,69	2017
<i>dont collectes en France par ANGOA - retenue MPA</i>	46 689,96	N/A
<i>dont collectes étrangères via AGICOA - part ayants droit</i>		
	10,11	2023
	2,70	2022
	37,76	2021
	461,79	2020
	1 296,07	2019
	226,61	2018
	181,78	2017
	49,47	2016
	901,34	2015
	107,49	2014
	0,76	2008
	24,22	2000
	-4 509,54	Avant 2000
<i>dont collectes étrangères via AGICOA - retenue Adami</i>	3 391,59	N/A
<b>TOTAL</b>	<b>113 364,01</b>	

**MONTANT DES SOMMES VERSEES  
(HORS AIDES A LA CREATION)**

<b>MONTANTS VERSES (HORS AIDES A LA CREATION) PAR TYPE DE DROITS</b>	<b>Droits nets* versés en 2023</b>
<p><b>Rémunérations dont la gestion est confiée par les ayants droit:</b> Retransmission de chaînes TV par opérateurs tiers en dehors de l'UE <i>dont retransmission en Afrique et au M.O.</i></p> <p><b>Rémunérations dont la gestion est confiée en application de la loi :</b> Art. L-132-20-1 et L 217-2 CPI (retransmission par <b>câble et adsl</b> en intégral et simultané, sur le territoire national, d'un vidéogramme télédiffusé à partir d'un état membre de l'Union Européenne) :</p> <p><i>dont retransmission en France</i> <i>dont retransmission à l'étranger (via l'AGICOA)</i></p>	<p align="right">3 423 580,64</p> <p align="right"><i>3 423 580,64</i></p> <p align="right">31 143 946,31</p> <p align="right"><i>22 605 406,93</i> <i>8 538 539,39</i></p>
<b>TOTAL</b>	<b>34 567 526,95</b>

\* : Montants HT nets de frais de gestion.

	Fonds de roulement	Besoin (-) ou Excédent (+) de Fonds de roulement lié à la gestion	Besoin (-) ou Excédent (+) de Fonds de roulement lié aux droits	Trésorerie
<b>Situation au 31.12.2022</b>	<b>3 336 851,67</b>	<b>2 048 903,46</b>	<b>60 919 377,95</b>	<b>66 305 133,08</b>
Excédent brut d'exploitation	162 504,55			162 504,55
Var. Créances s/Opérateurs tiers Var. Autres Créances			-1 832 376,18 -608 060,92	-2 440 437,10
Var. Droits à répartir restant à encaisser Var. Droits à répartir restant à affecter Var. Droits répartis restant à verser Var. Aides à la création restant à distribuer			2 030 860,21 -4 302 798,85 -245 121,36 -241 500,48	-2 758 560,48
Var. Fournisseurs d'exploitation Var. Dettes fiscales et sociales		-8 282,65 0,00	-700 985,33	-709 267,98
Investissements (-) / Désinvestissements (+)	0,00			0,00
Augmentation du capital social Var. FG & Provisions à caractère de réserve Produits financiers	-75,00 842 321,53 0,00			842 246,53
<b>Situation au 31.12.2023</b>	<b>4 341 602,75</b>	<b>2 040 620,81</b>	<b>55 019 395,04</b>	<b>61 401 618,60</b>